

EXAMEN
D'UN DIPLOME,

ATTRIBUÉ A LOUIS-LE-BÈGUE, ROI DE FRANCE.

TOME II.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER, RUE DE SEINE, N° 14.

EXAMEN
D'UN DIPLOME,

ATTRIBUÉ A LOUIS-LE-BÈGUE, ROI DE FRANCE,

SUIVI

D'UN TRAITÉ SUR SAINT DENIS,

PREMIER ÉVÊQUE DE PARIS,

PAR M. LE Mis DE FORTIA D'URBAN,

MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE (Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres), DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, DE CELLE DES BIBLIOPHILES FRANÇAIS, DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, DES ACADÉMIES DE NAPLES, DE CORTONE, DE VITERBE, DE BRUXELLES, DE FRANCFORT SUR-LE-MEIN, DE VETTÉRAVIE, D'AVIGNON, DE MARSEILLE, DE MONTPELLIER, DE NÎMES, DE TOULOUSE, ETC.

TOME DEUXIÈME.



PARIS,

H. FOURNIER, JEUNE, LIBRAIRE,
RUE DE SEINE, N° 14;

CHEZ L'AUTEUR,
RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, N° 12.

1833.

EXAMEN
D'UN DIPLOME
DE L'AN 877.

EXAMEN

D'UN DIPLOME

DE L'AN 877.

CONFIRMATION D'UNE DONATION D'UN LIEU NOMMÉ USCIAS (HUYSSEN), FAITE A HODO (OU ODON), ABBÉ DE CORBIE, PAR UN DIPLÔME DE L'AN 877.

§ XXIX.

Hincmar, archevêque de Reims; concile de Beauvais. 845.

LVI. Hincmar était d'une ancienne noblesse, et parent de Bernard, comte de Toulouse. Dès son enfance, il fut mis au

monastère de Saint-Denis, pour y être instruit dans la piété et les bonnes-lettres, sous l'abbé Hilduin : mais il avait là un mauvais maître : il ne prit que l'habit de chanoine, comme la plus grande partie de cette communauté tombée dans le relâchement. Il en fut tiré pour son esprit et sa naissance, et mené à la Cour de Louis-le-Débonnaire, dont il fut particulièrement connu : il y employa son crédit auprès de l'empereur, avec son abbé, pour rétablir à Saint-Denis la discipline monastique, par l'autorité des évêques; ce qui avait été exécuté au concile de Paris (*art.* XLVII), tenu en 829, par Aldric archevêque de Sens, Ebbon archevêque de Reims, et leurs suffragans, comme il paraît par les lettres de Louis-le-Débonnaire.

Hincmar s'était réformé le premier : il avait quitté la Cour, pris l'habit monastique, et embrassé toute la rigueur de la règle. Il était demeuré long-tems en cet état, sans espérance ni désir d'épiscopat, ni d'autre prélature. L'abbé Hilduin tomba

dans la disgrace de l'empereur, et l'avait bien méritée par ses intrigues. Cependant Hincmar lui resta fidèle; il le suivit dans son exil en Saxe, avec la permission de son évêque, et la bénédiction de ses frères. Il fit plus : il employa son crédit auprès de l'empereur et des seigneurs pour obtenir le rappel d'Hilduin et la restitution de ses abbayes. Quand le pape Grégoire IV vint en France (*art.* XXII), Hilduin, peu reconnaissant des bontés de l'empereur, voulut engager Hincmar dans le parti de Lothaire; mais il n'y réussit pas; et après le rétablissement de l'empereur Louis, il rendit encore à Hincmar tous les bons offices qui furent en son pouvoir. Depuis il demeura paisiblement dans le monastère, avec la charge de trésorier ou de gardien des reliques. Mais l'empereur n'avait pas oublié la constance de l'attachement que cet ami fidèle lui avait toujours témoigné. Il le rappela dans sa Cour. Hincmar revint par obéissance, et assista aux assemblées des évêques, entr'autres au concile de Ver-

neuil en 844, où Louis, abbé de Saint-Denis, successeur d'Hilduin, le mena avec lui. Le roi Charles donna à Hincmar les deux abbayes de Notre-Dame de Compiègne et de Saint-Germain, qu'il n'accepta que par l'ordre de son évêque et de son abbé. Le roi lui donna aussi une terre, qu'il laissa depuis son épiscopat à l'infirmerie de Saint-Denis (1). Il fut ordonné le 3 mai 845, par Rothade, évêque de Soissons (2) dans le concile de Beauvais où il avait été élu. Ce concile fit huit canons, ou plutôt huit articles de capitulation entre le roi Charles et Hincmar, qui s'étendent aussi aux autres évêques : car on y parle tantôt au *pluriel*, tantôt au singulier. Vous ne ferez rien, dit Hincmar, à cause de ce qui s'est passé, qui me puisse être préjudiciable, si je ne me rends coupable à l'avenir contre Dieu et contre

(1) Hist. ecclés., par Fleury, liv. 48, chap. 28. Voyez l'Hist. litéraire de France. Paris, 1711, V, 544.

(2) Hist. litéraire de France, V, 545.

vous. Cet article est une précaution à cause des guerres civiles. Vous me restituerez présentement les biens de mon église, qui lui ont été ôtés sous votre règne. Vous casserez les lettres que vous en avez données, et n'en donnerez plus de semblables; et vous ne chargerez mon église d'aucune exaction indue, mais vous la maintiendrez en l'état où elle était du tems de votre père et de votre aïeul.

En exécution de ces trois articles, le roi Charles rendit à l'église de Reims, Epernai, Julli, Cormici, et tout ce qu'il avait donné à diverses personnes, tant ecclésiastiques que laïques : comme il paraît par ses lettres du premier jour d'octobre, la sixième année de son règne, indiction huitième, qui est cette année 845.

Les trois derniers articles du concile de Beauvais sont au nom de tous les évêques qui demandent au roi sa protection contre ceux qui pillent leurs églises, la confirmation de leurs chartes; et que si lui ou eux contreviennent à ces articles, on y re-

médiera d'un commun consentement. Le roi Charles jura l'observation de ces huit articles, et promit de les étendre à toutes les églises de son royaume (1).

Immon, évêque de Noyon et de Tournai, qui assistait à ce concile (2), n'oublia sûrement pas ses deux diocèses. Il paraît qu'il assista aussi au concile de Meaux qui fut tenu immédiatement après, et qui fut encore plus solennel, puisqu'au lieu de deux métropolitains, il y en eut trois, celui de Bourges s'étant joint à ceux de Sens et de Reims. La fréquence de ces assemblées fait voir combien on s'occupait alors des affaires ecclésiastiques.

§ XXX.

Concile de Meaux. 845.

LVII. La même année 845, le dix-septième de juin, fut tenu un concile à

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 48, chap. 29.
(2) *Gallia christiana*, IX, 988.

Meaux par les évêques des trois provinces de Sens, Reims et Bourges, ayant à leur tête les archevêques Vénilon, Hincmar et Rodulfe, et l'on y recueillit les canons de quelques conciles précédens, qui étaient restés sans exécution : savoir de Thionville, de Lauriac ou Loire en Anjou, de Coulaines près du Mans, tous deux de 843, et celui de Beauvais qui venait d'avoir lieu. On y en ajouta cinquante-six, fesant en tout quatre-vingt. Ceux du concile de Verneuil n'y sont point insérés; on se plaint qu'ils ne sont pas encore venus à la connaissance du roi et du peuple.

Les articles dressés de nouveau à Meaux sont moins des canons que des plaintes des abus auxquels on prie le roi de remédier. Que les rois et les seigneurs logeant dans les maisons épiscopales, y font loger des femmes et des personnes mariées, et y séjournent long-tems. C'est que la Cour était ambulante, et les rois presque toujours en voyage. Que les passages du roi sont des occasions à sa suite de piller

les villes. Le roi ne détournera point les évêques de leurs fonctions; principalement pendant l'avent et le carême; et les évêques n'abuseront point de leur loisir, mais s'occuperont à prêcher, à corriger, à donner la confirmation; et résideront dans leurs villes, hors le tems de leurs visites. Les princes permettront de célébrer deux fois l'année les conciles provinciaux qui ne doivent être interrompus par aucun trouble des affaires temporelles. Les évêques empêcheront les nouveautés de doctrine, principalement dans les monastères; et chacun d'eux aura près de soi une personne capable d'instruire ses curés. Les clercs ne porteront point les armes, sous peine de déposition. Les évêques ne prêteront point de serment sur les choses saintes. Le roi sera averti de la désolation des hôpitaux, principalement ceux des Scots, c'est-à-dire des Hibernois (Irlandais), foudés en ce royaume par des personnes pieuses de cette nation. Non-seulement on n'y reçoit point les survenans,

mais on en chasse ceux qui y ont servi Dieu dès l'enfance, et on les réduit à mendier de porte en porte. Le roi pourvoira au rétablissement des monastères, qui sont donnés à des particuliers en propriété; il enverra dans tout le royaume des commissaires, pour dresser un état exact des biens ecclésiastiques que lui ou son père ont donnés en propriété par subreption.

On défend aux chorévêques les fonctions proprement épiscopales : il en résulte évidemment que ceux de France n'étaient véritablement que prêtres. On ne consacrera le saint chrême que le jeudi-saint. Si un évêque ne peut faire ses fonctions pour cause de maladie, c'est à l'archevêque à y pourvoir de concert avec lui. Quant à ce qui regarde le service de l'État, l'évêque malade y pourvoira du consentement de l'archevêque. Les prêtres ne batiseront que dans les églises batismales, et aux tems réglés, sinon pour cause de nécessité. Les clercs qui viennent dans nos diocèses

avec leurs seigneurs, n'exerceront pas leurs fonctions, s'ils n'apportent des lettres écrites par leurs évêques; et on les instruira encore de leurs devoirs. Mais si les seigneurs présentent des clercs pour être ordonnés, on les avertira de les renvoyer aux évêques des diocèses desquels ils sont tirés, pour y être ordonnés, ou avoir leurs démissoires. On voit ici que les clercs attachés au service des seigneurs troublaient fort la discipline (1). On sent que les seigneurs, pour doter leurs parens ou pour favoriser leurs amis et leur donner ou leur procurer des bénéfices, présentaient souvent des personnes incapables de répondre par leur conduite à la dignité de l'état qu'elles embrassaient.

On ne fera point d'ordinations absolues; et ceux qui seront ordonnés pour des titres, auront passé au moins un an dans un clergé réglé, ou dans la cité, c'est-à-dire la ville épiscopale, afin que

(1) Id. chap. 30.

l'on puisse connaître leur doctrine et leurs mœurs. Les chanoines vivront en communauté, suivant la constitution de l'empereur Louis. Le roi ne prendra point de chanoines à son service sans le consentement de l'évêque. Les évêques disposeront selon les canons des *titres cardinaux* des villes et des faubourgs. On nommait donc encore *titres cardinaux* les églises paroissiales de toutes les villes épiscopales.

Les moines n'iront point à la Cour sans l'autorisation de l'évêque: et les évêques ou les abbés ne les emploieront point à faire leurs messages ou à gouverner leurs métairies, sous prétexte d'obéissance. Un moine ne sera pas chassé du monastère, sans la participation de l'évêque ou de son vicaire, qui réglera le genre de vie du moine expulsé, afin qu'il ne se perde pas entièrement. C'est que l'on chassait les moines incorrigibles suivant la règle de saint Benoit (*art.* XXVIII) (1). On le dépouillait

(1) Id. *ibidem*.

de l'habit religieux, et on le mettait hors du monastère (1).

§ XXXI.

Suite des réglemens du concile de Meaux. 845.

LVIII. La suite des réglemens du concile de Meaux n'est pas moins curieuse pour la connaissance des mœurs du tems.

L'évêque n'excommuniera personne, que pour un péché manifeste, et certain; il ne prononcera point d'anathème, sans le consentement de l'archevêque et des comprovinciaux. On distinguait donc encore l'anathème de la simple excommunication.

On réitère les plaintes contre les usurpations de l'église; et l'on demande que ceux qui doivent à l'église la neuvième

(1) Analyse des conciles, par le père Richard. 1, 823.

partie des fruits ou la dîme à cause des héritages qu'ils possèdent, soient excommuniés s'ils ne les payent pour fournir aux réparations et à l'entretien des clercs. C'est que les laïcs qui tenaient des terres par concession de l'église, lui devaient double redevance, premièrement la dîme ecclésiastique, puis la neuvième partie des fruits comme rente seigneuriale. Il y a plusieurs canons contre les ravisseurs, les adultères et les corrupteurs de religieuses (1). A l'égard de celles qui, sous le voile de la religion, affectent de paraître vivre en religieuses, quoiqu'elles vivent dans les délices et dans la débauche, l'évêque, aidé, s'il est besoin, de la puissance royale, les obligera de vivre en certains lieux où elles ayent des personnes pieuses témoins de leur conduite; que s'il n'a point de preuves évidentes de leurs mauvaises mœurs, mais seulement des soupçons, il les contraindra de se justifier

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre 48, chap. 30.

selon les lois, et les avertira de vivre plus religieusement à l'avenir. Un homme, qui a commis un adultère avec une femme, et qui l'épouse ensuite après la mort de son mari, doit être mis en pénitence : s'ils ont procuré la mort du mari, ou s'ils sont parens, ils demeureront toute leur vie en pénitence, sans espérance de se marier à d'autres (1).

Chaque évêque aura pardevers soi des lettres du roi, en vertu desquelles les officiers publics seront obligés de lui prêter secours, pour l'exercice de son ministère. On n'enterrera personne dans les églises, comme par droit héréditaire : mais seulement ceux que l'évêque ou le curé en jugeront dignes, pour la sainteté de leur vie; et l'on n'exigera rien pour le lieu de la sépulture. Suivant l'autorité de saint Grégoire écrite à Janvier de Cagliari, on recommande l'observation des lois et des canons contre les Juifs, et l'on en rapporte

(1) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 823 et 824.

plusieurs ; on exhorte les seigneurs et les dames à empêcher dans leurs maisons le concubinage et la débauche, et à autoriser leurs chapelains pour instruire et corriger leurs domestiques. C'est que les seigneurs était déjà si puissans, que l'on pouvait chez eux tout faire impunément.

Comme on donnait quelquefois aux laïcs les chapelles des maisons royales, le roi est exhorté à ne pas permettre qu'ils en prennent les dîmes, mais ils les laisseront aux prêtres pour les réparations, le luminaire et l'hospitalité. Les comtes et les autres juges ne tiendront pas leurs audiences depuis le mercredi des cendres, et l'on fêtera l'octave de pâques entière. On observera tous les capitulaires ecclésiastiques de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire.

Par ces réglemens, disent les évêques, nous ne prétendons pas déroger à la sévérité de la discipline ecclésiastique : mais quiconque méprisera ce qui est ainsi ordonné par l'autorité pontificale et royale, s'il est ecclésiastique, sera déposé par le

concile; s'il est séculier, il sera privé de sa dignité, et banni par la puissance du roi.

On joint ces deux puissances, parce que l'on suppose que le roi confirmera tous ces réglemens. C'est ce que les évêques lui demandent en finissant: ils lui représentent que lui-même les a priés de faire ces canons; et l'exhortent à exécuter ceux qu'il a déjà résolus et signés de sa main, comme ceux de Coulaines et Beauvais (1). Mais les principaux seigneurs voyant qu'en les recevant, ils seraient obligés de quitter les abbayes et autres biens d'église dont ils jouissaient, firent tant auprès de ce prince, qu'il refusa de confirmer les canons qui les regardaient, et qu'il n'approuva que ceux qui ne les intéressaient point. Le père Longueval s'est donc trompé (2), en disant absolument et sans aucune distinction, que le roi Charles signa ces réglemens, et promit de les faire observer (3). Ce prince était

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 48, chap. 30.

(2) Hist. de l'église gallicane, t. V, p. 519.

(3) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 825.

occupé de ses démêlés avec son frère Lothaire qui entreprit de rétablir Ebbon dans le siège de Reims, un an après l'ordination d'Hincmar, qu'il savait être fidèle à Charles. Lothaire exigea donc des lettres du pape Sergius pour examiner de nouveau la déposition d'Ebbon : savoir une lettre au roi Charles par laquelle le pape lui ordonnait d'envoyer Gondebaud, archevêque de Rouen, avec quelques évêques de son royaume, et Hincmar, pour se trouver à Trèves avec deux légats du pape qui écrivit aussi pour le même objet à Gondebaud et à Hincmar (1). Sergius II avait été obligé de prêter serment de fidélité à Lothaire (2); il était entièrement à sa disposition. Il mourut le 27 janvier 847.

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre 48, chap. 33.

(2) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des papes.

§ XXXII.

Concile de Paris, 847. Parlement extraordinaire à Épernai.

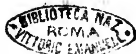
LIX. Charles ne jugea pas à propos de laisser aller les évêques de son royaume à Trèves, qui était dans celui de Lothaire; et où par conséquent ils ne pouvaient être en liberté. C'est pourquoi quand les légats du pape furent venus, Gondebaud indiqua le lieu du concile à Paris, où il appela par ses lettres Ebbon et les légats du pape. Gondebaud s'y rendit lui-même avec ses suffragans; Vénilon, archevêque de Sens, Landran de Tours et Hincmar de Reims s'y trouvèrent aussi avec les leurs. Landran était l'ancien archevêque de Tours, qui avait renoncé à son siège, et Ursmar lui avait succédé dès l'an 836.

Ces prélats s'assemblèrent à Paris le quatorzième de février 846, indiction dixième, c'est-à-dire en 847 à notre ma-

nière de compter; car ils commençaient l'année à pâques (1). En effet ce concile a pour caractères chronologiques le 16 des calendes de mars de l'an 846, indiction 10; d'où le père Labbe, qu'a suivi l'abbé Fleury, infère qu'il est de 847 suivant le nouveau stile, parce que l'indiction 10 appartient réellement à cette année. Mais, dit le père Pagi, suivi par l'Art de vérifier les dates, ce concile étant une continuation de celui de Meaux, comme il est marqué dans la préface, peut-on supposer qu'il y aura eu un intervalle de vingt mois entre l'un et l'autre (2)? Oui, sans doute, il faut le supposer plutôt que de croire qu'il y a faute dans l'indiction et dans le chiffre de l'année. Le tems nécessaire à Lothaire pour obtenir le consentement du pape, et l'envoi des légats par Sergius II remplit très-bien cet intervalle. Aussi les auteurs du *Gallia*

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 48, chap. 33.

(2) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des conciles.



christiana (1), en affirmant qu'Immon, évêque de Noyon et de Tournai, assista aux deux conciles, adoptent-ils la date de 847.

Ebbon ne parut point au concile de Paris, ni personne pour lui, et il n'envoya pas même des lettres pour s'excuser. Alors Gondebaud et les autres évêques de ce concile lui dénoncèrent par écrit qu'ils lui interdisaient toute prétention sur le diocèse de Reims : et lui défendaient d'inquiéter personne pour ce sujet jusqu'à ce qu'il se présentât devant eux, suivant l'ordre du pape Sergius II, et qu'il fût jugé canoniquement. Ebbon ne répondit point ; et pendant cinq ans qu'il vécut encore, il ne s'adressa plus à aucun concile, ni au saint siège, pour y porter ses plaintes.

En ce concile, les évêques mirent la dernière main aux canons qu'ils avaient dressés à Meaux au mois de juin 845, et composèrent la préface qui est à la tête,

(1) *Parisiis*, 1751, IX, 987.

où ils représentent combien de fois ils ont exhorté le roi et les seigneurs de travailler à la réformation de l'état et de l'église. Ils attribuent les calamités présentes, principalement les incursions des Normands, au mépris de leurs avertissemens.

En ce même concile (*art.* XXVI), Pascase, abbé de Corbie, demanda la confirmation des lettres de Louis-le-Débonnaire et de Lothaire, pour conserver à ce monastère la liberté des élections et la disposition de ses biens : et les lettres du roi Charles, qui se déclarait protecteur de cette maison. Le concile l'accorda, et fit l'éloge de ce monastère, comme ayant conservé depuis sa fondation une exacte régularité. L'acte de confirmation est souscrit de vingt évêques, parmi lesquels sont les trois métropolitains, Hincmar, Gondebaud et Vénilon : les autres sont à peu près les mêmes que ceux du concile de Meaux (1).

Les évêques pressaient toujours le roi

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre 48, chap. 33.

Charles de confirmer par son autorité les articles de réformation qu'ils avaient dressés par son ordre, et recueillis aux conciles de Meaux et de Paris. Enfin il tint au mois de juin un parlement extraordinaire à Épernai sur Marne, au diocèse de Reims; mais les avis salutaires des évêques y furent tellement méprisés, que l'on trouve à peine un exemple pareil dans l'histoire des princes chrétiens. C'est ainsi qu'en parle un auteur du tems : et le titre du capitulaire d'Épernai dit :

Les articles suivans ont été extraits des articles publiés l'an 846 par les évêques dans leurs conciles, savoir par Gondebaud, Ursmar, Hincmar et Amalon, avec leurs suffragans; et présentés au roi suivant son ordre, pour être relus à Épernai, terre du diocèse de Reims : et parce que l'esprit du roi était aigri contre les évêques par la faction de quelques seigneurs qui leur étaient opposés, les évêques furent exclus de cette assemblée; et de tous ces articles, ils choisirent seulement ceux-ci, et les don-

nèrent par écrit aux évêques, disant que le prince, ni eux, n'en voulaient observer davantage. Ursmar était l'archevêque de Tours, Amalon celui de Lion, qui ne sont point nommés dans les conciles précédens. Les articles d'Épernai ne sont qu'au nombre de dix-neuf, les seuls qui furent conservés par les seigneurs sur les quatre-vingts articles de Meaux; et ils choisirent ceux qui regardaïent principalement les ecclésiastiques, retranchant tout ce qui tendait à les corriger eux-mêmes (1).

§ XXXIII.

Concile de Quiersi. 849.

LX. Un hérétique parut en 849 selon les Annales de saint Bertin qui s'expriment ainsi : « Un certain Gaulois, nommé Gott-« schalk, prêtre et moine du monastère « d'Orbais dans la paroisse de Soissons,

(1) Id. chap. 35.

« enflé de sa science et adonné à de certai-
« nes superstitions, était allé en Italie sous
« couleur de religion. Honteusement chas-
« sé, il vint en Dalmatie, en Pannonie, dans
« la Norique, soutenant, sous le nom de
« prédestination, par des discours et des
« écrits empoisonnés, certaines choses en-
« tièrement contraires au salut; confondu
« et convaincu dans le concile des évêques
« en présence de Louis, roi des Germains,
« il fut forcé de retourner dans le diocèse
« de sa ville métropolitaine, Reims, gou-
« vernée par le vénérable Hincmar, pour y
« recevoir le châtiment dû à son infidélité.
« Charles, très-exact observateur de la re-
« ligion, ayant convoqué l'assemblée des
« saints évêques desdits diocèses, ordonna
« qu'il fût amené en leur présence, et y
« ayant été conduit, il fut publiquement
« flagellé, et forcé de jeter au feu les livres
« de ses doctrines (1). »

(1) Collection des mémoires relatifs à l'Hist. de France, par M. Guizot. Paris, 1804, IV, 144 et 145.

On voit qu'il s'agit ici de cette ancienne difficulté de la morale religieuse. Dans tous les tems on a été embarrassé de concilier la prescience de Dieu et la liberté de l'homme. Si Dieu a connu de toute éternité quelles seraient nos actions, nous sommes prédestinés à faire le bien ou le mal; si nous sommes libres, nous avons le pouvoir d'agir contre la volonté de Dieu. Cé sont deux écueils que l'on évite en disant que Dieu a voulu que nous fussions libres, mais que par son ineffable bonté, il nous aide du secours de sa grace selon des lois qu'il ne nous est pas donné d'expliquer d'une manière tout-à-fait complète, parce que Dieu est placé si fort au-dessus de nous qu'il n'est pas à notre portée.

Il paraît que le moine Gottschalk détruisait entièrement dans ses écrits la moralité de nos actions en ne nous laissant aucune liberté. Ayant été envoyé à Hincmar, il fut jugé à Quiersi-sur-Oise, en 849, par treize évêques, assemblés par ordre du roi Charles pour les affaires de l'état. Les plus

connus sont Vénilon, archevêque de Sens, et Hincmar de Reims; Rothade, évêque de Soissons, Loup de Châlons; Pardule de Laon (1), Immon de Noyon (2). Il y avait deux chorévêques, dont l'un était Rigbold de Reims, trois abbés, savoir, Pascase Ratbert de Corbie, Bavon d'Orbais et Halduin de Haut-Villiers. Gottschalk ayant été examiné dans ce concile, fut jugé hérétique incorrigible, et, comme tel, déposé de l'ordre de prêtrise, qu'il avait reçu contre les règles par les mains de Rigbold, chorévêque de Reims à l'insu de son évêque, qui était Rothade de Soissons. De plus, par son opiniâtreté et son insolence, il fut condamné, suivant les canons du concile d'Agde et la règle de Saint-Benoît; à être fouetté de verges, et mis en prison, comme s'étant ingéré mal à propos d'affaires civiles et ecclésiastiques. On lui fit défense d'enseigner, et on lui imposa un perpétuel

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 48, chap. 49.
(2) *Gallia christiana*, IX, 988.

silence. La sentence fut exécutée à la rigueur : il fut fouetté publiquement, en présence du roi Charles, obligé de brûler ses écrits, et renfermé dans l'abbaye de Haut-Villiers, du diocèse de Reims : car Hincmar ne s'en fiait pas à Rothade, évêque duquel relevait directement Gottschalk (1).

Cet hérétique ne laissa pas d'écrire dans sa prison, et publia deux confessions de foi : l'une plus courte, l'autre plus ample, mais toutes deux dans le même sens. « Je crois », dit-il dans la première, « que « Dieu a prédestiné gratuitement les élus « à la vie éternelle ; et que, par son juste « jugement, il a prédestiné les réprouvés « à la mort éternelle, à cause de la pres- « cience très-certaine de leurs démérites, « car le Seigneur dit lui-même : le prince « de ce monde est déjà jugé (2), ce que « saint Augustin explique ainsi; c'est-à- « dire qu'il est destiné irrévocablement au

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre 48, chap. 49.

(2) Évangile selon saint Jean, XVI, 11.

« feu éternel. Notre Seigneur dit encore (1), « celui qui ne croit pas est déjà jugé, c'est-« à-dire, dit saint Augustin, le jugement « est déjà fait, quoiqu'il n'ait pas encore « paru. » Après plusieurs autres passages de saint Augustin, il cite saint Grégoire, saint Fulgence, particulièrement le livre à Monime, et saint Isidore.

L'autre confession de foi de Gottschalk est adressée à Dieu en forme de prière. Il insiste sur l'immutabilité de Dieu, dont l'éternité de ses décrets est une suite. Il dit que la prédestination est une en elle-même, quoiqu'elle soit double par ses effets : comme Saint Augustin dit que la charité est double, par rapport à Dieu et au prochain. Il souhaite pour éclairer les moins instruits, de soutenir ce qu'il croit la vérité dans une assemblée publique, devant la multitude des fidèles, en présence du roi, des évêques, des prêtres, des moines et des chanoines. Il ose même demander qu'il lui

(1) Id., III, 18.

soit permis de faire l'épreuve de sa doctrine, en passant de suite par quatre tonneaux pleins d'eau bouillante, d'huile et de poix, et enfin par un grand feu. S'il en sort sain et sauf, on reconnaîtra la vérité de sa doctrine; s'il craint de s'y exposer, ou s'il ne va pas jusqu'au bout, il consent qu'on le fasse périr par le feu (1).

§ XXXIV.

Neuvième concile de Paris. 849.

LXI. Hincmar sentit la nécessité de combattre les écrits de son prisonnier. Il écrivit à Prudence, évêque de Troies, pour le consulter sur la manière de réprimer Gottschalk; il lui raconte ce qui s'était passé dans le concile de Quiersi, et tous les moyens qu'il a employés pour le convertir. Doit-il l'admettre à entendre l'office le jeudi-saint, ou le jour de Pâ-

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre 48, chap. 50.

ques, ou même lui donner la communion? d'un autre côté l'archevêque écrivit aux reclus de son diocèse pour les précautionner contre les erreurs de Gottschalk, dont il voyait que plusieurs prenaient le parti.

En effet Ratram, moine de Corbie, écrivit à Gottschalk, dont il ne craignait pas de se dire l'ami, une lettre où il censurait vivement cet écrit d'Hincmar, à qui la lettre de Ratram fut rendue par les gardes de Gottschalk. Prudence lui-même, cet évêque de Troies, consulté par Hincmar, fit un recueil de passages de l'écriture sainte et des Pères, principalement de saint Augustin, pour démontrer la vérité des deux prédestinations des élus et des réprouvés. Il y traitait aussi du libre arbitre, et de la mort de Jésus-Christ pour tous. Il envoya ce recueil à Hincmar et à Pardule de Laon, du consentement d'un concile tenu à Paris vers l'automne de l'an 849. Prudence mit en tête une lettre où il dit : « J'avais souhaité de traiter avec

« vous à l'amiable et en particulier, sur « les questions proposées : mais n'en ayant « pas eu la liberté, j'ai été obligé de vous « écrire, vous priant surtout de ne pas « permettre que l'on attaque de votre tems « l'autorité de saint Augustin. » Il s'étend ensuite pour prouver combien cette autorité est grande dans l'église (1).

Ce concile de Paris était assemblé de quatre provinces, savoir : Tours, Sens, Reims et Rouen, et composé de vingt-deux évêques, dont les plus connus sont : Landran, archevêque de Tours, second du nom, successeur d'Ursmar qui avait succédé au premier Landran ; Vénilon, archevêque de Sens ; Prudence, évêque de Troies, Agius d'Orléans, Erchanrad de Paris ; Hincmar, archevêque de Reims ; Pardule, évêque de Laon ; Rothade, évêque de Soissons ; Paul, archevêque de Rouen, et Fréculfe, évêque de Lisieux (2). Immon,

(1) Id. *ibidem.*
(2) Id. chap. 51.

évêque de Noyon et de Tournai, y fut aussi présent (1). Il fut présidé par l'archevêque de Tours, ce qui lui fit donner le nom de quatrième concile de Tours. Tous les chorévêques de France, suivant le témoignage d'Albéric, furent déposés. On en voit cependant encore quelques-uns depuis (2).

Les évêques de ce concile envoyèrent à Noménoé, prétendu roi de Bretagne, une lettre où ils lui parlent ainsi :

« Quoique vous portiez le nom de Chré- « tien, la terre des Chrétiens est ravagée « par votre cupidité : les églises, partie « détruites, partie brûlées, sans épargner « les reliques des Saints. Vous avez em- « ployé injustement à votre usage les biens « des églises, qui sont le patrimoine des « pauvres. Vous avez commis beaucoup « d'autres violences, chassé de leurs sièges « les évêques légitimes, et mis à leurs

(1) *Gallia christiana*, IX, 988.

(2) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des conciles.

« places des voleurs et des mercenaires.
« Vous avez méprisé la juridiction de saint
« Martin notre patron, dont vous ne pou-
« vez nier que vous dépendez : et pour
« comble de témérité vous avez méprisé le
« vicaire de saint Pierre, le pape, à qui
« Dieu a donné la primauté dans tout le
« monde. Car comme vous lui aviez de-
« mandé qu'il vous écrivît dans son livre,
« et qu'il priât Dieu pour vous, il vous le
« promit par ses lettres, pourvu que vous
« obéissiez à ses avertissemens : mais loin
« de vous y soumettre, vous n'avez pas
« même voulu recevoir les lettres qu'il
« vous a écrites. »

Ils lui reprochent ensuite de favoriser la révolte de Lambert, comte de Nantes, contre le roi Charles ; et de ne pas observer les bornes que les Français, au commencement de leur domination, avaient mises entr'eux et les Bretons. Enfin ils l'exhortent à la pénitence, par la considération du jugement de Dieu, et le menacent d'une mort prochaine, s'il ne se convertit.

Cette lettre fut composée par Loup de Ferrières (1): ce qui paraît en ce qu'elle se trouve parmi les siennes. Il alla ensuite à Bourges trouver le roi Charles, qui y vint au mois de décembre 849. Il est vraisemblable qu'il lui rendit compte de ce qui s'était passé au concile de Paris : car le roi lui demanda son sentiment sur la prédestination, le libre arbitre, et la rédemption de Jésus-Christ. Loup lui expliqua succinctement ce qu'il en avait appris dans l'Écriture Sainte et dans les Pères; mais voyant que sa doctrine était suspecte, il composa sur ces trois questions un traité que quelques-uns attribuent à un autre Loup, prêtre de Maïence, mais qui paraît plutôt être de l'abbé de Ferrières. Il écrivit aussi une lettre au roi Charles où il traite le même sujet brièvement; enfin il fit un recueil des Pères sur ces trois mêmes questions (2).

(1) Voyez *Epistola* 84 *Lupi abbatis Ferreriensis*.
(2) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 48, chap. 51.

§ XXXV.

Concile de Soissons. 853. *Première session.*

LXII. L'année 853, treizième du règne de Charles-le-Chauve, indiction première, Hincmar assista au concile tenu à Soissons le vingt-sixième d'avril, dans l'église de Saint-Médard. Il s'y trouva en tout vingt-six évêques de cinq provinces, dont les plus connus sont : Hincmar archevêque de Reims, Vénilon de Sens, Amauri de Tours, Rothade évêque de Soissons, Loup de Châlons, Pardule de Laon, Agius d'Orléans, Prudence de Troies, Hériman de Nevers, Jonas d'Autun (1). Immon, évêque de Noyon et de Tournai s'y trouvait aussi (2). Après les évêques, étaient Ribold, chorévêque de Reims, Loup, abbé

(1) Id., livre 49, chap. 8.
(2) *Gallia christiana*, IX, 456.

de Ferrières, Odon de Corbie, Bavon d'Orbais. J'ai déjà parlé d'Odon (*art.* XXVI). Dès l'an 851, Pascase Ratbert avait quitté le gouvernement de l'abbaye de Corbie, pour passer le reste de ses jours en repos, dans l'étude de la philosophie chrétienne. Il choisit pour son successeur Odon qui avait à peine achevé son noviciat, mais en qui il voyait, dit l'abbé Fleury, beaucoup de vigueur d'esprit et de corps.

Le roi Charles assistait en personne à ce concile. En huit sessions, on y traita plusieurs affaires dont la première fut celle des clercs ordonnés par Ebbon, prédécesseur d'Hincmar. Ils étaient environ au nombre de quatorze, tant prêtres que diacres. A la première session, Sigloald tenant la place de l'archevêque de Reims dit qu'il y avait des enfans de la même église, qui demandaient à entrer. Hincmar dit : « Lisez leurs noms : » et Sigloald nomma quatre chanoines de l'église de Reims, un moine de Saint-Thierri et huit de Saint Remi. On les fit entrer par ordre du con-

cile et du roi. Hincmar leur dit : « Quelle « est votre demande, mes frères ? » Ils répondirent : « Nous vous demandons la « grace d'exercer les ordres auxquels nous « avons été promus par le seigneur Ebbon, et dont vous nous avez suspendus.— « Avez-vous une requête », dit Hincmar ? ils répondirent que non. Hincmar reprit : « Les lois de l'église exigent que tous les « actes soient écrits : celui qui se présente « au batême doit donner son nom : celui « qui est promu à l'épiscopat, doit avoir « le décret de son élection et les lettres de « son ordination. L'excommunié est chassé « de l'église ou réconcilié par écrit ; il en « est de même des accusations ; et, comme « dit saint Grégoire, une sentence prononcée sans écriture ne mérite pas le « nom de sentence. C'est pourquoi, mes « frères, votre requête doit être présentée « par écrit. »

Ils la dressèrent, et la présentèrent à Hincmar et aux deux autres archevêques qui présidaient au concile. Hincmar, en

la lisant, trouva que le nom de Vulfade manquait dans les souscriptions. Ce Vulfade était un des chanoines que Sigloald avait nommés. Hincmar demanda la raison de cette omission. Sigloald répondit que Vulfade était malade. Hincmar renvoya Sigloald avec Lindon, archidiacre de Laon, et Isaac, diacre de Reims, qui firent souscrire la requête à Vulfade et la rapportèrent au concile. Alors Hincmar dit: «Cette « requête me regarde manifestement. Si « l'on se plaignait d'un évêque, on en ap- « pellerait à moi : mais puisque ces frères « se plaignent de mon jugement, il faut « que leur appel soit porté, à leur requête, « pardevant des juges choisis ou des arbi- « tres. » Sur quoi il cita deux canons des conciles d'Afrique, et un article des capitulaires, suivant la collection d'Ansegise (1), pour faire voir que l'on ne peut

(1) Abbé de Fontenelle, mort le 29 juillet 833; il rédigea l'an 827, la première collection qui ait été faite des capitulaires de nos rois. Voyez l'Histoire litéraire de la France, t. IV, art. de Charlemagne, p. 389 et suiv.

plus appeler des juges que l'on a choisis. « C'est pourquoi », ajouta-t-il, « nous de« vons nommer des juges de part et d'autre.» Ensuite il présenta son libelle où il choisissait pour cette cause seulement les deux archevêques de Sens et de Tours, et Pardule évêque de Laon, pour représenter le siège de Reims : « sauf, » ajouta-t-il, « l'au« torité de la métropole et le respect du « saint-siège. » Aussitôt il quitta sa place et y fit asseoir Pardule. Il permit ensuite à ses parties de choisir soit les mêmes juges, soit d'autres. Ils convinrent de prendre les mêmes; seulement ils ajoutèrent Prudence, évêque de Troies, apparemment pour tempérer l'autorité de Pardule, ami déclaré d'Hincmar. Il consentit à ce choix, et l'on écrivit l'acte, qui fut envoyé à Vulfade pour le souscrire. C'est ce qui se passa dans cette première session. Les clercs ordonnés par Ebbon réclamèrent depuis contre cette procédure, prétendant qu'ils n'avaient point été libres en donnant

leur requête ni en choisissant les juges (1). Il semble cependant qu'Hincmar ne pouvait rien faire de mieux pour montrer son esprit de justice et pour prouver qu'il ne voulait point abuser de sa qualité d'archevêque. Mais quel est le procès où celle des deux parties qui succombe, ne trouve pas un sujet de réclamation ? C'est surtout ce qui arrive parmi les ecclésiastiques accoutumés à la dispute, et témoins de ces combats sur des questions tellement élevées que la raison est souvent forcée de céder à l'autorité.

§ XXXVI.

Suite du concile de Soissons. 853.

LXIII. Dans la seconde session, les juges choisis dirent : « Il faut voir si la déposition d'Ebbon a été canonique et s'il « a été rétabli, pour savoir si ceux qu'il a

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 49, chap. 8.

« ordonnés depuis sa déposition, doivent « exercer leurs fonctions : c'est à ceux qui « ont ordonné Hincmar, d'en répondre. »

Alors Théodoric, évêque de Cambrai, se leva et présenta un écrit au concile, en disant : « Je déclare de vive voix et par « écrit ce que j'ai vu et ouï de la déposi- « tion canonique d'Ebbon. »

Loup, abbé de Ferrières, en fit la lecture; et il contenait « comment Ebbon s'é- « tait reconnu coupable et avait été jugé « tel par les évêques qu'il avait choisis « pour juges et pour témoins, dont Théodoric « était, et qu'Ebbon avait renoncé à l'épisco- « pat suivant le jugement de quarante-trois « évêques. » On lut encore des actes qui prouvaient que sa déposition avait été confirmée par le pape Sergius, et qu'il n'avait pas laissé de reprendre irrégulièrement les fonctions de l'épiscopat. C'est ce qui fut fait en la seconde session.

Dans la troisième, les juges dirent : « Nous voulons maintenant que les ordon- « nateurs d'Hincmar montrent qu'il a été

« canoniquement ordonné. » Rothade, évêque de Soissons, se leva, et présenta les canons suivant lesquels un évêque métropolitain doit être ordonné; et que s'il n'est pas pris de l'église même, le clergé et le peuple de cette église doivent le postuler de l'église voisine. Il produisit aussi les lettres canoniques d'Erchanrad évêque de Paris, du diocèse duquel Hincmar avait été tiré, confirmées par l'archevêque de Sens et ses autres suffragans; par lesquelles il accordait Hincmar au clergé et au peuple de Reims, dont il produisit aussi le décret de postulation. Par la lecture de toutes ces pièces, l'évêque de Soissons fit voir qu'il avait ordonné Hincmar canoniquement, en présence de tous les évêques de la province.

Ensuite Hincmar se leva, et produisit les lettres qu'il avait reçues de ses ordonnateurs, suivant les canons, datées du jour et de l'année : plus une lettre des évêques de toute la Gaule au pape, pour la confirmation de son ordination, parce que

le pape Sergius avait confirmé la condamnation d'Ebbon. Il montra aussi au roi qui était présent, et au concile, les lettres que le roi lui-même avait adressées au saint-siège pour l'approbation de son élection.

En conséquence de ces lectures, le concile jugea dans la quatrième session, qu'Hincmar avait été ordonné canoniquement, d'autant plus qu'il avait reçu du saint-siège le *pallium*, espèce d'ornement réservé aux archevêques. Puis les juges demandèrent ce que le concile décidait au sujet de ceux qu'Ebbon avait ordonnés depuis sa déposition.

Alors Immon, évêque de Noyon, se leva, et produisit un rôle contenant les décrets des papes, pour montrer qu'Ebbon n'avait pu donner à personne ce qu'il n'avait plus. Ainsi le concile décida dans la cinquième session que tout ce qu'Ebbon avait fait depuis sa déposition, excepté l'administration du batême, était nul; et que ceux qu'il avait ordonnés, en quelque lieu qu'ils fussent, étaient privés à jamais des fonctions de leurs ordres.

Un d'eux, nommé Frédebert, chanoine de l'église de Reims, dit qu'il s'était fait ordonner par Ebbon, parce qu'il avait vu que trois suffragans de cet archevêque, Rothade de Soissons, Siméon de Laon, et Erpain de Senlis, s'étaient assemblés dans l'église métropolitaine de Reims, avec les lettres de l'empereur Lothaire, et l'avaient rétabli. On produisit pour ce fait de prétendues lettres de neuf évêques de la province de Reims, qui furent manifestement prouvées fausses.

Au contraire Immon, évêque de Noyon, produisit un rôle qui détruisait ce que les complaignans avaient avancé, et prouvait qu'ils avaient communiqué avec Ebbon depuis sa déposition. C'est pourquoi ils furent jugés calomniateurs; et, comme tels, excommuniés suivant les canons; car leur ordination ayant été déclarée nulle, ils n'avaient point d'ordres ecclésiastiques dont il fût nécessaire de les déposer.

Dans la sixième session, Hincmar reprit sa place, par le décret du concile; pour y présider avec les deux autres ar-

chevêques, dans ce qui restait à terminer. Alors on examina l'affaire d'Hilduin, ordonné diacre par Ebbon, et depuis ordonné prêtre par Loup, évêque de Châlons. Loup se leva, et produisit un écrit contenant que pendant la vacance du siège de Reims, le roi Charles lui avait commandé d'y faire le saint chrême et les autres fonctions nécessaires; et en particulier d'ordonner prêtre Hilduin et de le consacrer abbé de Hautvilliers. Il ajouta qu'Hilduin lui avait été présenté à l'ordination avec les autres par l'archidiacre de Reims. Le concile jugea qu'Hilduin ayant été ordonné prêtre par surprise et sans être diacre, devait être déposé (1).

§ XXXVII.

Fin du concile de Soissons. 853.

LXIV. Dans la septième session, on

(1) Id. *ibidem.*

s'occupa de ceux qui avaient communiqué avec Ebbon, dans la prière ou l'oblation. On trouva qu'ils étaient excommuniés suivant les canons: mais qu'Hincmar, à son ordination, les avait réconciliés.

Enfin, dans la huitième session, le concile, à la prière du roi Charles, leva l'excommunication prononcée dans la cinquième session contre les clercs qui avaient prétendu être ordonnés par Ebbon.

C'est ce qui reste des actes de ce concile; mais on y traita plusieurs autres affaires, comme on le voit par les canons (1).

Hériman, évêque de Nevers, était attaqué d'une maladie qui lui troublait l'esprit, lui fesait commettre des actions indignes de son rang, et préjudiciables à son église; il fut enjoint à l'archevêque de Sens, son métropolitain, d'aller à Nevers avec quelques autres évêques, pour y régler toutes les affaires de cette église; et de garder à Sens auprès de lui l'évêque

(1) Id. *ibidem*.

Hériman pendant l'été, saison la plus contraire à son mal, pour régler sa conduite autant qu'il serait possible.

L'élection de Bouchard pour l'église de Chartres était contestée. Le roi voulait qu'il en fût évêque ; mais Bouchard avait une très-mauvaise réputation, qui empêchait l'archevêque Vénilon de l'ordonner. Hincmar, Pardule, et Agius, évêque d'Orléans, l'exhortèrent en particulier à leur déclarer s'il connaissait en Bouchard quelqu'irrégularité qui le rendît indigne de l'épiscopat. Une partie du clergé et du peuple, qui étaient présens, lui rendaient bon témoignage. Étant rentré dans le concile, Bouchard dit qu'il y aurait de l'arrogance à se prétendre digne d'un tel rang : mais que si quelqu'un voulait l'accuser de quelque crime, il était prêt à se justifier. Il ne se présenta point d'accusateur; ainsi, pour ne pas laisser plus longtems vacant le siége de Chartres, le concile ordonna que l'archevêque de Sens enverrait sur les lieus des commissaires examiner l'élection

de Bouchard, et lui en faire le rapport, afin qu'il fût ordonné canoniquement.

Deux moines de Saint-Médard de Soissons en avaient voulu tirer Pepin neveu du roi Charles, et fils de Pepin, roi d'Aquitaine, qui avait été renfermé par le conseil des évêques et des seigneurs. Ces moines ayant tenté de s'enfuir avec lui en Aquitaine, la communauté de Saint-Médard avait examiné leur cause en présence de plusieurs abbés, et les avait chassés comme incorrigibles, suivant la règle de Saint-Benoît. Rothade, évêque de Soissons, les fit amener au concile par son archidiacre : ils furent déposés, car ils étaient prêtres, et relégués séparément en des monastères éloignés.

Le roi Charles se plaignit au concile d'un diacre de l'église de Reims, nommé Rangefroi, qui était accusé d'avoir fait de fausses lettres au nom de ce prince : il lui fut défendu de s'absenter du diocèse de Reims jusqu'à ce qu'il se fût justifié.

Les autres canons de ce concile contien-

nent des réglemens généraux que les évêques priaient le roi d'appuyer de son autorité; et pour cet effet, il publia, dans la septième session, un capitulaire de douze articles.

Le premier porte que le roi enverra des commissaires pour visiter tous les monastères, avec l'évêque diocésain et celui qui jouit du monastère : c'était souvent un laïc. On y réglera le nombre des moines ou des chanoines; leur manière de vivre, leur nourriture et leur entretien, l'hospitalité, les bâtimens et les réparations nécessaires. On dressera des états des biens, et du dégât qu'y ont causé les Normands. Défense aux seigneurs d'empêcher les évêques de faire battre de verges les colons ou paysans serfs sujets des mêmes seigneurs, quand ils l'auront mérité pour leurs crimes. Le comte et les officiers publics doivent accompagner l'évêque dans sa visite, et lui prêter main forte, pour obliger à la pénitence et à subir la punition ceux qu'il ne peut y réduire par l'excommunication.

Ainsi les évêques mêlaient la puissance temporelle à la spirituelle. Le reste de ce capitulaire regarde la conservation des biens ecclésiastiques (1). Le nombre des canons du concile s'élève à treize (2).

Saint Aldric, évêque du Mans, affligé de paralisie, avait écrit au concile pour s'excuser de ce qu'il n'avait pu s'y trouver; et, se recommandant aux prières des évêques pendant sa vie et après sa mort, ce que le concile lui accorda. L'archevêque de Tours, son métropolitain, fut chargé d'aller au Mans, et d'y faire tout ce qu'il jugerait avantageux pour cette église (3).

Ce n'était pas sans raison que l'on parlait dans ce concile des monastères ruinés par les Normands. Au mois de juillet de cette année 853, ils vinrent dans la Loire et ravagèrent la ville de Nantes, le monastère de Saint-Florens et les lieus voisins.

(1) Id. chap. 9.

(2) Analyse des conciles, par le père Richard, qui en donne le détail, I, 836 et 837.

(3) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 49, chap. 10.

De là ils remontèrent la Loire, et s'étendirent dans l'intérieur de la France. Ils assiégèrent le Mans, d'où leur chef envoya jusqu'à Tours demander des contributions et faire des prisonniers. Ils arrivèrent à Tours le 8 novembre. Le Cher et la Loire débordés ayant inondé le pays, ils ne purent prendre la ville : mais ils ruinèrent et brûlèrent Marmoutier, et y tuèrent cent seize moines. Ils se retirèrent ensuite (1).

§ XXXVIII.

Concile de Verberie, 853. *Autres conciles de* 853 *à* 859.

LXV. Immon, évêque de Noyon, assista encore cette année au concile de Verberie (2), qui fut tenu au mois d'août 853. Quatre métropolitains y assistèrent avec leurs suffragans, savoir, Vénilon, arche-

(1) Id. chap. 11.
(2) *Gallia christiana*, IX, 988.

vêque de Sens, Hincmar de Reims, Paul de Rouen et Amauri de Tours, et quelques évêques de la province de Lion. On y parla encore de l'infirmité d'Hériman, évêque de Nevers, dont il avait été fait mention au concile de Soissons (*art.* LXIII); et comme le soin que son archevêque avait pris de lui avait eu son effet, on lui rendit le gouvernement de son église. On approuva aussi dans ce concile les articles que le roi Charles avait publiés dans celui de Soissons (1). Ils furent agréés tout d'une voix. Le même concile défendit de donner à titre de précaire et de bénéfice, le monastère de Saint-Alexandre de Leberaw, ou Lieure, en Alsace, à Conrad, parce qu'il avait été donné à l'abbaye de Saint-Denis par l'abbé Fulrade, et que cette donation avait été confirmée par le pape Étienne (2). Ce Conrad peut être le même dont il est question dans la conclusion du premier chapitre

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 49, chap. 13.

(2) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 839.

(*art.* XIV), qui est qualifié comte d'Altorf et qui mourut en 866.

L'empereur Lothaire et le roi Charles se trouvèrent ensemble à Valenciennes au mois de novembre 853 (1); ils convinrent d'envoyer des *missi dominici* dans leurs royaumes. Charles-le-Chauve envoya les siens dans ce même mois de novembre, par un capitulaire daté de Servais, à une demi-lieue de la Fère, près de l'Oise, canton de la Fère et arrondissement de Laon (2). Parmi ces *missi dominici* se trouve l'évêque Immon avec l'abbé Adalard (de Sithiu ou Saint-Bertin), Waltcaudus et Odericus. Ils sont envoyés *in Noviomiso, Vermendiso, Adertiso, Curtriciso, Flandra, comitatibus Engilramni et in comitatibus Waltcaudi* (3), c'est-à-dire dans le Noyonnais, le Vermandois, l'Artois, le territoire de Courtrai, la Flandre, le comté d'En-

(1) Recueil des historiens de France, par dom Bouquet. Paris, 1749, VII, 612.

(2) Id. p. 613.

(3) Id. p. 616.

gilramnus et le comté de Waltcaudus.

Ces *missi dominici* étaient chargés de maintenir le service de Dieu, de l'église et du roi :

De faire observer la justice, de conserver l'honneur des églises de Dieu, de protéger les orphelins, les veuves et les justices royales; de punir ceux qui enlèvent les filles, les veuves et les religieuses, qui osent frapper les prêtres, et les chasser des églises sans le consentement des évêques (1):

Je ne continue pas la suite de ces ordres dont on trouvera le détail dans l'ouvrage cité.

Au mois d'août de l'année 855, il y eut à Boneuil, village auprès de Paris, un concile dont parlent Loup, abbé de Ferrières, épître 18, et Hincmar dans sa préface de la seconde réfutation de Gottschalk (2). Im-

(1) Id. p. 614.

(2) Id. VII, 620, où ce concile est placé en 856, mais c'est une faute comme dom Bouquet lui-même le prouve dans une note, p. 612, et c'est sous 855 qu'il le place en effet, p. LXXV de sa table chronologique.

mon assista à ce concile que les auteurs du *Gallia christiana* (1) placent aussi en 855.

L'an 856, le 7 janvier, mourut saint Aldric, évêque du Mans (2). Cette date fixe celle de la lettre de Loup, abbé de Ferrières, qui écrit à Immon, évêque de Noyon (3). Dom Bouquet date mal cette lettre de l'an 837. C'était Achard qui gouvernait alors l'église de Noyon, comme on l'a vu plus haut, et dom Bouquet lui-même dit que Loup ne fut abbé de Ferrières, qu'en 842.

L'an 859, le roi Charles fit en divers lieus des assemblées d'évêques; mais à quatre milles de Toul, dans le village de Savonières, assistant avec les rois Charles et Lothaire, ses neveux, à un sinode d'évêques, il présenta une accusation contre Vénilon, évêque métropolitain de Sens : cependant le procès fut différé à cause de

(1) IX, 988.

(2) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 49, chap. 10.

(3) Recueil des historiens de France, par dom Bouquet. Paris, 1749, VI, 404.

l'absence de l'évêque Vénilon (1). Ce concile fut tenu au mois de juin. Il était composé des évêques de douze provinces des trois royaumes de Charles-le-Chauve et de ses deux neveux. Ces trois princes y assistèrent. Le but de ce concile fut de détruire le schisme qui s'était élevé depuis peu dans l'église, d'en rétablir la discipline, et de ramener à l'obéissance ceux qui avaient manqué de fidélité à leur souverain. Pour y parvenir, les évêques obtinrent des trois rois la permission de tenir des conciles dans les tems prescrits par les canons : ce qu'ils n'avaient pu faire pendant les troubles de la guerre. On porta des plaintes à celui-ci sur l'ordination de trois évêques, Tortold de Baïeux, Anscaire de Langres, et Atton de Verdun; on les accusa d'être parvenus à l'épiscopat par des voies illégitimes. La cause de Tortold fut renvoyée à Vénilon, archevêque de Rouen, et à deux

(1) Annales de Saint-Bertin, dans la collection de M. Guizot. Paris, 1824, IV, 160.

autres évêques. Anscaire promit, par l'organe de ses députés, de se désister, et le concile se contenta de défendre qu'il fût jamais élevé sur le siège de Langres, non plus que sur celui de Genève, qu'il avait aussi usurpé autrefois. A l'égard d'Atton, il fut ordonné qu'il comparaîtrait à un autre concile (1).

§ XXXIX.

Doctrine du concile de Savonières, 859.

LXVI. Il ne faut pas confondre Vénilon, archevêque de Rouen, dont je viens de parler, avec Vénilon, archevêque de Sens, dont j'ai dit un mot auparavant. Le roi Charles-le-Chauve présenta une requête contre ce dernier, où il disait que malgré les sermens de fidélité qu'il lui avait faits, l'archevêque de Sens s'était joint, contre lui, à Louis, roi de Germanie, avec toutes

(1) Analyse des conciles, par Richard, I, 845.

ses forces; qu'il s'était fait donner par ce prince l'abbaye de Sainte-Colombe qui n'appartenait pas à Louis; et que depuis que lui, Charles, avait recouvré son royaume, Vénilon avait persisté dans sa révolte, en lui refusant les secours que l'église de Sens lui devait comme à son souverain. Vénilon se réconcilia avec ce prince; et par là, il évita le jugement des évêques qui lui avaient écrit une lettre sinodale par laquelle ils lui ordonnaient de comparaître devant les évêques qu'ils avaient choisis pour le juger, trente jours après la réception de leur lettre.

Le concile écrivit aussi aux évêques de Bretagne pour les engager à se réunir, en rentrant sous l'obéissance de l'archevêque de Tours, leur métropolitain.

On lut ensuite les canons qui avaient été faits quelques jours auparavant (le 19 avril) dans un concile tenu à Langres. Les six premiers sont les mêmes que ceux du troisième concile de Valence tenu en 855. Ils sont sur la doctrine.

1. Les évêques déclarent qu'ils rejettent toute nouveauté de paroles, et qu'ils s'en tiennent à l'Écriture sainte, et à ceux qui l'ont clairement expliquée; à saint Ciprien, à saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, et aux autres docteurs catholiques; et qu'ils n'ont sur la prescience de Dieu, la prédestination, et les autres questions qui scandalisent leurs frères, d'autres sentimens que ceux qu'ils ont appris dans le sein de l'église.

2. Ils prouvent, par l'autorité de l'Écriture sainte, que Dieu a connu de toute éternité les bonnes actions que les bons devaient faire, et les mauvaises des méchans; qu'il a prévu aussi que les bons le seraient par sa grace, et qu'ils recevraient, par la même grace, la récompense éternelle; que les méchans le seraient par leur propre malice; et que, par sa justice, ils seraient condamnés à la peine éternelle: d'où ils concluent que la prescience de Dieu n'impose à personne la nécessité d'être méchant; et que si les méchans sont condam-

nés, ce n'est point par un préjugement de Dieu, mais qu'ils l'ont mérité par leur propre iniquité; que s'ils périssent, ce n'est pas qu'ils n'aient pu être bons, mais qu'ils n'ont pas voulu l'être, et qu'ils sont demeurés dans la masse de perdition, ou par leurs péchés actuels, ou par le péché originel.

3. Ils confessent d'après saint Paul, dont ils citent les passages, la prédestination des élus à la vie, et la prédestination des méchans à la mort; ce qu'ils expliquent en disant que, dans le choix de ceux qui seront sauvés, la miséricorde de Dieu précède leur mérite, et, dans la condamnation de ceux qui périront, leur démérite précède le juste jugement de Dieu; que Dieu n'a ordonné, par sa prédestination, que ce qu'il devait faire par sa miséricorde gratuite, ou par son juste jugement; que, dans les méchans, il a seulement prévu la malice, parce qu'elle est d'eux; mais qu'il ne l'a pas prédestinée, parce qu'elle n'est pas de lui : qu'à l'égard de la peine qui doit suivre leurs mauvaises actions, Dieu l'a pré-

vue, parce qu'il sait tout; et qu'il l'a prédestinée, parce qu'il est juste. Ils ajoutent que non-seulement ils ne croient pas que quelques-uns soient, par la puissance divine, prédestinés au mal, comme s'ils ne pouvaient être autre chose; mais qu'ils disent anathème, avec le concile d'Orange, à ceux qui croient un si grand mal.

4. Ils désapprouvent la doctrine de ceux qui avaient depuis peu enseigné, dans leurs écrits, que le sang de Jésus-Christ a été répandu même pour les impies morts dans leur impiété, depuis le commencement du monde jusqu'à la passion du Sauveur; ils soutiennent que ce prix n'a été donné que pour ceux qui croient en lui, selon qu'il le dit lui-même (1). « Celui qui croit au Fils a « la vie éternelle; qui est incrédule au Fils « ne verra point la vie; mais la colère de « Dieu demeure sur lui. » Ils rejettent les quatre articles d'Hincmar, et dix-neuf autres articles de Jean Scot (Érigène), com-

(1) Évangile selon saint Jean, III, 36.

me n'étant que des conclusions de sillogismes impertinens, plutôt que des propositions de foi, et demandent que les auteurs des nouveautés soient réprimés.

5 et 6. Ils enseignent, et selon eux il faut croire fermement, que tous les fidèles batisés sont véritablement lavés par le sang de Jésus-Christ, parce qu'il n'y a rien d'inutile, ni d'illusoire dans les sacremens de l'église, et que tout y est vrai et effectif; que néanmoins, de cette multitude de fidèles et de rachetés, les uns sont sauvés éternellement, parce qu'ils persévèrent, par la grace de Dieu, dans leur rédemption; les autres ne parviennent point à la béatitude, parce qu'ils n'ont pas voulu demeurer dans le salut de la foi qu'ils ont reçue dès le commencement, ou qu'ils ont rendu inutile la grace de leur rédemption par leur mauvaise doctrine ou par leur vie déréglée. Quant à la grace par laquelle seront sauvés les fidèles, et sans laquelle jamais la créature raisonnable n'a bien vécu; et à l'égard du libre arbitre, affaibli dans le

premier homme, et guéri par la grace de notre Seigneur, ils confessent d'une foi pleine et constante, qu'ils croient ce qu'ont enseigné les Pères par l'autorité de l'Écriture sainte, ce que le concile d'Afrique, celui d'Orange et les papes ont professé. Ils rejettent avec mépris les questions indécentes proposées sur ces matières par les Écossais, c'est-à-dire par Jean Scot, le regardant comme l'auteur des troubles et des divisions qui régnaient dans l'église (1).

§ XL.

Fin du concile de Savonières, 859.

LXVII. Après les six articles qui réglaient tout ce qui concernait la doctrine, les évêques qui assistaient au concile de Savonières, firent divers canons réglementaires.

(1) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 841—843.

Il fut ordonné, par le septième, que l'on prierait les princes de permettre la tenue des conciles provinciaux, tous les ans, et une assemblée générale, dans leur palais, tous les deux ans.

8. Dans la promotion d'un évêque, on s'en rapportera aux métropolitains et aux évêques voisins; et le peuple n'aura aucune part à l'élection.

9. Les évêques diocésains visiteront exactement les communautés de chanoines, de moines et de religieuses, pour voir si la règle et les statuts y sont observés.

10. Les princes et les évêques seront exhortés à établir des écoles publiques, tant des saintes Écritures, que des lettres humaines, dans tous les lieux où il se trouvera des personnes capables de les enseigner, parce que la vraie intelligence des Écritures était alors tellement déchue, qu'à peine en restait-il quelque vestige.

11. Les églises seront réparées ou rebâties par ceux qui en touchent les revenus.

12. On demandera aux princes la per-

mission, pour chaque communauté religieuse ou ecclésiastique, de se choisir un chef de la même profession.

13. La distribution des biens consacrés à Dieu se fera de manière à ce que la neuvième ou dixième partie en soit donnée aux églises.

14. On rétablira les hôpitaux fondés par les pieux empereurs, et les revenus en seront employés à sustenter les pauvres et les étrangers.

15 et 16. On pria les trois princes qui assistaient au concile, de faire examiner les causes des pauvres par des ministres intègres; et de punir, suivant le pouvoir que Dieu leur a donné, les adultères, les ravisseurs, jusqu'à ce qu'ils se présentent d'eux-mêmes publiquement, pour être jugés par les prêtres, et soumis à la discipline ecclésiastique.

Après que l'on eut achevé la lecture de ces canons à Savonières, plusieurs évêques du parti d'Hincmar voulurent élever quelque difficulté sur les articles qui regardaient

la grace et la prédestination; mais on les arrêta, et il fut convenu que ces articles seraient examinés au premier concile qui se tiendrait après le rétablissement de la paix. C'est ce qui se passa de plus remarquable au concile de Savonières. Nous avons les noms de trente-deux évêques qui y assistèrent; et il est marqué dans les actes qu'il y en eut plusieurs autres (1). Si l'évêque de Noyon ne signa pas, c'est qu'il fut vraisemblablement obligé d'aller au secours de son diocèse.

En effet les peuples étaient effrayés par de funestes présages. Dans les mois d'août, de septembre et d'octobre 859, on vit au ciel, durant la nuit, des troupes armées. Une clarté semblable à celle du jour brilla continuellement à l'orient, et s'étendit jusqu'au septentrion : de là partaient des co-

(1) Analyse des conciles, par Richard, I, 846 et 847. Voyez la Collection des conciles, dite du Louvre, t. XXI; celle du père Labbe, t. VIII, et celle du père Hardouin, t. V.

lonnes sanguinolentes qui parcouraient le ciel (1).

Ces présages ne furent pas vains. De tristes événemens les justifièrent. Les Danois vinrent de nouveau au monastère de Saint-Valeri et à la ville d'Amiens, et les ravagèrent, ainsi que tous les lieus environnans, par le pillage et l'incendie. D'autres se répandirent avec la même fureur dans l'île Batave sur le Rhin. Ceux qui habitaient sur la Seine vinrent de nuit attaquer la ville de Noyon, prirent l'évêque Immon avec d'autres nobles hommes, tant clercs que laïcs; et, après avoir dévasté la cité, les emmenèrent avec eux, puis les tuèrent en chemin (2).

Ainsi ces Danois qu'Anscaire avait convertis à la religion chrétienne (*art.* XVIII), firent connaître à leurs compatriotes des pays plus favorisés de la nature que le

(1) Annales de Saint-Bertin, dans la collection de M. Guizot, IV, 166.

(2) Id. p. 166 et 167.

leur, et sous le règne d'Éric, fils de Siward, qui avait embrassé le christianisme, ils devinrent avides de butin, de sang et de gloire. Conduits par Roric, Ordwig, Godefroi, Radulf, Hebbon, Iwar et plusieurs autres chefs, ils n'eurent d'abord d'autre but que le pillage; mais bientôt leurs excursions devinrent des expéditions combinées par des conquérans aussi habiles qu'ambitieux. Iwar, à la tête de ses troupes victorieuses, voulut s'emparer de la couronne d'Angleterre; mais après avoir triomphé dans une bataille rangée, il fut vaincu dans une embuscade, et ne survécut point à sa défaite : sa mort n'effraya point d'autres capitaines danois qui tentèrent, comme lui, d'asservir les Bretons, tandis qu'Hadding, plus audacieux, passa le détroit de Gibraltar, porta la terreur dans la Méditerranée, remonta le Rhône, franchit les Alpes, descendit dans l'Italie; il menaça d'entrer dans la capitale du monde, et de mettre la couronne impériale sur la tête d'un prince norvégien. Chassé d'Italie, il

alla venger sa défaite sur les Français, et s'empara de Chartres (1).

§ XLI.

Concile de Tousi, 860. Réginelme, évêque de Noyon. Déposition de Rothade.

LXVIII. Le 22 octobre de l'an 860, Charles-le-Chauve et Lothaire convoquèrent un nombreux concile à Tousi, dans le diocèse de Toul (*concilium Tussiacence*), pour rétablir la pureté des mœurs. Il était composé des évêques de douze, ou, selon d'autres, de quatorze provinces; savoir, Besançon, Lion, Trèves, Reims, Vienne, Sens, Cologne, Bourges, Tours, Narbonne, Bordeaux, Rouen, Arles et Maïence. Ces deux dernières ne sont point nommées dans les actes imprimés du concile; mais elles le sont dans quelques manuscrits. Ils

1) Histoire universelle traduite de l'anglais, in-4°. Amsterdam, 1782, XLIII, 134.

étaient en tout cinquante-sept évêques qui firent cinq canons.

1. On soumet à l'anathème, et l'on retranche de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, même à la mort, ceux qui s'emparent des biens de l'église, qui les donnent ou les reçoivent sans la permission de l'évêque. On ordonne que les coupables, lorsqu'ils demanderont la pénitence, restituent le principal, et même le triple et le quadruple, suivant la qualité de la personne, et du dommage qu'ils auront causé à l'église.

2. On ordonne d'enfermer dans les prisons, pour y faire pénitence toute leur vie, les religieuses qui se seront abandonnées en secret, ou mariées publiquement, de même que les veuves qui vivent dans la débauche, ou qui prostituent leurs filles : et à l'égard des hommes qui leur auront fait violence, ils seront contraints à faire pénitence, par les censures ecclésiastiques, soutenues de l'autorité des princes et des juges, lorsqu'ils en seront requis par l'évêque.

3. On condamne les juremens, les parjures et les faux témoignages. Les coupables subiront la rigueur des peines portées par les anciens canons; on les chassera de l'église; et l'on ne récitera pas leurs noms parmi ceux des fidèles.

4. On prive de l'assistance à l'office de la messe, et de toute société chrétienne, ceux qui exercent des rapines, des meurtres, les incendiaires, ceux qui pillent les biens de l'église, ou qui se souillent de crimes énormes d'impureté; et l'on ordonne aux évêques de s'écrire mutuellement touchant les excommuniés, afin que personne ne communique avec eux.

5. Comme les Normands avaient pillé ou brûlé plusieurs églises et plusieurs monastères, d'où les clercs et les moines, en grand nombre, avaient pris occasion de quitter leurs habits, et de vivre sans observer aucune règle, on ordonne que ces vagabonds se remettront sous la conduite et la discipline de leurs évêques et de leurs abbés.

A ces canons, le concile de Tours ajouta une lettre sinodale, qui fut composée par Hincmar de Reims. Elle est adressée à tous ceux qui s'étaient emparés des biens de l'église, pour les instruire du tems et de la manière dont on avait consacré des biens à Dieu, et du danger qu'il y avait de les usurper. Les évêques reconnaissent, dans la même lettre, la prédestination des élus, l'existence de la liberté dans l'homme, après le péché d'Adam, et le besoin qu'elle a d'être guérie par la grace pour faire le bien; la volonté de Dieu pour le salut de tous les hommes, et la mort de Jésus Christ pour tous ceux qui sont soumis à la mort. Telle fut la fin des disputes sur la prédestination, qui avaient divisé les évêques au sujet des articles de Quiersi et de Valence (1).

On trouve dans les signatures de ce concile les noms d'Immon et de Raginelme tous les deux successivement évêques de

(1) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 848 et 849. Voyez les trois Collections des conciles, aux endroits cités plus haut (art. LXVI).

Noyon. Mabillon observe qu'il y a des exemples qui font voir qu'après qu'un évêque avait signé, son successeur signait aussi dans la suite après la mort du premier signataire (1). Mais ici l'on vient de voir (*art.* LXVI) qu'Immon avait été massacré par les Danois l'an 859. Il n'a donc pu signer à Tousi le 22 octobre 860. J'aimerais mieux croire que, malgré la nouvelle de sa mort, on attendit un an avant de le remplacer, parce que ce tems fut peut-être nécessaire pour constater l'identité de son corps, de manière à ce que l'élection pût avoir lieu, sans craindre de se tromper. Cette élection ne fut peut-être faite que pendant la tenue du concile; et alors après avoir mis le nom d'Immon parmi ceux des évêques présens, on y ajouta celui de Raginelme, évêque nouvellement élu.

J'ai nommé plusieurs fois Rothade,

(1) Voyez Mabillon, *Annal. Benedict.* t. III, p. 755, et le *Gallia christiana*, IX, 988 et 989.

évêque de Soissons. Vers l'an 858, un curé du diocèse avait été surpris avec une femme et mutilé honteusement en cette occasion; Rothade l'avait jugé dans un concile de trente-trois évêques, l'avait déposé, et avait nommé un autre curé pour le remplacer. L'an 861, c'est-à-dire trois ans après, l'archevêque Hincmar, depuis longtems mécontent de Rothade, voulut rétablir l'ancien curé. Il fit enlever le successeur dans l'église un dimanche, lorsqu'il allait célébrer la messe pour le peuple; il se le fit amener, l'excommunia, le mit en prison, et rétablit le curé destitué, prétendant que Rothade l'avait déposé injustement. Rothade s'en plaignit; mais Hincmar, dans un concile provincial, tenu à Saint-Crespin de Soissons, l'an 861, le priva, comme désobéissant, de la communion épiscopale, jusqu'à ce qu'il obéît (1).

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 50, chap. 21.

§ XLII.

Concile de Pistes, 862. *Concile de saint Médard*, *de Soissons*.

LXIX. Charles-le-Chauve fesait fortifier un lieu en Normandie, nommé Pistes ou Pitre sur la Seine, à l'embouchure de l'Andelle, auprès du pont de l'Arche. L'an 862, indiction dixième, où commençait la vingt-troisième année de son règne, il y tint un concile à l'occasion des travaux qu'il fesait faire dans ce poste où s'étaient retranchés quelque tems les Normands. A ce parlement qui fut une espèce de concile, il se trouva des évêques de quatre provinces, appelés à délibérer sur les maux de l'Église et de l'État (1). On y publia un capitulaire de quatre grands articles pour réprimer les pillages. D'abord le roi et les autres qui assistaient à ce parlement re-

(1) Id. chap. 20, et Analyse des conciles, par le père Richard, I, 850.

connaissent que les calamités présentes, particulièrement les ravages des Normands sont la juste punition de leurs péchés. Ensuite il est ordonné que chaque évêque, dans son diocèse, les commissaires du roi dans leurs départemens, et les comtes dans leurs comtés, auront grand soin d'obliger les pillards à satisfaire aux peines portées par les lois; et que les évêques imposeront les pénitences convenables à ceux qui seront convaincus de ce crime.

On donne jusqu'à la saint Remi, premier jour d'octobre, à ceux qui auront commis ces crimes publiquement, pour satisfaire à Dieu et aux parties intéressées, sous peine de saisie de tous les biens, et d'excommunication. On renouvelle les peines portées par les capitulaires précédens; on rend les seigneurs responsables des désordres commis par leurs vassaux et leurs domestiques : on ordonne aux évêques de les excommunier jusqu'à ce qu'ils aient réparé le dommage et obligé leurs sujets à subir la pénitence. L'évêque qui ne fera

pas son devoir à l'égard des seigneurs et autres coupables, sera retranché de la communion de ses confrères.

Tous ces réglemens s'exécutaient si peu, qu'ils servaient plus à montrer la grandeur du mal qu'à y remédier (1).

Rothade, évêque de Soissons, se plaignit à ce concile de la sentence rendue contre lui, l'année précédente, par Hincmar son métropolitain. Hincmar, au contraire, en demanda la confirmation; Rothade en appela au saint siége, et tout le concile déféra l'appel. Hincmar, obligé d'y consentir, fit marquer à Rothade un jour précis pour son départ. L'évêque s'empressa de retourner à Soissons : ayant tout disposé pour son voyage de Rome, il écrivit au roi Charles son maître et à Hincmar son métropolitain, pour leur recommander son église pendant son absence : il écrivit aussi au prêtre dont la déposition lui avait attiré cette affaire, afin qu'il vînt

(1) Hist. ecclés., par Fleury, liv. 50, chap. 20.

à Rome pour y être jugé avec lui. Enfin, il envoya par le même porteur à un évêque de ses amis, un Mémoire justificatif contenant ce que cet évêque pourrait exposer à ceux de ses collègues qui ne voudraient point prendre part à sa condamnation, afin qu'ils fussent préparés pour le défendre.

L'évêque, ami de Rothade, ne se trouva point auprès du roi : mais Hincmar qui y était, fut averti que le prêtre, porteur des lettres, avait un Mémoire pour les évêques : il persuada au roi d'assembler ce qui restait d'évêques auprès de lui, et en leur présence, il pressa ce prêtre de montrer les lettres qu'il avait pour le concile. Le prêtre eut beau dire qu'il n'était point envoyé au concile, le roi le contraignit à montrer le Mémoire. Hincmar l'ayant vu, prétendit que par là Rothade renonçait à son appel, et se soumettait de nouveau au jugement des évêques. C'est pourquoi il persuada au roi d'envoyer à Soissons Trasulfe, abbé de Corbie, qui fit une telle diligence

qu'il arriva avant que Rothade fût parti pour Rome. Cet abbé vint dans le parvis de l'église, et défendit de la part du roi et de l'archevêque, que personne suivît Rothade dans ce voyage. L'évêque de Soissons ne voyant point la cause de ce changement, protestait qu'il voulait partir et suivre son appel. Mais on l'arrêta et on lui donna des gardes. Aussitôt on assembla un autre concile à Saint-Médard de Soissons, et le roi s'y rendit lui-même. Hincmar envoya trois évêques ordonner à Rothade de se présenter au concile. Il répondit qu'il n'osait le faire au préjudice du saint siége, auquel il avait appelé et appelait encore. Les évêques ayant rapporté sa réponse au concile, furent renvoyés le citer tout de suite une seconde et une troisième fois. Comme il persista dans sa réponse, ils lui proposèrent de venir au moins parler au roi dans un lieu voisin du concile, lui donnant leur parole que ce prince ne lui ferait point de mal. Ceux du clergé de Soissons qui l'accompagnaient, lui

conseillèrent d'accepter cette proposition. Il y consentit, et passa au lieu où on le conduisait, revêtu de ses habits sacerdotaux, et portant sur sa poitrine l'évangile et le bois de la croix, ce qu'il fesait peut-être autant par respect pour le roi que par précaution pour sa sûreté.

On le fit entrer seul dans une chambre à la porte du concile, et il envoya un diacre nommé Luidon prier le roi de vouloir bien l'entendre. Charles arriva. Rothade le supplia instamment de ne pas lui ôter la liberté qu'il lui avait accordée, d'aller à Rome. Le roi lui répondit : « Cela regarde « particulièrement votre métropolitain et « le concile : je ne fais qu'*obéir* aux évê« ques; » et aussitôt il rentra dans le concile.

On envoya encore trois évêques de suite, qui pressèrent fortement Rothade de venir au concile, tantôt par prières, tantôt par menaces; et comme il persista dans son refus, on l'enferma dans la chambre où il était, et le concile présidé par Hincmar le

jugea et le déposa de l'épiscopat. On lui envoya trois évêques qui lui déclarèrent ce jugement en versant des larmes. Il se jeta par terre, les conjurant au nom de Dieu de ne pas prétendre le juger, et de lui laisser la liberté d'aller à Rome. Mais, sans aucun égard à ses réclamations, on l'enleva, et on le mit en prison dans un monastère : ensuite on nomma un autre évêque (1).

§ XLIII.

Raginelme, évêque de Noyon et de Tournai, marie la fille de Charles-le-Chauve, 862.

LXX. La Flandre, portion considérable de l'ancienne Belgique, s'étend sur les contrées autrefois habitées par les Morins, une partie des Nerviens, les Atuatiques et les Ménapiens. Les premiers occupaient les

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 50, chap. 22.

côtes de la mer entre la Somme et l'Escaut; les seconds, les terres situées entre l'Escaut et la Sambre; les troisièmes, le pays de Namur; les derniers, les bords du Rhin. Le nom de Flandre, employé pour la première fois dans la vie de saint Eloi, écrite au septième siècle par saint Ouen, ne désignait alors que le territoire de Bruges; *municipium Flandrense*, *municipium Brugense*; deux expressions sinonimes en ce tems-là. La Flandre était encore renfermée dans des bornes étroites, sous Charles-le-Chauve, en 853. Le territoire de Courtrai n'y était pas même compris. Les historiens flamands prétendent que, dès le tems de Charlemagne et long-tems même auparavant, la Flandre était possédée par des seigneurs qui la gouvernaient sous le titre de forestiers, titre qu'on leur donnait à cause des forêts dont elle était remplie. Ils décorent successivement de cette qualité Lidéric, établi, disent-ils, par Charlemagne, vers l'an 792, Inghelrand ou Enguerand son fils et Odacre, son petit-fils. Mais il n'y a au-

cune preuve que ces seigneurs, en les supposant des êtres réels, aient gouverné la Flandre, ni même qu'ils y aient habité. Tous les anciens écrivains s'accordent à reconnaître, pour le premier comte de ce pays, Baudouin dont je vais parler (1). Jacques de Guyse dit simplement qu'en 862, Baudouin, dit Bras-de-Fer, fils d'Odoacre, et qui fut depuis comte de Flandre, épousa Judith, fille du roi Charles, et l'emmena avec lui (2). Voici les détails de cet évènement d'après l'Art de vérifier les dates qui n'écrit pas Odoacre comme Jacques de Guyse, et comme Corneille Martin qui a écrit le premier :

Les généalogies et anciennes descentes des forestiers et comtes de Flandre, avec une briève description de leurs vies et gestes; le tout recueilli des Chroniques et Annales; par Corneille Martin zélandois, avec

(1) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des comtes de Flandre.

(2) Hist. de Hainaut, par Jacques de Guyse. Paris, 1830, IX, 199.

leurs portraits et figures trouvées ès plus anciens tableaux, gravés par Pierre Balthazar, Anvers, 1598, in-f°; réimprimées en 1612, aussi à Anvers et dans le même format.

Suivant cet ouvrage (1), le premier forestier est Lidéric Ier dit le Buc, fils unique de Salvart, prince de Dijon, et de madame Iungarde, fille de Gérard, seigneur de Roussillon. Il vainquit, et tua Phinart le tiran, seigneur de Buc (2), et fut établi le

(1) P. 6.

(2) Plus bas, p. 30, le même auteur dit que Salvart, prince de Dijon, fut tué par Phinart le tiran, seigneur du Buc. L'auteur cite Pierre d'Oudegerst, docteur ès-lois; il faut prendre cette histoire dans les Chroniques et Annales de Flandre, par cet auteur. Anvers, 1571. Son épître dédicatoire est datée de Bruxelles, le 1er mai 1571, lui-même convient qu'il a puisé ses récits dans les Chroniques de Flandre, par Jacques Meyer, imprimées en 1531 et 1537. C'est donc celui-ci qu'il faut étudier pour les bien connaître. Voyez sur lui les Mémoires de Paquot. Louvain, 1766, VII, 136. Oudegerst rapporte avec de grands détails le meurtre de Salvart, prince de Dijon, par Phinaert seigneur du pays de Bucq, à peu de distance de Lille en Flandre; il raconte ensuite comment Lyderic, fils de Salvaert, vengéa la mort de son père, en tuant Phinaert.

premier forestier de la contrée de Flandre, l'an 621, par le roi de France Dagobert, et mourut l'an 692. Bouchard, son troisième fils, fut père d'Estorède; celui-ci de Lidéric II, père d'Inguerram. Odoacre, fils de cet Inguerram, fut père de Baudouin dont il est ici question.

L'an 862, Baudouin, surnommé Bras-de-Fer, à cause de sa force extraordinaire, fils d'Odoacre et arrière-petit-fils, par son père et Inguerram ou Enguerrand son aïeul, de Lidéric II, suivant ces anciennes généalogies que les auteurs de l'Art de vérifier les dates trouvent à la vérité fort suspectes, enleva Judith, fille du roi Charles-le-Chauve et veuve d'Éthelwolf, roi d'Angleterre, de concert avec Louis-le-Bègue, frère de la princesse, c'est le second amant dans les bras duquel elle passait depuis la mort de son mari. Adelbald ou Éthelbald, son beau-fils, l'avait déjà prise pour épouse au commencement de son veuvage par un inceste dont son aveugle passion dérobait à ses ieux l'énormité. Renvoyée depuis en

France, soit par ce prince revenu de son égarement, soit après son décès, par son frère Éthelbert qui lui survécut, elle se retira, par ordre de son père, dans le palais de Senlis. Ce fut là que l'enlèvement se fit. Baudouin l'ayant en son pouvoir, s'enfuit avec elle en Lorraine pour se soustraire au ressentiment de Charles-le-Chauve. Le monarque, irrité de cet attentat, fit excommunier le ravisseur la même année dans le concile qui fut tenu à Soissons comme on l'a vu dans l'article précédent. Baudouin ne vit point alors de meilleur parti à prendre que d'aller se jeter aux piés du pape. C'était Nicolas Ier dont la sagesse était, pour ceux qui se trouvaient dans la peine, un grand motif de recourir à lui. S'étant rendu à Rome, Baudouin réussit à le mettre dans ses intérêts, en lui exposant que Judith s'étant donnée volontairement à lui, il ne pouvait être qu'injustement accusé du crime de rapt. Le pontife écrivit, le 23 novembre 862, en faveur des deux coupables, au roi et à la reine Hermentrude, et

chargea de sa lettre deux légats qu'il envoya pour ce sujet en France. Il revint à la charge, l'année suivante, par deux autres lettres, l'une au roi, l'autre au concile de Soissons (1). Elles produisirent leur effet, et, sur la fin de la même année, Baudouin épousa Judith à Auxerre, en présence des envoyés de Charles, qui bientôt après lui rendit *suos honores*, comme s'exprime Hincmar, écrivant au pape (2), c'est-à-dire les honneurs de reine, qu'avait Judith dans la cité de Senlis avant qu'elle s'unît à Baudouin (3). Ce fut Raginelme, qui, comme évêque de Tournai, célébra ce mariage (4).

(1) Voyez la collection des Historiens de France, par dom Bouquet, t. VII, p. 391—397.

(2) Id. p. 214.

(3) Collection de M. Guizot, IV, 172. Annal. de Saint-Bertin, année 862.

(4) *Gallia christiana*, IX, 989.

§ XLIV.

Raginelme évêque de Noyon, de Vermandois et de Tournai. Concile de Pistes, en 864.

LXXI. La manière un peu sévère dont Hincmar avait traité Rothade, devait faire craindre à ses suffragans de l'avoir pour métropolitain. Aussi, depuis cette époque, Raginelme ne prit pas toujours le titre d'évêque de Noyon, mais souvent celui d'évêque du Vermandois ou de Tournai (1). Cependant Tournai était aussi alors regardé comme suffragant de Reims. Il ne fut détaché de cette métropole que lors de la création de l'archevêché de Cambrai, c'est-à-dire long-tems après.

L'an 864, Charles tint, au commencement de juin, au lieu nommé Pistes ou Pitre, une assemblée générale dans laquelle il reçut

(1) Id. *ibidem.*

cinq cens livres en argent de don annuel et cens du pays de Bretagne, que lui envoya Salomon, duc des Bretons, conformément à l'usage de ses prédécesseurs. Il ordonna de fortifier la Seine, afin que les Normands ne pussent remonter ce fleuve; et, par le conseil de ses fidèles, conformément à l'usage des rois, ses prédécesseurs et ancêtres, il décréta trente-sept capitulaires qu'il ordonna d'observer comme lois dans tout son royaume (1).

Pepin II, roi d'Aquitaine, comme fils de Pepin I[er] et petit-fils de Louis-le-Débonnaire, ayant pris le parti de l'empereur Lothaire I[er] contre Charles-le-Chauve, avait été pris et remis entre les mains de Charles qui l'avait enfermé en 852 à Saint-Médard de Soissons, où il avait pris l'habit de religieux. Mais, deux ans après, il avait trouvé le moyen de s'échapper, et s'était joint aux Normands à la tête des-

(1) Annales de Saint-Bertin, dans la Collection de M. Guizot, IV, 197.

quels il avait pillé Poitiers et diverses autres places en 857. Cette année 864, cet apostat, ainsi que l'appellent les Annales de Saint-Bertin, fut enlevé, par l'adresse des Aquitains, du milieu des Normands, et présenté dans l'assemblée de Pistes, aux Grands du royaume, comme traître au pays et à la chrétienté. Sur cet exposé, il fut condamné à mort par un jugement unanime, et renfermé dans la ville de Senlis, dans une étroite prison (1).

Bernard, fils par la chair et les mœurs d'un autre Bernard, disent les Annales de saint Bertin (2), part de l'assemblée avec la permission du roi, comme pour retourner dans ses bénéfices; mais la nuit, revenu à main armée, il se cache dans une forêt, attendant le lieu et l'heure de tuer méchamment, les uns disent le roi, qui, par le jugement des Francs, avait fait tuer

(1) Hist. généalogique de la maison de France, par le père Anselme. Paris, 1726, I, 44.

(2) Page 197, dans l'édit. de M. Guizot, t. VII, de la Collection de dom Bouquet.

son père, et selon les autres Robert et Ramnulfe, *fidèles* du roi. Le roi en ayant eu connaissance, envoya des gens pour le prendre et le conduire en sa présence, en sorte qu'il prit le parti de la fuite. Le roi, en conséquence, par le jugement de ses fidèles, reprit les bénéfices qu'il lui avait donnés, et les conféra à Robert, son fidèle.

Tel est le récit des Annales de saint Bertin. Dom Bouquet dit (1) que ce Bernard était le fils de Bernard, duc de Septimanie. Les auteurs de l'Art de vérifier les dates (2) nous assurent en effet qu'il existait, en 864, un duc de Septimanie appelé Bernard, fils de saint Guillaume, duc de Toulouse (3). Il ne faut pas le confondre avec Bernard II, marquis de Septimanie, fils d'un autre Bernard, comte de Poitiers. Car ce Bernard, comte de Poitiers, n'avait point été tué par ordre de Charles-le-

(1) *Index chronologicus* du t. VII, p. xciv.

(2) Chronologie des comtes de Toulouse.

(3) L'Art de vérifier les dates relève la faute de dom Vaissète.

Chauve, comme le disent les Annales de saint Bertin; il avait été tué en 844 avec Rainald, comte d'Herbauges en bas Poitou, en combattant avec lui contre Lambert, comte de Nantes. Ce point d'histoire, traité par dom Vaissète dans son Histoire de Languedoc, méritait d'être éclairci. Bernard, duc de Septimanie, en 820, avait été condamné à mort par Charles-le-Chauve en 844. Il avait épousé Dodane, de laquelle il avait eu le Bernard dont il est ici question, et que dom Vaissète a confondu avec un autre Bernard, marquis de Septimanie, appelé Bernard III par l'Art de vérifier les dates.

Egfried, qui, dans les tems passés, de concert avec Étienne, avait soustrait à l'obéissance paternelle le fils du roi de même nom que son père, fut pris par Robert, et présenté au roi dans cette même assemblée de Pistes. Le roi, à la prière de Robert et de ses autres fidèles, lui pardonna ce qu'il avait commis contre lui, et, après qu'il eut prêté serment, lui permit de s'en

aller avec des présens sans avoir reçu aucun mal (1).

Charles, du lieu nommé Pistes, vint à Compiègne vers le commencement de juillet (2). Mais auparavant il signa dans le concile de Pistes la concession d'un privilège en faveur de saint Germain d'Auxerre. Ce privilège fut souscrit par Raginelme, évêque de Noyon et de Tournai, qui assista deux ans après au troisième concile de Soissons (3).

Ce fut au mois d'août 866 que Charles vint à la cité de Soissons et siéga au sinode convoqué par le pape Nicolas Ier. D'après la recommandation de ce pape, on y suspendit le procès de Vulfade et des clercs ordonnés par lui (4). Le tort de Vulfade

(1) Annales de Saint-Bertin, dans la Collection de dom Bouquet, t. VII, et dans celle de M. Guizot, t. IV.

(2) Id. *ibidem.*

(3) *Gallia christiana*, IX, 989.

(4) *Et collegis ejus*, qui ne veut pas dire *et de son collègue*, comme on a traduit dans la Collection de M. Guizot, p. 211.

était d'avoir été ordonné lui-même par Ebbon, ci-devant archevêque de Reims, après la déposition de cet archevêque. Comme on ne pouvait pas, en faveur de Vulfade et par égard pour quelques-uns, contrevenir ouvertement aux saints réglemens; comme cependant le roi et plusieurs autres agissaient fortement pour Vulfade, bien que les papes Benoît III et Nicolas Ier eussent confirmé, par leur signature, la dégradation de l'évêque et des clercs, régulièrement prononcée par un sinode des évêques des cinq provinces, ne pouvant éviter autrement le schisme et le scandale, on imagina, conformément à l'indulgence dont avait usé le concile de Nicée en faveur de ceux qu'avait ordonnés Mélèce après sa condamnation (1), et d'après la tradition du concile d'Afrique sur les Donatistes (2), de les rétablir dans leur rang, pourvu ce-

(1) En 325, la plupart des Méléciens se réunirent à l'Église.

(2) L'an 348 ou 349 au concile de Carthage.

pendant qu'il plût au pape Nicolas de changer la sentence qu'il avait confirmée (1).

§ XLV.

Fin du troisième concile de Soissons, 866. Conciles de Verberie et de Douzi.

LXXII. On voit que la sévérité d'Hincmar ne dominait plus dans ce concile auquel assistait Rothade, qui avait été rétabli sur son siége l'année précédente. Il y avait en tout trente-cinq évêques (2). Ainsi donc ce concile, ayant envoyé au pape Nicolas, selon la condition prescrite, des lettres par Égilon, archevêque de Sens, chargé aussi de plusieurs autres, se sépara sans qu'il s'élevât de discorde dans le clergé; et comme,

(1) Annales de Saint-Bertin, dans le t. VII de dom Bouquet pour le texte, et au t. IV de M. Guizot, pour la traduction.

(2) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 855.

d'après les décrets d'Innocent, ce qui a été commandé de cette manière par la nécessité des tems, la nécessité cessant, doit également cesser, parce que autre chose est la règle légitime, autre chose est l'usurpation qui force d'agir ainsi pour le présent, on fit ainsi parce qu'on ne pouvait faire autrement. Mais comme on demandait absolument que, de manière ou d'autre, Vulfade pût être fait évêque, il parut à plusieurs que l'on pouvait, pour éviter la sédition, adopter le milieu qu'exigeait la nécessité; comme on lit dans les Actes des apôtres que, par le conseil de saint Jacques (1) et des Anciens de Jérusalem,

(1) *Jacobi*, de saint Jacques et non de Jacob comme on lit dans la Collection de M. Guizot. Les Annales de Saint-Bertin ne citent point ici saint Paul, mais les Actes des apôtres, où l'on trouve le discours de saint Jacques (XV, 13) et où l'on apprend (XVI, 3) que saint Paul circoncit Timothée, à cause des Juifs. La citation de saint Paul ne se trouve que dans la traduction française, et non dans le texte; ainsi, c'est une faute qui n'appartient qu'au traducteur.

on aima mieux exercer le culte avec Timothée, circoncis depuis l'abolition de la loi, que d'exciter un tumulte dans l'Église et le gouvernement (1). C'est ce qui engagea Hincmar et ses partisans à ne pas faire une trop forte opposition.

Les choses étant en cet état, avant que la cause eût été jugée à Rome, Charles, de sa pleine autorité, nomma Vulfade à la métropole de Bourges, à la place de l'archevêque Rodolphe, mort dernièrement.

Avant que les évêques quittassent la ville de Soissons, Charles leur demanda de sacrer reine sa femme Hermentrude; ce qu'ils firent, à sa demande, dans la basilique de Saint-Médard, et ils leur mirent à tous deux la couronne sur la tête. De ce lieu le roi se rendit avec la reine à la rencontre de Lothaire au palais d'Attigni (2).

(1) Annales de Saint-Bertin, dans la collection de dom Bouquet, t. VII pour le texte, et dans celle de M. Guizot pour la traduction, IV, 212 et 213.

(2) Id. *ibid.*

Les auteurs de la *Gallia christiana* (1) assurent que Raginelme, évêque de Tournai, après avoir assisté au troisième concile de Soissons, se trouva à un premier concile de Verberie cette même année 866 ou la suivante, et à un second en 869. Ce second concile est bien connu, et voici à quelle occasion.

Hincmar, évêque de Laon, neveu de l'archevêque de Reims, était devenu odieux à son clergé et à son peuple, par ses injustices et ses violences (2). Il fut sommé par d'autres évêques de venir les trouver. et refusa d'obéir à leur injonction. Le roi Charles envoya à Laon une troupe levée par plusieurs des comtes de son royaume, afin qu'ils lui amenassent cet évêque par la violence. L'évêque se plaça avec son clergé près de l'autel; et quelques autres évêques s'étant entremis, il arriva que ceux qui avaient été envoyés ne l'arrachèrent

(1) IX, 989.

(2) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 871.

point de l'église, mais retournèrent vers Charles sans lui, et il se fit prêter serment par tous les hommes libres de son évêché. Charles, extrêmement irrité, convoqua, à Verberie, le 24 avril, un sinode de tous les évêques de son royaume, et ordonna qu'Hincmar fût sommé d'y comparaître; pour lui, il n'y assista point (1).

Vingt-neuf évêques s'y réunirent : et Hincmar de Reims, oncle de celui de Laon, y présida comme métropolitain de la province.

L'évêque de Laon, embarrassé des accusations portées contre lui, en appela au pape, et demanda la permission d'aller à Rome. On la lui refusa; mais on suspendit la procédure entamée contre lui. Le concile confirma l'union de trois monastères à celui de Charroux, déjà faite avec l'agrément du roi Charles. Ce prince, ayant appris la mort du roi de Lorraine Lothaire II,

(1) Annales de Saint-Bertin, dans la Collection de dom Bouquet, t. VII, et dans celle de M. Guizot, IV, 235.

son neveu, arrivée le 16 août, se fit couronner roi de Lorraine, dans un concile composé de sept évêques, qui fut tenu à Metz le 5 de septembre de la même année 869. Hincmar de Reims lui fit les onctions du saint chrême sur le front; mais les autres évêques lui mirent la couronne, et lui donnèrent la palme et le sceptre (1).

L'an 871, Hincmar, de nom seulement évêque de Laon, homme d'une insolence singulière, disent les Annales de Saint-Bertin, se révoltant contre la vérité de l'Évangile et l'autorité apostolique et ecclésiastique, et aussi contre le roi, commettant, sans aucune retenue des cruautés contre ses voisins et ceux qui lui étaient confiés, tant clercs que laïcs, et méprisant d'obéir aux admonitions régulières de son archevêque, irrita enfin contre lui, et son roi, et son archevêque, et les évêques de tout le royaume; en telle sorte qu'au mois

(1) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 872; il cite la Collection des conciles dite du Louvre, t. XXII, et celle de Labbe, t. VIII.

d'août le roi assembla un sinode à Douzi, pour que l'on y portât régulièrement un jugement contre sa perversité. Le même roi Charles, à la demande de ses neveux Louis et Charles, fils de son frère Louis, roi de Germanie, alla à leur rencontre pour s'entretenir avec eux à Verdun, et de là revint au sinode de Douzi (1) auquel assista Raginelme, évêque de Noyon et de Tournai (2), comme suffragant de l'archevêque de Reims.

§ XLVI.

Fin du sinode ou concile de Douzi, 871. *Autres conciles jusqu'à celui de Pontion.*

LXXIII. Hincmar, évêque de Laon, vint avec beaucoup d'orgueil dans le sinode

(1) Annales de Saint-Bertin, dans la Collection de dom Bouquet, t. VII, et dans celle de M. Guizot, IV, 259 et 260.

(2) *Gallia christiana*, IX, 989.

auquel avait été présentée requête par le roi Charles, conformément aux règles ecclésiastiques. Là régulièrement accusé et convaincu de choses très certaines, il reçut une sentence régulière de déposition, comme on le voit consigné dans les actes de ce sinode. Le sinode envoya cette sentence au saint-siège, appelé alors le siège apostolique. Ce fut Actard, vénérable évêque de Nantes, qui siégeait à ce concile, qui fut chargé de cette commission (1). Il venait d'être élu archevêque de Tours. La lettre sinodale est datée du 6 septembre 871. Le concile avait été assemblé le 5 août. Il était composé de vingt et un prélats, treize évêques et huit archevêques. Hincmar, archevêque de Reims, y présida (2).

Les deux neveux du roi, Louis et Charles, vinrent aussi vers lui à Douzi, le priant de les réconcilier avec leur père ; mais il lui

(1) Annales de Saint-Bertin.

(2) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 873.

vint aussi des messagers de son frère Louis, roi de Germanie, le priant qu'il vînt à sa rencontre pour conférer près de Maestricht: ce qu'il fit ainsi, conduisant avec lui les messagers de ses neveux, afin qu'ils exposassent de leur propre bouche à Louis ce que demandaient ses fils (1).

Les actes du concile sont divisés en cinq parties. Les trois premières contiennent les chefs d'accusation contre l'évêque de Laon: la quatrième la procédure faite contre lui: la cinquième, la lettre sinodale du concile, et celle qu'Hincmar de Reim écrivit, en particulier, au pape (2).

Raginelme, évêque de Noyon et de Tournai, assista au sinode de Châlons-sur-Saône l'an 875 vieux stile, c'est-à-dire 876 (3). Ce sinode fut apparemment tenu par Hincmar pour savoir ce qu'il y avait à faire lors de l'invasion de Louis, roi de Germanie, pendant que Charles-le-Chauve se ferait recon-

(1) Annales de Saint-Bertin.

(2) Analyse des conciles, par Richard, I, 873.

(3) *Gallia christiana*, IX, 989.

naître empereur en Italie (*art.* III). Je vais ajouter ici quelques détails à ceux que j'ai donnés précédemment sur le même sujet.

Charles, de retour en France, vint célébrer la Pâque du Seigneur à Saint-Denis. Là, ayant mandé les députés du pape, Jean de Toscanelle (1), Jean d'Arezzo et Anségise de Sens, par l'autorité apostolique et leur conseil qu'il sanctionna, il indiqua un concile pour le prochain mois de juin dans la ville de Pontion, où il se rendit par les cités de Reims et de Châlons (2).

Le 21 juin, les évêques et autres clercs étant vêtus des habits ecclésiastiques, la maison et les siéges tendus d'étoffes, et dans le chœur du concile un pupitre élevé en face du siége impérial, le seigneur empereur Charles, vêtu d'or, d'un habit fait

(1) Et non pas *de Toscane*, comme le dit le traducteur de la Collection de M. Guizot. Toscanella ou Toscanelle est une ville autrefois considérable d'Italie dans le patrimoine de Saint-Pierre; elle a été presque ruinée par seize siéges, et son évêché a été réuni à celui de Viterbe.

(2) Annales de Saint-Bertin.

à la manière des Francs, vint dans le concile avec les légats du pape. Les chantres ayant chanté l'antienne, *Exaudi nos Domine*, avec les versets et le *Gloria in excelsis*, après le *Kirie eleison*, Jean, évêque de Toscanelle, ayant fait l'oraison, lut des lettres envoyées par le pape; il lut aussi une lettre sur la primatie d'Anségise, évêque de Sens, à cette fin que, si l'intérêt de l'Église l'exigeait, soit qu'il s'agît de convoquer un concile, soit de traiter d'autres affaires, il fût revêtu dans la Gaule et dans la Germanie des fonctions apostoliques; que les décrets du siége apostolique ou du saint-siége fussent par lui communiqués aux évêques; et que, lorsqu'il serait nécessaire, le siége apostolique fût par lui instruit des faits, enfin qu'il connût des affaires les plus importantes et les plus difficiles, pour que, d'après son conseil, le siége apostolique en ordonnât et en décidât. Les évêques ayant demandé qu'il leur fût permis de lire la lettre qui leur était adressée, l'empereur ne voulut point y consentir;

mais il leur demanda ce qu'ils répondraient là-dessus à l'envoyé du pape : leur réponse fut qu'avec la réserve des droits et privilèges de chaque métropolitain, établis par les sacrés canons et les ordonnances des pontifes romains publiées d'après ces mêmes canons, ils se conformeraient aux ordres du seigneur Jean, pape apostolique. L'empereur et les députés du pape agirent de tout leur pouvoir pour que les archevêques répondissent qu'ils obéiraient absolument à la primatie d'Anségise, comme l'avait dit le pape. Ils n'en purent arracher aucune réponse que celle que nous avons rapportée. Le seul Frothaire, évêque de Bordeaux, qui, par la faveur du prince, avait passé, contre les règles, de Bordeaux à Poitiers, et de là à Bourges, répondit, par adulation, ce qu'il savait devoir plaire à l'empereur. Alors Charles irrité dit que le seigneur pape lui avait confié son pouvoir dans ce concile, et qu'il s'appliquerait à faire exécuter les choses qu'il y ordonnait. D'accord avec Jean, évêque de Tos-

canelle, qui était assis à sa droite, et Jean, évêque d'Arezzo, il prit la lettre fermée, et la donna à Anségise; il ordonna de placer un siége pliant au dessus de tous les évêques de son royaume cisalpin, auprès de Jean, évêque de Toscanelle, qui était assis à sa droite, et commanda à Anségise de passer dessus tous ceux qui avaient été ordonnés avant lui, et de s'asseoir sur ce siége. L'archevêque de Reims réclama, disant, en présence de tous, que cela était contraire aux sacrés réglemens. Cependant l'empereur ne rétracta pas son arrêt; et comme les évêques lui demandaient la permission de prendre copie de la lettre qui leur était adressée, ils n'en purent rien obtenir. C'est ainsi que le concile se termina ce jour-là (1).

(1) Annales de Saint-Bertin.

§ XLVII.

Suite du concile de Pontion. Juin 876.

LXXIV. Le 22 du même mois, les évêques s'assemblèrent de nouveau : dans cette assemblée, on lut les lettres envoyées aux laïcs par le seigneur apostolique, ainsi que la manière de l'élection du seigneur empereur, confirmée par les évêques et autres du royaume d'Italie (*art.* III); on lut aussi les capitulaires qu'il avait donnés au palais de Pavie; il ordonnait à tous de les confirmer; il fesait la même injonction aux évêques cisalpins. Ainsi se termina le concile ce jour-là.

Le 2[illegible] évêques s'assemblèrent [illegible] es discussions eurent [illegible] des différentes pa- [illegible] réclamaient auprès des envoyés [illegible] Ainsi [illegible] le concile ce

Le 4 du même mois, les évêques s'assemblèrent encore. L'empereur, assistant au concile, entendit les députés de son frère Louis, roi de Germanie, savoir Willebert ou Guillebert, archevêque de Cologne, et les comtes Adalhard et Meingaud, chargés de demander pour lui une partie du royaume de l'empereur Louis, fils de Lothaire leur frère, comme elle lui revenait, disait-il, par droit d'héritage, et lui avait été assurée par serment. Jean, évêque de Toscanelle, lut la lettre envoyée par le pape Jean aux évêques du royaume de Louis, et en donna copie à l'archevêque Willebert pour qu'il la portât à ces mêmes évêques. Ainsi se termina le concile ce jour-là.

Le 10 juillet, les évêques s'assemblèrent, et les envoyés du pape vinrent vers la neuvième heure. C'étaient l'évêque Léon, apocrisiaire, neveu du pape, et Pierre, évêque de Fossombrone. Ils apportèrent des lettres à l'empereur et à l'impératrice, et des salutations du pape

aux évêques. Ainsi se termina le concile ce jour-là.

Le 11 juillet, les évêques s'étant assemblés, on lut la lettre du pape sur la condamnation de Formose, évêque de Porto (1), du nomenclateur Grégoire, ainsi que de leurs adhérens ; et il offrit au roi, de la part du pape, des présens dont les principaux furent un sceptre et un bâton d'or. Il envoyait aussi pour l'impératrice des présens consistant en manteaux et en bracelets ornés de pierres précieuses. Ainsi se termina le concile ce jour-là.

Le 14 juillet, les évêques s'assemblèrent : l'empereur envoya les vicaires du pape faire aux archevêques et évêques de dures réprimandes sur ce qu'ils ne s'étaient pas assemblés la veille, selon qu'il le leur avait ordonné. Ceux-ci ayant expliqué leur conduite par des motifs légitimes et cano-

(1) Sur cette condamnation, voyez l'Hist. ecclés. de Fleury, liv. 52, chap. 31. Il dit que le plus grand crime de cet évêque était de ne pas approuver l'élection de Charles-le-Chauve à l'empire.

niques, la réprimande en resta là. D'après l'ordre de l'empereur, Jean, évêque de Toscanelle, lut de nouveau la lettre sur la primatie d'Anségise, et l'on recommença à demander une réponse aux évêques : chacun des archevêques ayant répondu qu'ils voulaient obéir régulièrement aux décrets du pape comme leurs prédécesseurs avaient obéi à ses prédécesseurs, leur réponse fut reçue avec moins de difficultés qu'elle ne l'avait été en présence de l'empereur. Après bien des débats au sujet des prêtres de diverses paroisses qui réclamaient auprès des envoyés du pape, on lut la pétition de Frothaire, évêque de Bordeaux, qui, ne pouvant demeurer dans sa ville à cause des incursions des païens, demandait qu'il lui fût permis d'habiter la métropole du pays de Bourges. Les évêques rejetèrent unanimement cette pétition, et les envoyés du pape ayant ordonné aux évêques de s'assembler le 16 juillet, l'empereur arriva le matin à neuf heures, paré et couronné à la mode des

Grecs et conduit par les envoyés du pape vêtus à la manière romaine. Les évêques étaient revêtus des habits sacerdotaux, et les autres apprêts étaient semblables à ceux du premier jour dans lequel commença le concile. Et comme la première fois, après qu'on eut chanté l'antienne : *Exaudi nos Domine*, avec les versets et le *Gloria in excelsis*, ainsi que le *Kyrie eleïson*, et que l'apocrisiaire Léon, évêque de Gabies, eut fini l'oraison, tout le monde s'assit. Jean, évêque d'Arezzo, lut une cédule que les Annales de Saint-Bertin disent dépourvue de raison et d'autorité. Après quoi, Odon ou Eudes, évêque de Beauvais, lut quelques capitulaires dressés par les envoyés du pape, par Anségise et par le même Odon, sans la participation du concile, et qui, incohérens et sans utilité, étaient d'ailleurs dépourvus de raison et d'autorité. C'est pourquoi on ne les joignit point aux actes du concile. On fit une nouvelle interrogation au sujet de la primatie d'Anségise; et après beaucoup

de plaintes de l'empereur aux envoyés du pape contre les évêques, Anségise en obtint ce jour-là précisément tout autant que le premier jour du concile (1). Hincmar était inflexible, et il était naturel qu'il tînt à la dignité de son siége.

§ XLVIII.

Fin du concile de Pontion. Juillet 876. *Conclusion.*

LXXV. Après cette dispute mal entamée et mal soutenue, l'évêque Pierre et Jean, évêque de Toscanelle, se rendirent à la chambre de l'empereur, et amenèrent dans le sinode l'impératrice Richilde couronnée; se tenant debout chacun à son rang. Alors l'évêque Léon, et Jean, évêque de Toscanelle, commencèrent à réciter les Laudes, et après qu'on eut dit Laudes pour le pape, l'empereur, l'impératrice et

(1) Annales de Saint-Bertin.

les autres, l'évêque Léon selon la coutume, fit l'oraison : le concile fut dissous. Ensuite l'empereur, après avoir fait des présens aux envoyés du pape, Léon et Pierre, les renvoya à Rome, et, avec eux, Anségise, évêque de Sens, et Adalgaire, évêque d'Autun.

Alors furent batisés quelques Normands, amenés pour cela à l'empereur par Hugues, abbé et marquis : ayant reçu des présens, ils retournèrent vers leurs compatriotes; et après le batême, ils se conduisirent comme ils l'avaient fait auparavant, en païens et en Normands (1).

Le 28 juillet, l'empereur quitta Pontion et vint le 30 à Châlons-sur-Marne, comme je l'ai dit plus haut (*art.* VII). Quant à Raginelme qui avait aussi assisté au concile (2), rien n'empêche qu'il ait signé le diplôme du 18 mars 877 (*art.* XI) et qu'il y ait pris la qualité d'évêque de

(1) Annales de Saint-Bertin.

(2) *Gallia christiana*, IX, 989.

Tournai comme il l'a fait souvent (1), et comme il était naturel qu'il le fît, la ville de Noyon ayant été si maltraitée sous son prédécesseur en 859 (2). Il existait encore en 877, puisqu'il assista cette année au concile de Quiersi tenu le 1er juillet et qu'il fut nommé par Charles-le-Chauve au nombre des conseillers de Louis-le-Bègue (3).

Le diplôme du 18 mars 877 n'a donc encore ici aucun caractère de fausseté. Il nous reste à examiner les diverses signatures dont il a été revêtu. Ce sera le sujet du chapitre suivant.

(1) Id. *ibidem*.
(2) Id. p. 988.
(3) Id. p. 989.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DES ÉVÊQUES QUI ONT SIGNÉ LE DIPLÔME.

§ I.

Hincmar, archevêque de Reims.

LXXVI. La première signature, après celle du chancelier ou de celui qui le représente (*art.* 1), est celle d'Hincmar, archevêque de Reims. Nous avons déjà beaucoup parlé de ce prélat. Il vivait en 877, puisqu'il n'est mort que l'an 882. C'est de tous les prélats de son tems, celui qui joua le premier rôle dans l'église de France. Il naquit dans les premières années du neuvième siècle, et vraisemblablement en 806, sans que l'on ait pu décou-

vrir encore le lieu de sa naissance (1). Il était Français de nation, issu d'une ancienne noblesse; et se trouvait parent de Bertrand II, comte de Toulouse, et de Bertrand, comte de Tardenois. Il avait dans le Boulonais une sœur qui fut mère d'un autre Hincmar, depuis évêque de Laon. C'est tout ce que l'on sait des parens de notre archevêque.

Dès son enfance, il fut mis au monastère de Saint-Denis près de Paris, pour y être instruit dans la piété et les bonnes lettres sous l'abbé Hilduin, qu'il honora toujours depuis comme son maître. Cette abbaye étant alors tombée dans le relâchement, le jeune Hincmar n'y prit d'abord que l'habit de chanoine; il en fut tiré au bout de quelque tems pour la beauté de son esprit et la grandeur de sa naissance : il fut placé à la Cour de l'empereur Louis-

(1) Voyez ce qu'en dit Flodoard dans la Collection de dom Bouquet. Paris, 1749, VII, 212, ou dans son Histoire, liv. 3, chap. 1, 25 et 26. On trouvera dans ce volume tous les matériaux de cette histoire.

le-Débonnaire, ce prince l'admit dans son intimité; mais Hincmar ne s'en servit que pour l'engager à rétablir à Saint-Denis la discipline monastique. Le dessein en fut formé au concile de Paris en 829, et exécuté peu de tems après.

Hincmar se réforma le premier. Il quitta la Cour, prit l'habit monastique, embrassa toute la rigueur de la règle, et demeura longtems en cet état, sans espérance ni désir d'épiscopat, ou d'autre prélature. Hilduin, son abbé, étant tombé dans la disgrace de l'empereur, parce qu'il avait pris part à la révolte de ses enfans, fut relégué en Saxe l'an 830. Hincmar le suivit dans son exil, avec la permission de son évêque et la bénédiction de ses frères. Il fit encore quelque chose de plus en sa faveur, il employa si efficacement son crédit auprès de Louis-le-Débonnaire et des seigneurs de sa Cour, que dès l'année suivante il obtint le rappel d'Hilduin, et la restitution de deux de ses abbayes. Dans la suite, lorsque le pape Grégoire IV vint en France

pour appuyer le parti de Lothaire contre l'empereur Louis, l'ingrat Hilduin tenta d'engager Hincmar dans le même parti; mais ce fut en vain : Hincmar demeura paisible dans son monastère, jusqu'à ce que ce même prince le rappelât à sa Cour où il ne retourna que par obéissance. Après la mort de l'empereur à ce qu'il paraît, c'est-à-dire l'an 840, Hincmar revint encore à Saint-Denis, et y fut chargé de l'office de Trésorier ou gardien des reliques.

Charles-le-Chauve voulut aussi l'avoir à son service; et pour se l'attacher davantage, il lui donna les abbayes de Notre-Dame et de Saint-Germain à Compiègne avec celle de Saint-Germer de Flaix; il y ajouta de plus une terre qu'Hincmar céda à l'infirmerie de Saint-Denis lorsqu'il eut été fait archevêque. Il n'était que prêtre en 844, quand cette donation lui fut faite.

Une de ses principales fonctions à la suite de la Cour, était de servir les évêques dans leurs assemblées. En 844, il assista à celle qui se tint à Verneuil au mois de

décembre; il se trouva aussi en qualité de prêtre, dans le mois d'avril de l'année suivante, au concile de Beauvais, composé des évêques des deux provinces, Reims et Sens. Il y avait dix ans que la première était sans métropolitain, depuis la déposition d'Ebbon, en 835. Les évêques, convaincus de la nécessité de lui en donner un, prirent les précautions convenables en pareil cas; Hincmar fut élu par le clergé et le peuple de Reims pour remplir ce siége. Son élection, faite du consentement de sa communauté et avec l'agrément du roi Charles, fut approuvée des évêques de la province; elle fut consentie par l'archevêque de Sens, l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis, ses supérieurs: en conséquence Hincmar fut ordonné le troisième jour de mai de la même année, par Rothade, évêque de Soissons.

Dès le mois de juin suivant, il assista au concile de Meaux, puis à celui de Paris du mois de février 847. En celui-ci fut confirmée son ordination, que l'em-

pereur Lothaire avait voulu troubler, en fesant rétablir Ebbon dans le siège de Reims (1). Le pape Léon IV, informé de ce qui s'y était passé, confirma lui-même l'ordination d'Hincmar, et lui envoya le *Pallium* (2), avec le privilège singulier de le porter tous les jours. Ce fut en considération de son savoir et de sa piété, que ce pontife lui accorda cette grace, qu'aucun autre archevêque n'avait encore jamais reçue (3).

Dans la suite, il ne se tint presqu'aucun concile en deçà de la Loire, auquel Hincmar non seulement ne se trouvât en personne, mais auquel il n'eût encore le plus de part, et dont il ne fût comme l'ame, ou même le président. Il s'acquit par là une très grande autorité dans toute l'église de France, auprès des princes régnans, et

(1) Hist. litéraire de la France. Paris, 1740, V, 544 et 545.

(2) Hist. génér. des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1754, XIX, 309.

(3) Hist. lit. de France, V, 547.

à Rome même. Cette autorité jointe à son profond savoir, surtout dans le droit canonique, le rendait l'arbitre de la plupart des affaires délicates et importantes (1).

§ II.

Des autres signataires du diplôme.

LXXVII. J'ai déjà parlé fort au long de Raginelme, évêque de Noyon et de Tournai, dans le chapitre précédent. J'ai fait voir comment la ville de Noyon ayant été dévastée sous son prédécesseur, il avait pris la qualification d'évêque de Tournai, tandis que ses prédécesseurs, depuis saint Médard, s'étaient presque tous qualifiés évêques de Noyon.

Ingelvin a souscrit comme évêque de Paris au concile de Pontion en 847; et Charles-le-Chauve, en partant l'année suivante pour Rome, le désigne comme l'un

(1) Id. p. 545 et 546.

de ceux qui doivent aider son fils Louis-le-Bègue de leurs conseils (1).

Otgarius, qui signe comme évêque de Beauvais, nous embarrasserait davantage si nous ne trouvions en 893 un Otgarius évêque d'Amiens (2) qui n'ayant pas encore alors été élevé à ce siége avait pu être choisi par Odon, alors évêque de Beauvais, pour exercer ses fonctions provisoirement pendant que ce prélat était envoyé à Rome par Charles-le-Chauve. Peut-être Otgarius était dès-lors chorévêque de Beauvais et fut-il nommé évêque d'Amiens, de même que l'an 861, c'est-à-dire seize ans auparavant, Engelmode ou Angilmode, de simple chorévêque de Soissons en devint évêque en titre, à la déposition de Rothade II qui se fit cette année dans un concile tenu sur les lieus. Il ne remplit ce siége que peu de tems, ayant été obligé de le rendre à Rothade, après que celui-ci eut été rétabli

(1) *Gallia christiana Lutetiæ*; 1656, t. I, p. 410.
(2) Id. II, 93.

par le pape Nicolas I[er], dans une assemblée tenue à Rome à la fin de l'année 864, ce qui fut confirmé au mois de janvier suivant.

Plusieurs auteurs ont soutenu que les chorévêques n'étaient que de simples prêtres, tels à-peu-près que sont les grands vicaires dans un diocèse, et qu'ils ne pouvaient conséquemment faire les fonctions réservées au seul caractère épiscopal. Mais d'autres prétendaient le contraire. C'est pour appuyer ces derniers, que Raban, archevêque de Maïence, mit la main à la plume et composa un traité fort estimé, intitulé *des Chorévêques*, ou, pour parler d'après Rudolfe, qui ne l'a pas oublié dans le catalogue des ouvrages de son maître, *de l'Ordination des Chorévêques*, adressé à Drogon, évêque de Metz. Baluze est le premier qui l'ait publié, l'ayant placé immédiatement avant une lettre de consolation que ce même Raban avait adressée à l'empereur Louis-le-Débonnaire, vers la fin de 833 ou au commencement de l'année suivante.

Depuis, les pères Labbe et Cossart ont réimprimé le Traité de l'Ordination des chorévêques dans l'appendice du huitième tome de la Collection générale des Conciles (1).

Raban l'entreprit en conséquence d'un entretien qu'il avait eu sur le sujet dont il traite, avec Drogon qui se trouvait alors à Fulde. Dom Mabillon (2) croit qu'il n'y mit la main qu'en 842. On pourrait cependant en avancer l'époque de quelques années. Quoi qu'il en soit, le but principal de l'auteur est d'y défendre la cause des chorévêques, au sujet desquels on était fort partagé dans l'église de France. Il se fonde sur ce que l'ordre des chorévêques a pris, selon notre auteur, son origine dès le tems des apôtres, qui avaient des coadjuteurs pour les aider dans les fonctions de leur ministère. Tels étaient, suivant sa pensée, saint Lin et saint Clet

(1) Paris, 1671.

(2) *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, *tom.* 6, *seu pars secunda seculi* 4. *Parisiis*, 1680, p. 179.

à l'égard de saint Pierre et de saint Paul dans l'église de Rome. Raban nous fait juger par ce qu'il dit des évêques, que c'était eux qui décriaient le plus l'ordre des chorévêques. C'est pourquoi il leur réserve la fin de son Traité, où il leur donne divers avis sur l'humilité chrétienne (1).

Il y avait donc des chorévêques en 842, et l'on cite à cette époque Audrade, chorévêque de Sens sous l'archevêque Vénilon. Il prend toujours, apparemment par humilité, le titre de *Modicus*, que l'on peut traduire par petit. Malheureusement pour lui, il se rendit célèbre par ses visions ou révélations moins réelles que supposées, mais qu'il savait soutenir avec certain air imposant. Il infecta de ces fausses prétentions quelques écrits de sa composition, qui firent du bruit. Ce fut de la même manière qu'il dirigea ses voyages, et c'est sur une vision qu'il entreprit celui de

(1) Hist. lit. de la France, t. V, p. 182.

Rome, en 849. Il y présenta ses écrits au pape qui y fut trompé, et les reçut avec vénération. De retour à Sens, il fut appelé au concile qui se tint à Paris au mois de novembre de cette année (*art.* XXVI, LX et LXI). Il y éprouva que nul n'est prophète dans son pays : il y fut déposé, lui et tous les chorévêques de France, quoique Raban eût pris leur défense quelque tems auparavant, dans le Traité dont je viens de parler (1). Mais si cette déposition, qui n'est fondée que sur le témoignage d'Albéric, est réelle, elle ne fut pas générale, ainsi que le prouve l'exemple du chorévêque Engelmode en 864, comme je l'ai déjà dit.

(1) Id. p. 131.

Conclusion.

LXXVIII. Otgar ou Otgarius peut donc bien avoir été chorévêque de Beauvais avant d'être évêque d'Amiens (1), et il est assez naturel qu'Odon se soit servi de lui, n'ayant pas fait des études ecclésiastiques bien fortes, puisqu'il avait été marié et avait suivi la profession des armes. On observe qu'il n'assista pas au concile de Troies en 878, quoiqu'il vécût encore, comme on le voit par la lettre que le pape Jean VIII lui écrivit cette année, à l'occasion d'un meurtre commis dans son diocèse (2). Il est donc possible qu'Otgar le représentât comme évêque de Beauvais en 877. C'est à la vérité une simple conjec-

(1) Flodoard dit qu'Otgar mourut à plus de cent ans, l'an 928: ainsi, il avait quarante-neuf ans, l'an 877.

(2) Histoire générale des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1754, XIX, 282.

ture, et il ne paraît pas que les chorévêques prissent la qualité d'évêques. Notre diplôme n'est donc pas ici à l'abri de toute critique. Mais s'il n'est qu'une mauvaise copie, comme cela est à présumer, puisque dom Bouquet qui a dû le connaître, ne l'a pas inséré dans sa volumineuse Collection, il ne faut pas le juger trop sévèrement.

Je sais qu'il y a beaucoup de chartes fausses (1); je n'ignore pas que l'histoire elle-même doit souvent être révoquée en doute : en conclurons-nous qu'il faut rejeter l'étude des chartes et nier les récits des meilleurs historiens? Non sans doute. Il y a dans la suite des faits, et même dans leurs plus légères circonstances, un ensemble qui en fait distinguer la vérité, qui leur donne ce caractère de la nature qu'un œil attentif et bien exercé ne peut méconnaître. C'est ce qui constitue la critique fort différente de l'incrédulité; c'est ce

(1) Voyez entr'autres ouvrages sur ce sujet, la Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de Saint-Claude, 1772, in-8°.

qui enseigne à juger de l'avenir par le passé, à maîtriser en quelque sorte les événemens et à s'élever au-dessus de cet imbécile pirrhonisme qui croit tout savoir en niant tout ce que les autres savent. Je hazarderai encore ici une autre conjecture : c'est qu'au lieu d'*episcopus Bellovacensis* dans la charte, on peut lire *decanus Bellovacensis*. En effet, Otgarius a pu être doyen de Beauvais avant d'être évêque d'Amiens. Le *Gallia christiana* (1) indique pour le plus ancien doyen *Otfrédus* l'an 927; Otgarius a pu précéder Otfrédus, et représenter l'évêque de Beauvais dans une charte où ce prélat prenait le titre d'abbé de Corbie. Je me contente de proposer ici une opinion sur laquelle je sens très-bien que je n'ai pas le droit d'insister.

Le résultat de tout ce qui a été dit dans ce Mémoire est que le diplôme qui en a été l'occasion a été fait et signé par Louis-le-Bègue l'an 877, la dixième et non la

(1) Tome IX, p. 779.

vingtième année de son règne, le 15 et non le 25 des calendes d'avril, c'est-à-dire le 18 mars. Ce prince prend le titre de roi des Français, parce que son père prenait alors celui d'empereur. Ce père était alors malade et se disposait cependant à partir pour Rome. La donation originaire avait été faite à Conrad, comte d'Altorf, par Louis-le-Débonnaire et son chancelier Fridugise. Conrad, comte de Paris, fils de Conrad, comte d'Altorf, donne la même terre à Odon, abbé de Corbie, avec l'agrément de Raginelme, évêque de Tournai. Odon, évêque de Beauvais, fesait alors les fonctions d'abbé de Corbie, qu'il avait exercées précédemment, et son chorévèque ou grand vicaire, depuis évêque d'Amiens, Otgar, fesait celles d'évêque de Beauvais dont il prenait le titre. L'archevêque de Reims, métropolitain de Beauvais, et l'évêque de Paris, supérieur de l'abbaye de Corbie, ont signé cet acte. Tous ces faits n'ont rien d'invraisemblable: mais ils seraient mieux éclaircis si l'on

découvrait le diplôme original dont celui-ci n'est que la copie renfermant des fautes évidentes. Je l'ai cherché vainement dans l'ouvrage auquel Jacques Meyer semble renvoyer dans ses Annales, où il dit l'avoir publié précédemment et y avoir parlé de notre diplôme. Cet ouvrage est mentionné par Paquot (1), qui en donne le titre de la manière suivante :

Jacobi Meyeri Baliolani Flandricarum rerum tomi X; (I), *de origine Flandrorum, tomus I;* (II), *de Menapiis, tomus I;* (III), *de Morinis, tomus I;* (IV), *de Tornacensibus, tomus I;* (V), *de Gandavensibus, tomus I;* (VI), *de Duacensibus, tomus I;* (VII), *de catalogo regum Franciæ, ac comitatûs Flandriæ, tomus I;* (VIII), *de genealogiâ comitum Flandriæ, tomus I;* (IX), *de sitû ac moribus Flandriæ, tomus I;* (X), *de nobilitate, rebusque aliis, tomus I, cum Hymno de sanctissimo nomine Jesu: chronica Flan-*

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire litéraire des Pays-Bas. Louvain, 1766, VII, 139.

driæ. (Ces deux mots se rapportent aux dix tomes qui composent tout l'ouvrage). *Brugis*, *Hubertus Crocus*, 1531, in-4°, *it. Antv. Guil. Vorstermannus* 1531, in-12, feuillet 69. On lit au bout de cet ouvrage : *Finis primæ Decados ;* ce qui montre que l'auteur avait dessein de le continuer. On en fait beaucoup moins de cas que de ses Annales.

Il paraît clair que c'est à cet ouvrage que renvoie Jacques Meyer, lorsqu'il dit dans ses Annales, page 14 (1), que le comte Conrad assigna au monastère de

(1) *Ghonradus comes assignavit monasterio Corbeiensi villam Usciam juxtà Aldenardam, undè tabulas in alio ædidimus libello*, *page* 14, *recto* des *Commentarii sive annales rerum Flandricarum libri septemdecim autore Iacobo Meyero*, *Baliolano*, *Antverpiae*, 1561. Dans le *Chronica Flandriae. Antverpiæ*, 1531. Ces *tabulae* ne se trouvent point ; mais cette phrase se retrouve page 23 *recto* dans *Compendium chronicarum Flandriae per Jacobum Meyerum Balliolanum*, *opus nunc recens æditum anno* 1538, *Norimberga.* Cet ouvrage commence comme le précédent et ne va que jusqu'en 1278, en sorte qu'il ne finit pas comme l'autre qui s'étend jusqu'à Charles de Bourgogne, en 1561.

Corbie le village d'Uscia près d'Audenarde, et qu'il en a rapporté les chartes dans un autre ouvrage. C'est donc cet autre ouvrage qu'il faut consulter, et l'on y trouvera vraisemblablement une copie plus exacte que celle que j'ai rapportée. Mais la simple indication que je viens de donner, suffit pour faire voir que Jacques Meyer a reconnu la réalité de la donation, ce qui est un grand argument de plus en sa faveur.

Jacques Meyer, dit Paquot (1), a laissé dix gros volumes manuscrits, dont la plupart roulaient sur l'histoire; c'est là sans doute que doit se trouver notre charte. Il paraît que ce qui a été imprimé n'en est que l'extrait.

(1) Mémoires, XVII, 143.

APPENDIX

SUR LA MISSION DE SAINT DENIS EN FRANCE.

LXXIX. Jusqu'à présent mon but principal a été d'examiner l'authenticité d'un diplôme assez peu important par lui-même. Mais en me livrant à ce travail un peu aride, j'ai eu l'occasion de porter mes recherches plus haut et de discuter l'époque à laquelle saint Denis et ceux que l'on peut appeler les apôtres de la France, sont venus en France porter une religion nouvelle et dissiper les ténèbres de l'idolâtrie. On sent qu'il doit y avoir quelque embarras dans cette recherche. Il est toujours difficile de fixer des origines. Les contemporains ne sentent pas l'importance de ces commencemens obscurs et prennent rarement le soin d'en fixer la date. Cepen-

dant l'événement était d'une trop grande importance pour que l'on n'y fît pas quelque attention. Des prêtres fuyant la persécution de l'empereur, quittent la capitale du monde, pour venir éclairer les Gaules du flambeau d'une religion consolante, précieuse surtout dans les tems malheureux où l'homme dégoûté de la vie sociale se crée volontiers une existence dans l'avenir, et se procure du moins en espérance une jouissance ineffable en se plaçant auprès d'un Dieu bienfesant dont l'aspect est un si grand bonheur.

J'ai dit dans le Mémoire précédent dont celui-ci peut être considéré comme la suite (1), que la mission de saint Denis en France me paraissait incontestable. Mais comme l'existence même de ce premier évêque de Paris a été contestée, j'en parlerai ici plus en détail afin de développer les preuves sur lesquelles mon opinion est fondée. Une des raisons qui a donné

(1) Examen d'un diplôme de l'an 877, art. XXVIII.

lieu à ces doutes, est la confusion que l'on a faite de saint Denis avec Denis l'Aréopagite qui vivait deux siècles avant lui. Je parlerai donc en premier lieu de celui-ci.

CHAPITRE PREMIER.

DE SAINT DENIS L'ARÉOPAGITE.

LXXX. L'an 52 de notre ère (1), saint Paul, juif converti à la religion chrétienne dix-huit ans auparavant, l'an 34 de notre ère, fut conduit par ses amis dans la ville d'Athènes, qu'il trouva livrée à l'idolâtrie. Son zèle s'émut à cet aspect, il discuta dans la sinagogue avec les Juifs et avec les prosélites de la nouvelle religion. Tous les jours, dans la place publique, il s'entretenait sur ces importantes matières avec ceux qui s'y trouvaient.

Quelques philosophes épicuriens et stoïciens discutèrent avec lui. Les uns

(1) Cette date est donnée par Tillemont, Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique. Paris, 1701, I, 236. Elle est adoptée par l'Art de vérifier les dates, dans la Chronologie du nouveau Testament.

disaient : « Que veut dire ce discoureur? » d'autres répondaient : « Il semble annon- « cer de nouveaux Dieux. » En effet, il annonçait Jésus et la résurrection. Ils prirent donc Paul avec eux, et le conduisirent à l'aréopage où ils lui adressèrent la parole en présence des juges. « Pouvons-nous « savoir, » lui dirent-ils, « quelle est cette nou- « velle doctrine que vous publiez? car nos « oreilles ont entendu de votre bouche des « choses nouvelles. Nous voudrions donc « savoir ce que c'est. »

Athènes était alors soumise à l'empire romain. C'était l'imbécile Claude qui gouvernait, et les Grecs ne pouvant plus diriger eux-mêmes leurs affaires, étaient réduits à s'informer curieusement de ce qui se passait en Italie. Les Athéniens et les étrangers qui demeuraient à Athènes ne s'occupaient qu'à dire ou à entendre quelque chose de nouveau.

Ils écoutèrent donc attentivement Paul qui, debout au milieu de l'aréopage, s'exprima ainsi :

« Athéniens, il me semble qu'en toutes
« choses vous êtes très-religieux, car pas-
« sant et voyant les statues de vos Dieux,
« j'ai trouvé même un autel où était écrit:
« AU DIEU INCONNU. Ce Dieu donc que
« vous adorez sans le connaître, est celui
« que je vous annonce : le Dieu qui a fait
« le monde, le Seigneur du ciel et de la
« terre, qui n'habite point dans des temples
« bâtis par les hommes; qui n'est point
« honoré par les œuvres des mortels, comme
« s'il avait besoin de quelque chose, lui
« qui donne tout à tous, et la vie, et la
« respiration. Il a fait naître d'un seul toute
« la race humaine pour habiter sur toute
« la face de la terre, déterminant les tems
« de la durée des peuples et les limites de
« leur demeure, afin qu'ils cherchent Dieu
« et qu'ils s'efforcent de le toucher, quoi-
« qu'il ne soit pas loin de chacun de nous,
« car en lui nous avons la vie, le mouve-
« ment et l'être; et, comme quelques-uns
« de vos poëtes le disent : nous sommes les

« enfans de Dieu même (1). Puis donc que « nous sommes les enfans de Dieu, nous « ne devons pas croire que la Divinité soit « semblable à l'or, à l'argent ou aux pierres, « qui ont pris des figures par l'invention « de l'homme; et Dieu, irrité contre ce « tems d'ignorance, annonce maintenant « aux hommes que tous fassent partout « pénitence, parce qu'il a établi un jour « pour juger le monde selon la justice, « par celui qu'il a destiné à en être le juge, « confirmant la foi de tous, en le ressus-« citant d'entre les morts. »

Ces paroles, la résurrection des morts, les étonnèrent; quelques-uns de ceux qui avaient entendu saint Paul s'en moquèrent, d'autres dirent : « Nous vous entendrons « sur cela une autre fois. »

Saint Paul sortit; mais il distingua ceux qui l'avaient écouté avec plus d'intérêt et qui, ayant bien souvent lu dans leurs

(1) C'est un vers tiré des Phénomènes d'Aratus Hieronymus, *in epistolam Pauli ad Titum.*

poëtes l'histoire d'un grand nombre de résurrections, ne virent aucune absurdité dans celle qu'on leur racontait. Ils s'attachèrent à l'apôtre du christianisme, et le crurent. Parmi ceux-là se trouvèrent Denis l'Aréopagite, une femme appelée Damaris, et d'autres encore (1).

La conversion d'un aréopagite, d'un juge du souverain tribunal d'Athènes, était un grand événement pour la nouvelle religion. Denis fixa l'attention des chrétiens, il fut nommé leur évêque à Athènes: c'est ce que nous apprenons de saint Denis, évêque de Corinthe. Les martirologes grecs et latins disent que ce fut saint Paul qui l'éleva à cette dignité, comme on le lit dans les Constitutions.

Hilduin, abbé de Saint-Denis près Paris dans le neuvième siècle, rapporte plusieurs miracles et plusieurs discours de saint Paul à Athènes, au sujet de la conversion de saint Denis; mais Baronius lui-même

(1) Les Actes des apôtres, chap. 17, vers. 16—34.

n'ose les approuver entièrement. Ceux qui voudront en croire Hilduin, les trouveront dans ses Aréopagitiques et dans Baronius.

Il couronna sa vie par un glorieux martire, après avoir rendu un illustre témoignage de sa foi, et souffert de très-horribles tourmens, comme le rapportent Usuard et Adon dans leurs martirologes, en citant l'Apologie de la religion chrétienne composée par Aristides sous l'empire d'Adrien. Saint Sophrone de Jérusalem, écrivant au pape Honorius, donne aussi à saint Denis la qualité de martir. Les nouveaux martirologes grecs en demeurent d'accord et disent qu'il fut brûlé. A la vérité, Eusèbe ne parle de ce martire ni à l'occasion de saint Denis, ni quand il fait mention d'Aristides, mais il a pu facilement omettre un fait qui n'entrait pas dans le plan de son ouvrage.

Quant au tems de ce martire, Adon dit que ce fut sous l'empereur Adrien, et il semble qu'en cela il ne fait que suivre

Aristides. Mais ce serait beaucoup trop retarder cet événement; saint Denis ne pouvait être bien jeune lorsqu'il était juge, et c'est bien assez de placer son martire sous Domitien comme le font presque tous les auteurs (1), c'est-à-dire vers l'an 95 de notre ère (2), Domitien ayant été assassiné le 18 septembre 96 (3). C'est l'opinion la plus ancienne et la plus suivie. Aristides appelle Denis évêque et martir, et nous apprend qu'il mourut le 3 octobre. L'auteur du martirologe de Constantinople dit la même chose; saint Césaire ajoute que saint Denis aréopagite était natif de Thrace, et qu'il eut pour successeur à l'évêché d'Athènes saint Publius, qui y fut martirisé le 23 janvier, comme le rapportent Usuard et Adon de Vienne (4).

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique par Tillemont. Paris, 1701, II, 122 et 123.

(2) Nouveau Dictionnaire historique. Lyon, 1804, art. Denys. Tillemont dit (I, 798) que saint Denis l'Aréopagite souffrit le martire sous Domitien, l'an 95 de notre ère, à Athènes.

(3) L'Art de vérifier les dates. Paris, 1770, p. 340.

(4) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys.

§ I.

Sur Quadrat et Aristides.

LXXXI. L'empereur Adrien monté sur le trône l'an 117 de notre ère, vint passer l'hiver à Athènes l'an 125, et se fit initier aux mistères d'Éleusis: c'est alors que sans doute par les suggestions des prêtres de l'ancien culte, il persécuta les chrétiens (1). Publius, évêque d'Athènes, fut martirisé peut-être en ce même tems le 23 janvier 126.

Saint Denis qui gouvernait l'église de Corinthe du tems du pape Soter, vers l'an 170, comme nous le verrons dans l'article suivant, parle d'un Quadrat, qui, après la mort de saint Publius, martirisé dans les persécutions de ce tems-là, c'est-à-dire dans celle d'Adrien (2), avait été

(1) Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés, par Tillemont, I, 805.

(2) Tillemont se trompe en plaçant ici celle d'Antonin ou de Marc-Aurèle.

fait évêque d'Athènes, et y avait rétabli la foi, et rassemblé l'église, que la mort de saint Publius avait presqu'entièrement ruinée. Saint Jérôme a cru que Quadrat est le même que celui qui se joignit à saint Aristides pour arrêter la persécution d'Adrien par les apologies que tous deux adressèrent à ce prince (1), l'an 126, selon la chronique d'Eusèbe. Tous deux étaient dignes d'être les instrumens de la miséricorde de Dieu envers son église, surtout saint Quadrat, car c'était l'un de ceux qui composaient le premier ordre de la tradition apostolique. On voyait encore de son tems quelques-uns de ceux qui avaient été guéris et ressuscités par Jésus-Christ; il avait été instruit par les apôtres, et lui-même était prophète. Eusèbe le compte parmi les successeurs des apôtres, qui, abandonnant tous leurs biens, allaient prêcher la foi dans les provinces barbares: aussi les Grecs, dans leur office, lui attri-

(1) Mémoires de Tillemont, I, 237.

bitent partout le titre et les fonctions d'apôtre. Eusèbe appelle ces sortes de personnes des Évangélistes. Ce qu'il en écrit est trop remarquable pour ne pas le rapporter ici :

« Quadrat », dit-il, « et plusieurs autres « qui étaient célèbres dans l'église du tems « de Trajan, y fesaient le premier degré « de la tradition ecclésiastique venue des « apôtres, dont ils avaient été les disciples. « Ces hommes divins, imitant le zèle de « leurs maîtres ; élevaient l'édifice des « églises dont les apôtres avaient jeté les « fondemens; ils travaillaient avec une « application infatigable à la prédication « de l'évangile ; et ils répandaient par toute « la terre la semence divine de la parole ; « car la plupart de ceux qui embrassaient « alors la foi, étant remplis de l'amour « d'une sainte philosophie, commençaient « par distribuer leurs biens aux pauvres : « et après cela, ils allaient en divers pays « faire la fonction d'évangélistes, annoncer « Jésus-Christ à ceux qui n'en avaient

« point encore ouï parler, et leur donner
« les livres sacrés de l'évangile. Quand ils
« avaient ainsi posé les fondemens de la
« religion dans un pays d'infidèles, ils y
« établissaient des pasteurs auxquels ils
confiaient le soin des ames qu'ils avaient
acquises à Jésus-Christ; et ils passaient
ensuite dans d'autres pays. Dieu travail-
« lait partout avec eux par la force de sa
« grace : car le Saint-Esprit opérait encore
« alors par ses serviteurs un grand nombre
« de prodiges extraordinaires ; de sorte que
« dès qu'ils commençaient à prêcher dans un
« pays, on voyait quelquefois des peuples
« entiers embrasser tout à coup la croyance
« du vrai Dieu, et recevoir dans leurs
« cœurs les règles de la piété. »

Ce zèle d'annoncer l'évangile comme les apôtres, était encore assez commun à la fin du second siècle, où nous en voyons un exemple dans saint Pantène qui était l'un de ces saints évangélistes : et c'est apparemment ce que Photius a voulu indiquer lorsqu'il dit que Caïus qui s'était rendu

célèbre à Rome, sous le pape Zéphirin, vers l'an 210, en qualité de prêtre de cette église, fut consacré évêque des nations; car on ne peut pas douter que ceux qui, comme dit Eusèbe, établissaient des pasteurs dans les églises qu'ils avaient fondées, n'eussent eux-mêmes reçu l'ordination épiscopale pour une fonction qui était toute apostolique.

Voilà donc quel était saint Quadrat; tel était le mérite qu'il s'acquit, lorsqu'aux titres de disciple des apôtres, d'évangéliste, d'évêque des nations et de prophète, il ajouta encore celui de premier apologiste, par l'apologie qu'il composa pour la religion chrétienne; car c'est la première qui soit marquée dans l'histoire. Elle était adressée à l'empereur Adrien à qui lui-même la présenta l'an 126; elle fesait voir l'excellent esprit de son auteur, et la pureté de sa doctrine. Saint Jérôme l'appelle un ouvrage très-utile, rempli de puissans raisonnemens, plein des lumières de la foi, et digne d'un disciple des apôtres.

L'admirable génie de saint Quadrat eut par cet ouvrage la force d'éteindre la persécution dont l'église était alors agitée; il n'eut pas néanmoins tout seul la gloire de cette paix, il la partagea avec saint Aristides qui présenta en même tems à l'empereur une apologie remplie de passages des philosophes. Usuard et Adon disent qu'il soutint la divinité de Jésus-Christ devant Adrien, non-seulement par ses livres, c'est-à-dire par son apologie, mais encore par un fort beau discours qu'il prononça en sa présence.

Ce saint était d'Athènes, philosophe de profession, et il en garda l'habit quand il embrassa la foi, aussi bien que saint Justin (1). Usuard, et Orderic Vitalis disent qu'il parle de saint Denis l'Aréopagite (2).

(1) Id. p. 232 et 234.

(2) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys.

§ II.

Sur Denis, évêque de Corinthe.

LXXXII. Vers l'an 171, florissait saint Denis, évêque de Corinthe (1), un des plus grands prélats que l'église chrétienne ait eus sous l'empire de Marc-Aurèle. On croit qu'il avait succédé immédiatement à Prime, qui était évêque de la même ville, lorsqu'Hégésippe y passa pour aller à Rome sous Anicet, vers l'an 160 de notre ère. Quoi qu'il en soit, non content de veiller au salut des peuples confiés à sa conduite, il étendait encore ses soins sur les fidèles des autres églises, par les lettres qu'il leur écrivait. Eusèbe donne à ces lettres le titre d'œcuméniques ou d'universelles (2), parce

(1) Eusèbe, Hist. ecclés, liv. 4, chap. 21.

(2) Ou plutôt de catholiques : Ἐν αἷς ὑπετυπῶτο καθολικαῖς πρὸς τὰς ἐκκλησίας ἐπιστολαῖς. Voyez sur ces sortes de lettres, le nouveau Traité de diplomatique. Paris, 1762, V, 348.

qu'elles n'étaient pas écrites à des particuliers, mais aux églises en corps, et qu'il y instruisait également les simples fidèles et les évêques qui l'en avaient prié (1); nous en connaissons huit, dont il ne nous reste que quelques fragmens, qui ne laissent pas de nous donner une idée de l'état où était l'église chrétienne en ce tems-là.

Dans la première, qui était adressée aux Lacédémoniens, saint Denis les instruisait de la foi orthodoxe, et les exhortait à la paix et à l'union. La seconde s'adressait aux Athéniens, et le saint y tâchait de réveiller en eux la foi et la pratique de l'évangile, dont ils semblaient s'être fort éloignés depuis que Publius leur évêque avait souffert le martire pour la défense de la religion. Il y rendait aussi témoignage à la vérité et au zèle de Quadrat successeur de Publius; il le louait en particulier de ce qu'il avait rassemblé les fidèles dis-

(1) *Non solùm suæ civitatis et provinciae populos, sed et aliarum provinciarum et urbium episcopos erudivit. Hieronym. in Catal. cap* 27.

persés, et rallumé le feu de leur foi, qui commençait à s'éteindre. C'est encore de cette lettre que nous apprenons que saint Denis l'Aréopagite ayant été converti à la foi par la prédication de saint Paul, fut le premier évêque d'Athènes (1). Ce que dit ce saint mérite une grande attention, puisqu'il portait le même nom que l'Aréopagite, et qu'il vivait dans le second siècle. Au reste, il ne fait que confirmer ce qu'ont dit avant lui saint Luc (*art.* II) et Aristides (*art.* III).

La troisième lettre de Denis de Corinthe était écrite aux fidèles de Nicomédie : saint Denis y combattait fortement les erreurs de Marcion, lui opposant la règle de la vérité ; dans la quatrième, écrite aux fidèles de Gortine dans l'île de Crète, il donnait de grands éloges à Philippe, leur évêque, et les louait eux-mêmes pour leur piété et leur générosité, les avertissant néanmoins de se garder de la séduction des hérétiques.

(1) Eusèbe, *lib.* 4, *cap.* 23.

Ce saint Philippe se rendit célèbre sous Marc-Aurèle et sous Commode (Lucius Aurélius); il composa contre Marcion un ouvrage que nous n'avons plus.

La cinquième était adressée à l'église d'Amastris, ville maritime de Paphlagonie qui en ce tems-là fesait partie du Pont (1). Saint Denis l'avait écrite à la prière de Bacchilide et d'Elpiste; il y fesait mention de Palmas leur évêque, leur expliquait quelques passages de l'Écriture sainte; les instruisait fort au long sur le mariage et sur la virginité, et leur ordonnait de recevoir avec douceur ceux qui voulaient faire pénitence, soit qu'ils fussent tombés dans l'hérésie, soit qu'ils eussent commis quelques autres crimes : ce qu'il disait apparemment contre la rigueur excessive des Montanistes qui commençaient à paraître en Phrigie, et qui, condamnant les se-

(1) On y a frappé des médailles en l'honneur d'Homère. Voyez Homère et ses écrits. Paris, 1832, p. 94. Elle est située sur les rives du pont Euxin.

condes noces, fermaient la porte de l'église à la plupart des pécheurs.

Dans la sixième, écrite aux Cnossiens, il exhortait Pinutos leur évêque, à ne pas imposer aux fidèles le pesant fardeau de la continence comme si elle eût été nécessaire au salut, voulant qu'il eût égard au commun des hommes. Saint Denis craignait sans doute que, par un excès de zèle, Pinutos n'approchât de l'erreur des Encratites, dont Tatien était le chef, et qui proscrivaient le mariage. Ce saint évêque y fit une réponse, dans laquelle, après avoir témoigné beaucoup d'estime et de respect pour saint Denis et pour sa lettre, il l'exhortait de son côté à donner une nourriture plus forte à ses peuples, et de leur écrire des lettres qui renfermassent des instructions plus parfaites, de peur qu'en les entretenant toujours avec le lait, ils ne vieillissent dans l'infirmité et la langueur des enfans.

La septième est celle qu'il écrivit à l'é-

glise romaine et à Soter qui en était évêque, pour les remercier des aumônes qu'ils avaient envoyées aux fidèles de Corinthe. « Dès le commencement, » leur dit-il, « vous « avez répandu vos bienfaits sur les frères, « et envoyé la subsistance à plusieurs égli- « ses: ici vous soulagez les besoins des « pauvres, particulièrement de ceux qui « travaillent aux mines, gardant, comme « de vrais Romains, l'ancienne coutume « de vos pères. Votre bienheureux évêque « Soter ne s'est pas contenté de les imiter; « il a fait plus, et en prenant soin des libé- « ralités que l'on envoie aux saints, il a « consolé en même tems, par ses pieux « discours, les frères qui sont allés vers « lui, comme un père tendre pour ses en- « fans (1) ».

(1) Histoire générale des auteurs sacrés. Paris, 1730, II, 80—82.

§ III.

Observations sur l'histoire de saint Denis l'Aréopagite.

LXXXIII. L'histoire de saint Denis l'Aréopagite est donc appuyée non-seulement sur le récit de saint Luc, mais encore sur ceux d'Aristides et de Denis de Corinthe, auteurs presque contemporains; on cite de plus en sa faveur l'auteur du martirologe de Constantinople; et saint Césaire, frère de saint Grégoire de Nazianze (*art.* II).

« Depuis le neuvième siècle », dit Baillet, « les Grecs avaient cru que saint « Denis l'Aréopagite avait passé de la « Grèce dans les Gaules, et qu'il avait eu « la tête coupée à Paris, dont il était de- « venu évêque. Mais cette opinion, née au « tems de Louis-le-Débonnaire, ne vivra « pas apparemment plus long-tems, depuis « que tant de savans en ont montré la faus-

« seté (1). » Baillet s'est malheureusement trompé, et l'opinion qu'il désapprouve avec raison, a survécu long-tems à Louis-le-Débonnaire ; mais elle n'en est pas moins fausse. Elle doit seulement encore être réfutée, puisque l'Art de vérifier les dates, ouvrage estimé avec beaucoup de justice, s'exprime ainsi : « Quoi qu'en disent plu-« sieurs savans modernes, il y a bien de « l'apparence que c'est à saint Clément, et « non à saint Fabien, que l'on doit rap-« porter la mission des premiers évêques « dans les Gaules, tels que saint Saturnin « de Toulouse, saint Trophime d'Arles, « saint Gatien de Tours, saint Denis de « Paris, saint Paul de Narbonne, saint « Austremoine de Clermont, saint Martial « de Limoges (2). » Il y a donc eu quelque

(1) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys.

(2) L'Art de vérifier les dates. Paris, 1770, p. 239. Il cite Marca et les deux Pagi. L'édition de 1783 répète la même chose, t. I, p. 219. Il en est de même de celle de 1818 dans la Chronologie des papes. L'auteur cite la *Gallia christiana nova*, préface du t. I.

mérite à dénouer ce nœud gordien comme je l'ai fait dans un autre ouvrage (1); je répèterai ici mes preuves avec de nouveaux développemens, et je ferai voir que le passage de Fortunat que l'on fait valoir en faveur de l'opinion combattue par Baillet, ne s'applique pas à Denis l'Aréopagite, mais à Denis, évêque de Paris. Je continuerai d'abord ici de m'occuper de l'Aréopagite.

Les livres de la hiérarchie ont été longtems et sans difficulté attribués à saint Denis l'Aréopagite; aujourd'hui que l'on pèse les faits au poids d'une critique quelquefois un peu trop sévère, on est revenu de cette prévention: on objecte que ces livres, inconnus, dit-on, à toute l'antiquité, furent cités pour la première fois par les hérétiques Sévériens, dans une conférence qu'ils eurent avec les évêques catholiques à Constantinople, dans le pa-

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du globe. Paris, 1807, III, p. 24.

lais de l'empereur Justinien, l'an 532. Mais Suidas et Pachimère ont affirmé que les ouvrages de Denis l'Aréopagite avaient été très-utiles à Proclus, né le 8 février 412, et mort le 17 avril 485, conséquemment bien antérieur à cette conférence des Sévériens. Voyez la Bibliothèque de Fabricius (1), et les Mémoires de l'Académie des Inscriptions (2).

Cette première objection paraît donc dépourvue de fondement. Mais on insiste en affirmant que ni Eusèbe, ni saint Jérôme n'ont fait aucune mention de Denis l'Aréopagite. Tous les Anciens qui parlent de ce saint, comme saint Denis de Corinthe, saint Chrisostôme, saint Ambroise, saint Augustin, etc., ne disent rien de ses ouvrages. Enfin, voici ce que les évêques catholiques répondirent aux hérétiques Sévériens : « D'où pouvez-vous montrer « que ces témoignages attribués par vous

(1) Tome VIII, p. 526.
(2) Tome XXXI, p. 152.

« à saint Denis l'Aréopagite, soient véri-
« tables comme vous le soupçonnez? S'ils
« étaient de lui, ils n'eussent pas pu être
« inconnus au bienheureux Cirille? Si saint
« Athanase eût cru qu'ils eussent été de
« saint Denis, ne se fût-il pas servi de leur
« autorité dans le concile de Nicée, pour
« prouver la consubstantialité de la trinité,
« contre les blasphèmes d'Arius? Que si
« pas un de ces Anciens ne les a cités, d'où
« pouvez-vous montrer qu'ils sont de lui »?

On dit, pour seconde raison, que le stile de ces livres et leur méthode sont très-éloignés de la manière dont on écrivait dans le premier et le second siècle, et que cet ouvrage paraît avoir été écrit par un philosophe fort éloquent.

On ajoute que cet auteur cite dans son livre *des noms divins*, chapitre 4, les paroles de l'épître de saint Ignace aux Romains, écrite par cet évêque un peu avant son martire : or, saint Denis Aréopagite était mort lorsque saint Ignace écrivit cette lettre. Ce même auteur dit

qu'il a été présent à la mort de la sainte vierge : or, au tems que la Vierge mourut, saint Denis n'était pas encore converti ; car on croit communément qu'elle est morte quinze ans après la mort de Jésus-Christ ; et saint Paul, qui a converti saint Denis, n'est venu à Athènes que dix-sept ans après la passion de Jésus-Christ. Ces anachronismes ont paru évidens (1).

Mais cet argument n'est rien moins que concluant. Tillemont convient (2) que le plus sûr est d'avouer qu'on ne sait rien du tems auquel est morte la sainte Vierge. On trouve en effet dans le livre *des noms divins* (3) attribué à saint Denis l'Aréopagite, que lui et beaucoup d'autres s'étaient assemblés pour voir le corps de la Vierge, etc. Baronius reçoit ce témoignage

(1) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys.

(2) Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés., seconde édit. Paris, 1701, I, 467.

(3) Chapitre 3, p. 452 dans l'édit. des OEuvres de Denis l'Aréopagite. Paris, 1634, t. I.

pour vrai et en tire diverses conclusions (1). A la vérité, Tillemont ne l'admet point, et condamne Baronius par des raisons assez fortes (2).

§ IV.

Discussion sur l'authenticité des ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite.

LXXXIV. Les motifs qui viennent d'être attaqués contre l'authenticité des ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite ne sont pas bien concluans : en voici d'une autre espèce. On croit prouver que l'auteur des livres attribués à Saint Denis a écrit depuis le quatrième siècle de l'église : 1° parce qu'il parle des mistères de la Trinité et de l'incarnation en des termes qui n'ont été usités que depuis le quatrième

(1) *Baronii, Annales in anno Christi* 48, § 6—8, édit. d'Anvers, 1612.

(2) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique, I, 470.

siècle, comme celui d'*Hypostase* ; 2° dans le livre de la Hiérarchie céleste, il s'exprime ainsi (1) : « Nous dirons là-dessus ce que « nos évêques nous ont appris selon une « ancienne tradition ; » ces mots « ancienne « tradition » font voir que ce n'est pas saint Denis l'Aréopagite qui parle. 3° Il cite saint Clément d'Alexandrie sous le nom de Clément le philosophe ; et le passage qu'il rapporte est tiré du huitième livre des Stromates, ce qui fait connaître qu'il parle de saint Clément qui vivait dans le troisième siècle de l'Église (2). Martin Delrio a combattu ce dernier argument qui est le plus fort (3).

Un théologien de Leyde (4) fait sur ce sujet une observation qui peut paraître

(1) Tome I, p. 2, dans l'édit. de 1634.

(2) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys, IV, 104.

(3) Tome II, p. 590, dans l'édit. de 1634 des œuvres de saint Denis l'Aréopagite.

(4) *Varia sacra, seu sylloge variorum opusculorum, etc., curâ et studio Stephani Lemoyne, theologi Leydensis, Lugd. Batav.*, 1685.

importante. C'est que le titre *sacerdos*, sacrificateur, n'a jamais été donné aux ecclésiastiques, ni dans le premier siècle de l'ère chrétienne, ni dans le second; et, pour en montrer la cause, il dit que les chrétiens s'étant conformés à ce qui était pratiqué dans les sinagogues, et nullement à ce qui l'était dans le temple de Jérusalem, ont dû établir des prêtres, des diacres, des évêques, etc., mais non pas des sacrificateurs. Il croit ainsi convaincre d'imposture celui qu'il dit s'être déguisé sous le nom de Denis l'Aréopagite, et qui affecte de se servir du mot *sacerdos*. Il conclut cette remarque par une critique savante de quelques autorités qui semblent lui être contraires quant à ce point, et passe ensuite à des considérations curieuses sur la prêtrise et sur la coutume que l'on avait anciennement de s'entr'envoyer l'eucharistie d'évêché en évêché (1). J'obser-

(1) OEuvres diverses de Pierre Bayle. La Haye, 1727, t I, p. 302. Nouvelles de la république des lettres, juin 1685.

verai seulement sur ce point, que Denis l'Aréopagite ayant écrit en grec, on ne peut l'attaquer sur un mot latin, et j'ajouterai que les Juifs ayant eu des évêques, l'objection que l'on tire de ce que Denis a cité l'ancienne tradition des évêques, porte évidemment à faux. Le mot latin *sacerdos* est employé par le traducteur latin de l'édition de 1634, pour traduire ἱεράρχης et ἱερὸς, mots grecs dont l'usage est très-ancien.

Cependant les autres motifs que j'ai rapportés pour suspecter l'authenticité des livres attribués à Denis l'Aréopagite, sont très-puissans, et l'on en allègue encore d'autres que je ne rapporterai pas ici, afin de ne pas trop m'écarter de mon sujet, pour prouver que ces livres ont été supposés dans le cinquième siècle. On demeure seulement d'accord que depuis le commencement du sixième siècle, ils acquirent en peu de tems beaucoup de crédit et d'autorité. En effet, saint Éphrem, patriarche

d'Antioche, mort en 546 (1), les cite dans un Traité composé pour la défense du concile de Chalcédoine. Le moine Jobius, qui avait fait un grand ouvrage sur l'incarnation, dont Photius nous donne l'extrait (2), André de Césarée, Anastase Sinaïte, Suidas, Nicéphore, et plusieurs autres Grecs modernes, en parlent avec honneur. Enfin, Jean, évêque de Scithopolis, Maxime et Pachimère, firent des commentaires sur cet auteur (3).

Photius, dans le premier article de sa Bibliothèque, s'exprime ainsi : « On a lu « le Traité du prêtre Théodose, pour prou- « ver que le livre de saint Denis est véri- « tablement de lui. On y résout quatre « objections. La première : si ce livre était « véritable, comment quelques-uns des

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 33, chap. 21.

(2) Id., livre 54, chap. 14.

(3) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys.

« Pères qui l'ont suivi, n'en auraient-ils « point cité des passages? La seconde : « Eusèbe de Pamphile n'en fait aucune « mention, dans le dénombrement des « écrits des Pères. La troisième : comment « ce livre peut-il décrire dans un si grand « détail les traditions qui peu à peu se sont « augmentées dans l'Église pendant un « long espace de tems? car saint Denis « était du tems des apôtres (*art.* LXXX), « comme il paraît par les Actes des Apôtres; « et il est incroyable, ou plutôt mal in- « venté, que saint Denis ait imaginé d'é- « crire ce qui ne s'est introduit dans l'Église « que long-tems après sa mort. La qua- « trième objection : comment peut-il parler « de l'épître de saint Ignace? car saint « Denis a vécu du tems des apôtres, et « saint Ignace a souffert le martire sous « Trajan, peu de tems après avoir écrit « cette lettre. L'auteur s'efforce donc de « résoudre ces quatre objections, et de « prouver que le livre du grand saint

« Denis est véritablement de lui (1). »

L'objection relative à saint Ignace est bien facile à résoudre. En effet, on a vu (*art.* LXXX) que saint Denis l'Aréopagite est mort vers l'an 95. Or, Tillemont, sur les autorités les plus graves (2), prouve que saint Ignace a été nommé évêque d'Antioche, par les apôtres, l'an 43 de notre ère, à peu près dans le même tems que Denis fut nommé évêque d'Athènes. Ce dernier a donc pu connaître l'autre avec lequel il a vécu en qualité d'évêque pendant cinquante-et-un ans. Cependant, comme Photius rapporte cette objection et les trois autres, sans y rien ajouter pour les combattre avec Théodore, l'abbé Fleury voit dans ce silence une preuve qu'il fesait peu de cas de ses réponses, qu'il ne daigne pas rapporter, et par conséquent

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 54, chap. 14.

(2) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique, seconde édit. Paris, 1701, I, 191.

que son jugement n'était pas avantageux aux prétendus écrits de Denis l'Aréopagite. Il conjecture que Photius apparemment ne voulait pas s'en expliquer plus clairement pour ne pas choquer les préjugés de son siècle (1). Je ne sais si l'on ne pourrait pas faire une conjecture opposée, et dire que, de son tems, les ouvrages de saint Denis l'Aréopagite étant généralement crus authentiques, il ne s'est pas cru obligé de rapporter une réfutation bien connue et bien facile, à en juger par le dernier article au sujet de saint Ignace.

Parmi les Latins, saint Grégoire-le-Grand a cité ces ouvrages avec éloge. Jean Scot Érigène (2) les a traduits en

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre 54, chap. 14.

(2) Jean Scot Érigène, appelé en France par Charles-le-Chauve pour relever les institutions littéraires, donna, d'après les manuscrits envoyés à Louis-le-Débonnaire, une traduction latine des œuvres de saint Denis. (Sur l'étude du grec dans les Pays-Bas avant le quinzième siècle, par A. Le Glay. Cambrai, avril 1828, p. 3.) J'ai parlé plus haut

latin : et Anastase le bibliothécaire envoya cette traduction à Charles-le-Chauve, roi de France, avec une préface et des scolies qui sont en partie du martir saint Maxime et en partie de saint Jean, évêque de Scithopolis. Moréri renvoie sur ce fait à une « Lettre aux auteurs des Mémoires de « Trévoux sur un très-ancien manuscrit « des Œuvres de saint Denis l'Aréopagite », imprimée dans ces Mémoires (1).

Tous les ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite, sont en deux volumes in-folio, en grec et en latin, recueillis par le père Balthasar Corder, jésuite d'Anvers. Le nom latin de cet éditeur est *Corderius*, que Moréri traduit mal Cordier (2).

(art. LXVI) de ce Jean Scot Érigène, qui a été blâmé très-vivement dans le concile de Savonières, en 859. Voyez ci-après l'art. LXXXVIII.

(1) Mois de juin 1753, second volume, art. 65. On verra plus bas que, l'an 824, les manuscrits grecs furent envoyés à Louis-le-Débonnaire, et traduits en France par ordre de Charles-le-Chauve.

(2) Voyez l'article de ce jésuite, sous le nom de Corder, dans le nouveau Dictionnaire historique. Lyon, 1804.

Ils ont été imprimés en 1634. Le premier contient des préfaces de saint Maxime et de George Pachimère; le livre de la Hiérarchie céleste en quinze chapitres, et celui des Noms divins, en treize chapitres. Le second volume contient la Théologie mistique en cinq chapitres, et dix-sept Épîtres, savoir : quatre au moine Caïus, les autres à Dorothée, à Sosipater, à Policarpe évêque, au moine Démophile, à l'évêque Titus, et à saint Jean l'évangéliste (1). J'ai cette édition sous les ieux.

On trouve sa *Liturgie* dans un petit volume *in-octavo*. Cologne, 1530, rare, intitulé : *Ritus et observationes antiquissimæ*. Ses ouvrages sont aussi dans la Bibliothèque des Pères (2).

Le moine Hilduin, dont j'ai déjà parlé

(1) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys. Il cite Sirmond; de Launoi, *de duobus Dionysiis*; du Pin, Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques des trois premiers siècles.

(2) Nouveau Dictionnaire historique. Lyon, 1804, art. Denys, p. 214.

plusieurs fois, et dont je parlerai encore dans la suite, a regardé comme authentiques tous les ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite, et il en a donné une notice détaillée que Doublet a traduite (1).

Halitgaire ou Halitchaire, élu évêque de Cambrai en 817, est l'un des principaux prélats qui, par l'ordre de Louis-le-Débonnaire, furent chargés de soutenir contre les envoyés grecs de l'empereur Michel l'importante discussion sur le culte des images (2). Il est à peu près certain que ce fut cet évêque qui rapporta en France les ouvrages grecs envoyés à Louis-le-Débonnaire par l'empereur de Constantinople, et entr'autres les œuvres attribuées à saint Denis l'Aréopagite. L'un de

(1) Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, par Jacques Doublet. Paris, 1625, p. 3.

(2) Sur l'étude du grec dans les Pays-Bas avant le quinzième siècle, par A. Le Glay. Cambrai, avril 1828, p. 3.

ces manuscrits se trouvait encore à l'abbaye de Saint-Denis, quelque tems avant la révolution française (1).

(1) M. Schœll, Histoire de la litérature grecque, t. VII, p. 292, à la note. C'est en 824 que l'empereur Michel envoya les ouvrages de saint Denis l'Aréopagite, traduits en latin, à Louis-le-Débonnaire. Voyez Mabillon, *Annalium ordinis s. Bened. lib.* 29, n. 59 : et *Domni Edmundi* Martene, *Thesaurus anecdotorum*, t. 3, p. 507. L'empereur français Louis-le-Débonnaire donna audience à Rouen au mois de novembre 824, comme nous l'apprenons d'Éginhart, aux ambassadeurs de l'empereur grec Michel II, dit le Bègue, qui lui remirent les écrits de saint Denis l'Aréopagite, en grec; et Hilduin, abbé de Saint-Denis, les reçut comme un présent du ciel. Voyez l'Histoire ecclésiastique de Fleury, livre XLVII, n° 2, p. 265 du tome X, dans l'édition de Paris, 1728. Il cite les Aréopagitiques, dans la Collection de Surius au 9 octobre.

CHAPITRE SECOND.

DE SAINT DENIS, PREMIER ÉVÊQUE DE PARIS.

LXXXV. Saint Denis, premier évêque de Paris, vivait dans le troisième siècle de l'ère chrétienne (*art.* XXVIII). On trouve l'histoire de sa vie dans quatre anciens auteurs, qui sont celui de la vie de saint Saturnin, Grégoire de Tours, Fortunat et Usuard. Les deux premiers nous apprennent que saint Denis fut envoyé dans les Gaules sous l'empire de Décius, qu'il fut évêque de Paris, qu'il y souffrit le martire et qu'il y eut la tête tranchée. Les Actes de saint Saturnin sont formels sur l'époque de la mission de saint Denis. Leur auteur écrivait vers l'an 300, c'est-à-dire cinquante ans après l'événement; il les avait extraits des registres publics, ainsi qu'il

le témoigne lui-même. Leur texte a été imprimé par dom Ruinart (1) d'après divers manuscrits; savoir : un de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés; un de la Bibliothèque de Colbert; un de celle de Sorbonne; deux de Saint-Germain-des-Prés; un du monastère de Conches; un de l'abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire; un de Saint-Marien-d'Auxerre, etc. Fortunat décrit le martire de saint Denis à Paris. Usuard, religieux de Saint-Germain-des-Prés, dit que saint Denis vint dans les Gaules avec saint Platon, qu'il souffrit le martire à Tournai; et si cela était, il n'y serait arrivé que sous le règne de l'empereur Dioclétien. Mais Usuard a suivi les Actes de saint Fuscien et de saint Victoric; il n'avait pas vu la Vie de saint Saturnin, ni pris garde à ce qu'avait rapporté Grégoire

(1) *Acta primorum martyrum sincera et selecta.* Drouet de Maupertuy les a traduits en français. Paris, 1739. Voyez sa traduction, I, 191 et 192. Je reviendrai sur ce sujet à l'art. XCVIII, et je rapporterai le passage de ces Actes.

de Tours (1), dont le passage mérite un examen détaillé que je donnerai dans le chapitre suivant. On a élevé sur ce passage quelques difficultés historiques relatives à saint Saturnin (2), dont l'existence n'est cependant pas contestée; à plus forte raison ne peut-on contester celle de saint Denis, sur lequel Grégoire de Tours ne rapporte aucune circonstance qui donne lieu au moindre doute. Certainement, le vœu que cet historien fait faire par saint Saturnin peut être blâmé, et il a même été nié. Mais niera-t-on pour cela l'existence de saint Saturnin lui-même, dont il y a tant d'autres preuves? Il en est de même, à plus forte raison, de saint Denis.

Son existence peut d'autant moins être révoquée en doute, qu'après sa mort on bâtit en son honneur, à Paris, une église

(1) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri: Paris, 1759, art. Denys. Il cite de Launoi, *de duobus Dionysiis*.

(2) Voyez l'Histoire générale du Languedoc. Paris, 1730, t. I, p. 133.

devenue célèbre par plusieurs miracles que rapporte Grégoire de Tours (1). Il existait dans les archives de l'abbaye de Saint-Denis (2) une donation faite en faveur de l'abbé Dodon et de ses frères desservans la basilique de Saint-Denis, l'an 43 du règne de Clotaire, fils de Chilpéric (3), qui répond à l'an 626 de l'ère chrétienne, selon Adrien de Valois (4), et conséquemment peu après Grégoire de Tours, mort en 595. Cette donation, sur laquelle on a élevé quelques doutes, ne m'a paru contenir rien qui doive en faire soupçonner l'authenticité. D'ailleurs, l'existence d'une autre basilique en l'honneur de saint Denis, à Bordeaux (5), est démontrée par

(1) Livre X, chap. 9. Voyez le chapitre suivant.

(2) Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, par Doublet. Paris, 1625, p. 837.

(3) Recueil des historiens de France, par dom Bouquet, t. II, p. 580 et 581.

(4) *Ibidem*, p. 581; et Histoire de la banlieue ecclésiastique de Paris, par l'abbé le Bœuf, t. III, p. 178 et 179.

(5) Pinkerton (Abrégé de la Géographie moderne.

l'himne de Fortunat que je rapporterai dans le quatrième chapitre, sur la restauration que l'on fit de son tems de cette basilique. Il y avait donc au tems de notre ancien historien, une basilique consacrée à saint Denis, comme premier évêque de Paris; et de la même manière que Toulouse connaissait son premier évêque, Paris devait connaître le sien, à qui elle avait élevé un temple. On ne voit dans le récit de Grégoire, non plus que dans le passage de Fortunat, nul rapport entre ce premier évêque et Bacchus, ni aucune partie du culte des païens.

Ce qui a paru de plus fâcheux en cette occasion à un excellent critique, c'est que Grégoire de Tours lui a semblé ne pas s'accorder toujours avec lui-même. En effet, cet historien, dans les livres de la Gloire des Martirs et des Confesseurs, dit

Paris, 1805, p. 37.) dit que l'on nomme cette ville Bordeaux ou Bourdeaux; mais l'ortographe la plus ordinaire est Bordeaux. C'est aujourd'hui le chef-lieu du département de la Gironde.

que saint Saturnin avait été ordonné par les disciples des apôtres, à ce que l'on rapporte (1); que saint Eutrope avait été consacré et envoyé dans les Gaules par saint Clément, ainsi qu'on l'assure (2), et que saint Ursin avait été envoyé à Bourges par les disciples des apôtres (3). Ces divers passages embarrassent beaucoup ce critique, M. de Tillemont (4), parce qu'il n'en a pas saisi le véritable sens que j'ai déjà donné (*art.* XXVIII) : les sept évêques n'ayant pas été envoyés par un pape, mais par le clergé de Rome, Grégoire de Tours a dû dire : par les successeurs des apôtres. Quant au Clément qui les présidait, il y avait précisément alors à Rome un sous-diacre aussi appelé Clément, qui était allé de Carthage à Rome peut-être auprès de quelque évêque de son nom. Indépendam-

(1) *Ut ferunt;* Grégoire de Tours, *de gloriâ martyrum*, c. 48 p. 111.

(2) *Ut fertur, ibid.* c. 56, p. 129.

(3) Id. *de gloriâ confessorum*, c. 81, p. 485.

(4) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique. Paris, 1701, t. IV, p. 709.

ment de cette explication qui est bien simple, M. de Tillemont n'hésite pas à admettre l'assertion de Grégoire de Tours comme préférable à toute autre. Par les disciples des apôtres, dit-il très-bien (1), cet historien entend généralement tous ceux qui sont venus après eux long-tems avant lui : ce que l'on peut bien étendre jusqu'aux trois premiers siècles et au tems de toutes les persécutions.

Cette réponse est satisfesante : mais elle ne rend pas bien compte du motif par lequel on a dit que Denis avait été envoyé à Paris par Clément. Je suis le premier à l'avoir fait comprendre; et pour développer encore mieux mes preuves, je parlerai ici de saint Ciprien dont je crois que Clément était diacre ou sous-diacre, ainsi que je vais l'expliquer d'après les ouvrages qui nous restent de cet illustre prélat.

(1) Id. p. 710

§ I.

De saint Ciprien, évêque de Carthage.

LXXXVI. Les Actes du martire de saint Ciprien le nomment *Thascius Cyprianus*, et, dans sa lettre à Donat, il prend le nom de Cæcilius, parce que c'est à un prêtre de ce nom qu'il dut sa conversion. Saint Ciprien était d'Afrique, et même, à ce que l'on croit, né à Carthage. Saint Grégoire de Nazianze dit qu'il appartenait à une famille sénatoriale de cette ville. Le diacre Ponce, attaché particulièrement à la personne de saint Ciprien, et qui a écrit sa vie, garde le silence sur tout ce qui s'est passé avant sa conversion. On sait seulement qu'il avait cultivé les lettres, et professé avec beaucoup de réputation la rhétorique à Carthage. Ciprien avait, dans ses premières années, vécu en homme du monde. Des liaisons intimes avec le prêtre Cæcilius commencèrent sa

conversion. Ce Cæcilius n'avait lui-même embrassé le christianisme qu'après l'avoir combattu; car on croit qu'il est le même qui, dans le dialogue de Minutius Félix, oppose à cette doctrine les raisonnemens les plus forts. Ciprien venait (1) de recevoir le batême et n'était encore que néophite, lorsqu'il fit vœu de continence, et vendit ses biens pour les distribuer aux pauvres. Débarrassé de tout autre soin, il s'occupa d'études convenables à un chrétien, il lut avec soin les saintes Écritures et les écrits des Pères, surtout ceux de Tertullien, qu'il estimait beaucoup, et qu'il appelait son maître; mais dont il sut éviter les erreurs. On ignore en quelle année il fut batisé, mais on sait qu'entre son batême et son épiscopat, il se passa peu de tems. Ce fut à la mort de Donat, évêque de Carthage, en 248 ou 249, que les suffrages du peuple et du clergé l'ap-

(1) Biographie universelle, X, 397, art. Cyprien, par M. Gallois.

pelèrent à cette dignité. Il y avait déjà quelque tems qu'il était prêtre. Saint Ciprien fit ce qu'il put pour se soustraire à un emploi qu'il croyait au-dessus de ses forces; mais il lui fallut céder au vœu du peuple qui était venu investir sa maison. Cinq prêtres néanmoins, parmi lesquels se trouvait Félicissime, homme turbulent, s'opposèrent à son élection, parce qu'il était encore néophite; mais le peuple leur imposa silence, et voulut même qu'ils fussent déposés. Saint Ciprien leur pardonna. Dès qu'il fut devenu évêque, son premier soin fut d'établir l'ordre dans son église. Il fit de bons réglemens pour la conduite des vierges, rechercha les abus, sut les réprimer, et travailla sans relâche à l'instruction de son peuple et au bien de la religion, par la parole et par ses écrits. La persécution de Dèce, qui éclata en 250, et dont le pape Fabien fut une des premières victimes (1), dès le 20 janvier de

(1) Id. p. 398.

cette année (1), donna un ample aliment au zèle de saint Ciprien. Il avait été dénoncé aux magistrats; on avait même demandé en plein théâtre qu'il fût livré aux lions. Le saint examina ce qu'il était le plus convenable de faire. Il voyait que son peuple avait besoin d'être encouragé, et qu'il pouvait lui être plus utile par ses exhortations et ses soins, que par le martire, et il sortit de Carthage; mais sa vigilance ne se ralentit point, il consolait les fidèles par ses lettres, soutenait le courage de son clergé, envoyait de l'argent pour le soulagement des pauvres, et réglait tout, comme s'il eût été présent (2).

Il paraît qu'après la retraite de saint Ciprien (3), le clergé de Carthage envoya

(1) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des papes. Voyez aussi les *Annales Cyprianici*, p. 14 de l'édition d'Oxford des OEuvres de saint Cyprien, 1700. Cette date y est discutée fort au long.

(2) Biographie universelle, X, 398.

(3) Épître II dans l'édition de Rigault, traduite par Lombert; et VIII dans celle d'Oxford, p. 179, que malheureusement Lombert n'a pas connue.

à celui de Rome, et sans doute par l'ordre de son évêque, un sous-diacre appelé Clément (1), pour faire part de cette retraite. C'est ce que nous apprenons par la réponse du clergé de Rome à celui de Carthage (2). Elle est datée de l'an 250, et il en résulte que Clément était à Rome cette année. La note 5 de l'édition d'Oxford renvoie à la lettre suivante pour faire connaître Clément.

Dans la lettre 9, écrite aussi l'an 250, Clément qui avait été appelé *subdiaconus* dans la précédente, est qualifié *hypodiaconus*, ce qui revient à peu près au même. C'est saint Ciprien qui écrit cette lettre au clergé de Rome sur la mort de son évêque Fabien. Elle est écrite dans la retraite de l'évêque de Carthage, et non dans sa métropole, où il n'était pas retourné encore. Mais saint Ciprien dit que Clément est de

(1) *Clementius* dans les œuvres de saint Ciprien, *Clemens* dans Fortunat.

(2) C'est la lettre III de l'édition de Rigault, traduite par Lombert.

retour à Carthage, et qu'il lui a appris la mort de saint Fabien, dont l'administration à Rome a été pure et digne d'éloges. Suivant Tillemont (1), saint Fabien fut martirisé le 20 janvier, et Clément retourna à Carthage au mois d'avril. Il en résulte que Clément a été à Rome au moins pendant un mois, comme le dit encore Tillemont. Ce sous-diacre y a donc représenté en quelque sorte, pendant cet intervalle, le clergé de Carthage dans un tems auquel il n'y avait pas de pape à Rome. Les prêtres et les diacres en corps gouvernaient l'Église; peut-être donnèrent-ils la place d'honneur à Clément, lorsqu'ils envoyèrent des évêques dans les Gaules cette même année 250. Fortunat fut ainsi autorisé à dire que saint Denis était parti de Rome *Clemente Româ præsule.* On est autorisé à le croire par ce que dit l'Art de vérifier les dates (2). Selon cet ouvrage, dont l'exactitude est connue, la persécu-

(1) Mémoires ecclésiastiques, III, 250.

(2) Paris, 1783, t. I, p. 223.

tion de l'empereur Décius attaquait surtout les évêques; il n'en voulait point souffrir à Rome, et c'est ce qui occasiona la longue vacance du saint siège. Le sinode qui se tint à Rome l'an 252, au sujet de l'erreur de Novatien, était composé de prêtres et de diacres (1), et l'an 254, le pape Lucius, en mourant, désigna Étienne, son principal diacre, pour lui succéder (2).

§ II.

Des actes de la passion de saint Denis, et de plusieurs fausses légendes.

LXXXVII. Quant aux actes de la passion de saint Denis par Fortunat, ils peuvent être expliqués de la même manière, puisqu'ils emploient absolument les mêmes expressions. Launoi les regarde comme supposés, par d'assez fortes rai-

(1) Histoire de l'Église et de l'Empire, par Le Sueur. Amsterdam, 1730, t. I, p. 82.
(2) Id. p. 86.

sons, mais ces raisons ont été très-bien combattues par Adrien de Valois (1). Ils paraissent en effet s'accorder entièrement avec Grégoire de Tours, font comme lui la mission de saint Saturnin du même tems que celle de saint Denis (2), et les disent tous deux envoyés par les successeurs des apôtres (3). Il y a même des manuscrits ou des éditions qui spécifient le bienheureux Clément, successeur de l'apôtre Pierre (4), et ceux qui admettent cette leçon, la regardent comme concluante contre Grégoire de Tours; mais j'ai déjà prouvé (*art.* LXXXV et LXXXVI) qu'elle ne l'était nullement. On la retrouve dans le diplôme du roi Thierri IV, sous l'an 722 (5), où la mission de Rustique et d'Éleuthère est jointe à celle de Denis,

(1) *Venantii Fortunati opera Romae*, 1786, *pars II*, p. 172.

(2) Id. p. 176.

(3) Id. p. 177.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) Mabillon, *De re diplomaticâ*, p. 488, *ex arch. v. Dionys. Opera Gregor. Turon. Paris*, 1699

comme dans les actes écrits par Fortunat, *sub ordinatione beati Climenti*, (pour *Clementis*). Rien de tout cela n'est difficile à comprendre, mais l'évêque ou le simple sous-diacre désigné par ce nom de Clément, bien connu sans doute du tems de Grégoire et de Fortunat, ne l'a pas été aussi bien après lui, et ne l'est plus même aujourd'hui. C'est ce qui devait le faire confondre avec le pape Clément, ainsi qu'on va le voir.

Près de trois siècles après Grégoire de Tours, un moine de Saint-Denis, dans une Vie qu'il composa du roi Dagobert, et que dom Bouquet dit remplie d'erreurs, a confondu les tems; il prétend que ce fut sous l'empereur Domitien que Denis, premier évêque de Paris, fut martirisé avec ses compagnons le prêtre Rustique et le diacre Éleuthère; il est encore vrai qu'à peu près dans le même tems un abbé de

columna 1384. Recueil des historiens de France, t. IV, p. 701. Voyez la table chronologique des diplômes. Paris, 1769, I, 84.

Saint-Denis, nommé Hilduin (*art.* LVI), célèbre par un attachement méprisable au rebelle Lothaire, attachement qui lui fit prendre, quitter et reprendre le parti de Louis-le-Débonnaire à mesure que ce père infortuné se brouillait et se réconciliait avec ses enfans, composa une Vie de saint Denis dans laquelle il répéta la même erreur, et en fit une nouvelle qui résultait en quelque sorte de la première : il confondit le saint évêque de Paris avec l'aréopagite du même nom, disciple de saint Paul, et mort près de deux cens ans avant lui. Cette faute grossière qu'Hilduin a commise le premier, a souvent été répétée après lui. Doublet rapporte une foule d'anciens bréviaires et autres autorités semblables pour prouver que Denis, évêque de Paris, est le même que Denis l'Aréopagite (1).

Sulpice Sévère, dans le second livre de son Histoire sacrée, parlant de la persé-

(1) Histoire de l'abbaye de Saint-Denis. Paris, 1625, p. 14 et suiv.

cution qui s'éleva sous Marc-Aurèle, fils adoptif d'Antonin, dit qu'alors on commença de voir des martirs dans les Gaules. Cela étant, on ne peut pas dire que saint Denis Aréopagite y avait souffert le martire, puisqu'il mourut dans le premier siècle de notre ère (*art.* LXXX), avant le règne de Marc-Aurèle. Je parlerai dans la suite plus en détail du témoignage de Grégoire de Tours et de celui de Fortunat. Mais tous les anciens martirologes des églises de France distinguent deux saints Denis, l'un évêque d'Athènes, et l'autre, évêque de Paris : ils mettent le martire du premier le troisième jour d'octobre, et celui du second le neuvième (et non le onzième comme dit Moréri) du même mois. Ils ne marquent point le genre de mort de saint Denis, évêque d'Athènes, et ne lui donnent point de compagnons de son martire, mais ils disent que saint Denis, évêque de Paris, eut la tête tranchée avec saint Rustique, prêtre, et saint Éleuthère, diacre. Ce fut Hilduin, abbé de saint

Denis, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, confondit le premier les deux saints Denis. Vers l'an 834, l'empereur Louis-le-Débonnaire lui avait recommandé de recueillir tout ce qu'il trouverait dans les auteurs grecs et latins sur la vie de ce saint, dans l'église duquel on venait de faire la cérémonie de son rétablissement sur le trône de l'empire. Cet abbé fit un livre, intitulé les *Aréopagitiques*, où, le premier de tous, il entreprit de prouver que saint Denis, le premier évêque de Paris, était le même que saint Denis l'Aréopagite, évêque d'Athènes. Ce sentiment fut d'abord reçu de plusieurs avec un grand applaudissement, parce qu'on était bien aise d'avoir pour protecteur et pour apôtre un homme célèbre, et à qui l'on attribuait depuis environ trois cens ans les livres de la Théologie mistique, et des Noms divins (*art.* LXXXIV). L'évêque de Paris se déclara pour cette opinion : mais il s'en trouva aussi plusieurs qui la crurent fausse, parce que, dans les siècles précédens, on

avait toujours distingué saint Denis, évêque d'Athènes, d'avec saint Denis, évêque de Paris; et que l'on ne croyait pas que le voyage et le martire de l'Aréopagite à Paris pût s'accorder avec l'histoire ancienne et avec la véritable chronologie. Hincmar, archevêque de Reims, qui avait été moine de Saint-Denis et disciple d'Hilduin (*art.* LXXVI), soutint l'opinion de son abbé dans son épître à l'empereur Charles-le-Chauve, l'an 867, où il s'appuie sur l'autorité d'une légende de saint Saintin (1), disciple de saint Denis l'Aréopagite, écrite en vieux parchemin, et sur les témoignages de Méthodius, prêtre de Constantinople, et d'Anastase le bibliothécaire, qui avait traduit en latin la vie de saint Denis l'Aréopagite (2).

(1) Voyez ce qu'en dit Pierre Halloix, dans sa Vie de saint Denis l'Aréopagite, insérée dans les OEuvres de ce saint, t. II, p. 468.

(2) On trouvera p. 377 du même volume cette histoire du martire de saint Denis l'Aréopagite, écrite en grec par Méthodius, et traduite en latin par Pierre Lansselius.

§ III.

Réfutation des fausses légendes, par Jean Scot Érigène; et sa traduction des œuvres de Denis l'Aréopagite.

LXXXVIII. L'autorité d'Hilduin n'était pas assez imposante pour que, même de son tems, l'erreur grave qu'il avait commise ne fût pas relevée, quoique l'archevêque Hincmar l'eût adoptée. Jean, appelé Scot ou Érigène, du nom d'Érin, que portait autrefois l'Irlande sa patrie (1), l'un des plus savans hommes de son tems en grec et en latin, fit entendre à l'empereur que c'était une nouvelle tradition inconnue à tous les Anciens. En effet; pas un de ceux qui, dans les huit premiers siècles, ont

(1) Alberti Fabricii *Biblioth. latina mediae et infimae latinitatis.* Hamburgi, 1735, art. *Joannes Scotus*, lib. IX, p. 397. Jean Scot n'était donc pas Écossais comme l'affirme Moréri. Voyez son article dans la France litéraire. Paris, 1740, V, 416.

écrit sur saint Denis d'Athènes ou saint Denis de Paris, n'a dit, ou que celui d'Athènes fût venu à Paris, ou que celui de Paris fût venu d'Athènes. Le moine de Saint-Denis en France, qui écrivit l'Histoire de la découverte des corps de saint Denis et de ses compagnons, environ cent ans après que le roi Dagobert eut fait bâtir ce célèbre monastère, c'est-à-dire vers l'an 730, ne parle point de l'Aréopagite non plus que de la tête de saint Denis, que l'abbé Hilduin, et après lui Méthodius, disent que ce saint martir porta entre ses mains; et cependant le moine de Saint-Denis, dans cette histoire, aime à avancer des choses extraordinaires et surprenantes. Aussi, comme Hincmar le reconnaît, cette opinion était passée des Français à Rome, par Hilduin; des Romains en Grèce, par Méthodius, qui vivait en même tems que cet abbé; et de la Grèce, elle était repassée en France par la traduction que fit Anastase de la Vie de saint Denis, composée par Méthodius, et

qu'il envoya à l'empereur Charles-le-Chauve (1).

Ce fut à la prière de ce même prince qu'Érigène traduisit de grec en latin les ouvrages attribués à saint Denis l'Aréopagite : c'est-à-dire, comme il les spécifie lui-même, le livre de la Hiérarchie céleste, le livre de la Hiérarchie ecclésiastique, le livre des Noms divins, la Théologie mistique, et ses dix Lettres. On ne saurait dire quel motif engagea Charles-le-Chauve à faire traduire de nouveau ces écrits, dont il y avait déjà en France une traduction faite sur le grec. Dès 824, en effet, l'empereur Michel les avait envoyés ainsi traduits à Louis-le-Débonnaire ; et on les conservait à l'abbaye de Saint-Denis, où ils avaient été déposés et reçus avec joie.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle traduc-

(1) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys, p. 103 et 104. Il cite Érigène, *Epistola ad Carolum Calvum*; Sirmond, *Dissert.*, c. 2; de Launoy, *Dissert. s. Dionysii.*

tion qu'entreprit Scot lui coûta beaucoup de travail; et après qu'elle fut finie, il l'adressa au roi Charles par deux épîtres dédicatoires, l'une en vers élégiaques, l'autre en prose. Elle était répandue dans le public et connue même à Rome au moins avant la fin de 867 (1); puisque le pape Nicolas, qui mourut alors, se plaignit de ce qu'elle avait été publiée avant que le saint siège lui eût donné son approbation. Cela n'empêcha pas qu'Anastase le bibliothécaire ne fît l'éloge de cette traduction, dans une lettre qu'il écrivit à Charles-le-Chauve quelques années après. Elle n'a pas toutefois reçu les mêmes applaudissemens de la part des écrivains postérieurs. Ceux qui donnent le plus de louanges au traducteur, conviennent que sa version est obscure, ce qui est venu, comme ils le remarquent, de ce qu'elle est trop littérale. Le génie différent des deux langues ne permet pas

(1) La France litéraire. Paris, 1740. V, 425.

que l'on suive cette méthode. Anastase avait déjà observé ce défaut dans le travail de Scot, malgré l'éloge qu'il en fait (1).

§ IV.

Dispute sur le corps des deux saints Denis.

LXXXIX. L'autorité de Jean Scot Érigène ne put détruire en France l'opinion d'Hilduin, consignée dans les Aréopagitiques et appuyée sur des légendes respectables en apparence. Durant les dix-huit dernières années du règne de Henri Ier, petit-fils de Hugues-Capet, aucun événement ne causa plus d'agitation à la Cour de France et dans la ville de Paris, que la controverse excitée en 1052, sur la réalité des reliques offertes dans l'abbaye de Saint-Denis à l'adoration du peuple.

(1) Id. p. 426.

Les Français ne doutaient point que le corps de saint Denis l'Aréopagite, cru le patron de la France, n'y fût conservé avec ceux de saint Rustique et de saint Éleuthère, compagnons de saint Denis, premier évêque de Paris. Tout à coup ils apprirent que des prêtres allemands venaient d'exposer ce même corps (de Denis l'Aréopagite) à la vénération du pape Léon IX qui se trouvait alors en Allemagne. Le clergé de Ratisbonne prétendait que ce corps lui avait été remis par l'empereur Arnoul, qui avait pris Rome en 896, mais qui n'étant jamais entré en France, n'avait pu l'enlever à Paris; que ce corps s'était trouvé bien entier, à la réserve d'une petite particule enlevée à la main droite; qu'il était parfaitement reconnaissable; que de nombreux miracles avaient prouvé son identité, et que le pape Léon IX, qui joignait à l'infaillibilité du chef de l'Église, celle d'un saint, l'avait si bien reconnu, qu'il venait d'é-

crire au chapitre de Saint-Denis, pour consoler ces bons religieux de leur perte (1). Ce diplôme est daté du 7 octobre 1052 (2).

Le roi Henri et l'abbé Hugues, de Saint-Denis, se hâtèrent d'aller reconnaître les cachets apposés sur les tombeaux des saints; ils les trouvèrent bien entiers; les reliques enfermées dans ces tombeaux étaient garanties par trois serrures qu'y avait fait mettre le roi Dagobert; d'ailleurs des miracles journaliers, opérés au pié de ces châsses, attestaient qu'elles contenaient toujours les mêmes ornemens sacrés. Pour détromper cependant le pape, pour tranquilliser la Cour et la France, Henri résolut de faire ouvrir les tombeaux de Saint-Denis : il se regardait lui-même comme un trop grand pécheur pour assister à cette cérémonie; mais il députa à cet effet son frère aîné Eudes, dont l'imbéci-

(1) *Diploma Leonis IX, in Baronii Annalibus eccles.*, 1052, t. IX, p. 192.

(2) Table chronologique des diplômes, par Bréquigny. Paris, 1775, II, 55.

lité l'avait fait écarter du trône, et auquel, pour la même cause, il avait pardonné sa révolte en le tirant de la prison d'Orléans où il l'avait fait enfermer; en même tems il convoqua comme témoins un grand nombre de prélats, de comtes et de chevaliers. Devant cette assemblée imposante, les châsses des martirs furent ouvertes le 9 juin 1053; et à l'instant le corps de saint Denis l'Aréopagite fut reconnu; car, dit la Chronique de saint Denis, « Tous « furent maintenant remplis de si grande « odeur, qu'ils disaient que nulle épice, ni « nulle odeur aromatique ne pouvait si « suave fleurer. » Dès-lors il demeura hors de doute que le corps de saint Denis reposait toujours en France, dans la chapelle de son nom; sans rien préjuger sur le même corps qui peut reposer aussi en même tems dans la chapelle de Ratisbonne (1).

(1) Sismondi, Histoire des Français. Paris, 1823, IV, 270—272. Il cite les grandes Chroniques de Saint-

Cette énigme s'expliquait facilement en distinguant Denis l'Aréopagite dont le corps pouvait être à Ratisbonne, de Denis évêque de Paris, dont le corps était dans l'abbaye consacrée à ce saint. Aussi, les Aréopagitiques d'Hilduin furent vivement attaquées. Les opinions étant donc partagées là-dessus en France, la dispute continua long-tems, comme il paraît par la lettre que le pape Innocent III, plus de trois cens ans après Hilduin, puisqu'il mourut en 1226, écrivit en ces termes aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis : « Il y a « des opinions bien différentes sur ce que « l'on demande, si l'on doit croire que ce « glorieux martir et évêque saint Denis, « dont le vénérable corps réside dans votre « église, soit cet aréopagite qui fut con- « verti par saint Paul; car quelques-uns « disent que saint Denis l'Aréopagite mou-

Denys, chap. 6 et 7, p. 405. *Baronii Annales*, 1052, p. 192, 194; Pagi, *Critica in eundem*, p. 192.

« rut et fut enseveli en Grèce, et que ce « fut un autre saint Denis qui annonça la « foi de Jésus-Christ aux Français. Les « autres, au contraire, assurent que saint « Denis l'Aréopagite vint à Rome après la « mort de saint Paul; que ce fut un autre « saint Denis qui mourut en Grèce; que « tous deux ont été de grands hommes en « œuvres et en paroles. Pour nous, qui « voulons honorer votre monastère, sans « néanmoins donner atteinte à l'une ni à « l'autre de ces deux opinions, nous vous « envoyons le sacré corps de saint Denis, « que le cardinal de Capoue, d'heureuse « mémoire, a apporté de Grèce à Rome, « afin que, quand vous aurez les reliques « des deux saints Denis, on ne puisse plus « désormais douter que celles de l'Aréopa- « gite ne soient dans votre monastère. » Ce pape, qui a été l'un des plus grands ornemens de l'Université de Paris, laisse à chacun la liberté de croire en son particulier ce qu'il lui plaira sur cette tradi-

tion (1). Mais il est clair qu'il croyait que l'abbaye de Saint-Denis n'avait que le corps de l'évêque de Paris, puisqu'il lui envoie le corps de saint Denis l'Aréopagite, porté de Grèce à Rome par Pierre de Capoue, créé cardinal-diacre en 1192 par le pape Célestin III, et nommé par Innocent III son légat dans cette fameuse croisade, où les Latins se rendirent maîtres de Constantinople. Après avoir fait quelque séjour en Orient, il revint à Rome où il mourut l'an 1209 (2). Il avait eu plus de moyens que l'empereur Arnoul, de découvrir le véritable corps de Denis l'Aréopagite. Il ne paraît pas qu'Innocent III ait été instruit de la prétention de la ville de Ratisbonne, ou du moins qu'il s'en soit occupé.

(1) Le grand Dictionnaire historique, par Moréri. Paris, 1759, art. Denys, p. 104.

(2) Id., art. Capoue, p. 160. Il cite Ciaconius, Cromer, Roger, Hoved, Dupleix, Histoire de France; Auberi, Histoire des cardinaux.

§ V.

Opinion de Baronius et de Tillemont sur les deux saints Denis. Martire de saint Denis, évêque de Paris.

XC. Ce qui a donné le plus de vogue à l'erreur d'Hilduin, est qu'elle a été adoptée par le cardinal Baronius, par son abréviateur Sponde(1), et par son critique le père Pagi (2). Selon ces auteurs (3), Denis l'Aréopagite, évêque d'Athènes, ayant appris que saint Jean était retourné à Éphèse, de l'île de Pathmos où il avait été exilé, et qu'il avait pris le gouvernement des églises d'Asie, vint le trouver.

(1) L'Abrégé des Annales ecclésiastiques de Baronius, par Sponde, mis en français par Pierre Coppin. Paris, 1655, t. I, p. 232, et surtout p. 244, 245 et suivantes.

(2) Id. p. 245.

(3) Eusèbe, dans son Histoire, livre 4. S. Jérôme, *De scriptoribus ecclesiasticis, in Quadrato.*

Ce qui le leur fait croire, c'est que Denis l'Aréopagite avait écrit au saint apôtre, étant en exil, et lui avait promis dans cette lettre qu'ils se verraient bientôt. Il est donc naturel de croire que l'évêque d'Athènes vint aussitôt trouver saint Jean à Éphèse et qu'il demeura en Orient d'où il vint à Rome trouver le pape saint Clément qui l'envoya dans les Gaules. C'est ce que disent ceux qui ont écrit sa vie tirée des anciens monumens et de vieux titres qu'ils ne produisent point, mais ils observent que Publius, Quadrat (1) et peut-être Narcisse (2) ont gouverné l'église d'Athènes avant le martire de saint Denis l'Aréopagite qu'ils ne placent que sous l'empereur Adrien. Or, ajoutent-ils, aucun auteur ne nous apprend que, dans cet intervalle, saint Denis ait été envoyé en aucune autre province qu'en celle des Gaules. On observa qu'en ce tems-là où

(1) Eusèbe, IV, hist. 22, Hieron. *De script. eccles. in Quadrato.*

(2) Hippol. *de 72 discipulis.*

la prédication de l'évangile était ordonnée strictement, saint Denis ne pouvait avoir renoncé à son église et rester sans rien faire. On sait que Policarpe, disciple de Jean l'Évangéliste, envoya plusieurs personnes d'Asie dans les Gaules pour prêcher l'évangile : c'est par cette raison que Baronius et Sponde ont cru que saint Jean persuada à saint Denis d'aller à Rome vers saint Clément qui lui conseilla d'aller dans les Gaules afin que ce grand personnage, dont la réputation s'étendait dans le monde entier, gouvernât l'église gallicane, alors destituée de pasteurs, parce que ceux qu'y avaient envoyés saint Pierre et saint Clément étaient décédés (1).

Tels sont les motifs de l'opinion de Baronius. Mais elle a été démontrée fausse jusqu'à l'évidence par M. de Tillemont dans l'ouvrage que j'ai cité plus haut, où l'auteur observe avec raison qu'Hilduin

(1) L'Abrégé des Annales ecclésiastiques, par Pierre Coppin. Paris, 1655, I, 232.

rapporte (1) beaucoup de particularités sur le martire de saint Denis, et lui fait souffrir plusieurs tourmens dont il n'est point question dans les Actes de sa passion, attribués à Fortunat; ces Actes seront d'autant moins suspects d'avoir rien omis de ce qui se disait avant Hilduin, qu'ils se rapprocheront davantage du tems auquel vivait saint Denis. Ils ne disent point que le saint ait pris sa tête entre ses bras, ni qu'il ait marché quelque tems en cet état, comme on le lit dans Hilduin : et M. de Launoi (2) croit que ce n'est qu'une fantaisie des peintres qui lui ont mis la tête dans les mains, pour montrer qu'on la lui avait coupée : sur quoi s'est ensuite établi le conte qui se trouve dans Hilduin. D'autres personnes habiles qui pensent aussi que c'est une pure fiction, croient

(1) Dans ses Aréopagitiques insérées dans la Collection de Surius. *Coloniae*, 1618, sous la date du 9 octobre, p. 127—129.

(2) *Joannis Launoii varia de duobus Dionysiis opuscula. Paris. Ann.* 1661, p. 78.

qu'elle peut venir de cette parole métaphorique de saint Jean Chrisostôme (1), que les martirs portent leurs têtes coupées entre leurs mains, et les offrent à Jésus-Christ. On en a vu un exemple dans l'histoire de saint Piat (*art.* XXXIII). On apprend aussi par l'exemple de saint Ferréol de Vienne (2), qu'en enterrant les martirs, on leur mettait quelquefois la tête entre les bras (3). Baronius a donc eu tort d'en croire les Aréopagitiques de préférence à Fortunat et à Grégoire de Tours. Je le ferai sentir encore mieux en donnant quelques détails sur cet historien et sur ce qu'il nous a dit de saint Denis; ce sera l'objet du chapitre suivant.

Avant de terminer celui-ci, je dirai que selon l'opinion la plus probable, saint

(1) *Chrisostomi oratio* 40, *primi tomi*, p. 491, a.

(2) *Gregorii Turonensis, de Gloriâ martyrum, liber* 2, *qui est de s. Juliano. Paris, ann.* 1640, c. 1, p. 256.

(3) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris, 1701, t. IV, p. 712.

Denis souffrit le martire pendant la persécution de Valérien, en 272. Quelques auteurs modernes ont différé sa mort jusqu'au commencement du règne de Maximien Hercule, qui fit sa principale résidence dans les Gaules, depuis l'an 286 jusqu'à l'an 292. Adon appelle Fescennius le juge qui le condamna. Selon les actes de son martire, que suivent saint Grégoire de Tours, Fortunat, et les martirologistes d'Occident, il fut emprisonné long-tems pour la foi, et termina sa vie par le glaive, avec Rustique, prêtre, et le diacre Éleuthère. L'auteur des mêmes actes ajoute que les trois martirs furent jetés dans la Seine; mais qu'une femme chrétienne, nommée Catulla, trouva le moyen de les en retirer, et de les enterrer honorablement près du lieu où ils avaient été décapités. Les fidèles bâtirent une chapelle sur son tombeau. En 469, les pieuses exhortations de sainte Geneviève firent élever une église sur les ruines de cette chapelle, et les chrétiens venaient de

toutes parts la visiter avec beaucoup de dévotion, comme nous l'apprenons des ouvrages de saint Grégoire de Tours. Il résulte de ces mêmes passages que l'église dont il s'agit était hors des murs de la ville, quoiqu'elle n'en fût pas éloignée. Quelques auteurs pensent que le saint apôtre de la France et ses compagnons souffrirent non à Saint-Denis, mais au village de Montmartre près Paris, où il y avait, sur la montagne, un temple de Mercure (1).

(1) Vies des Pères, des martyrs et des principaux saints, par Godescard. 9 octobre. Le nom latin de Montmartre n'est pas *Mons Martis*, mais *Mons Mercurii* pour les tems anciens, et *Mons martyrum* pour les tems modernes. Mercure n'est que la traduction d'Hermès, et il était naturel que le culte d'Hermès fût adopté à Paris, dont le nom est dérivé du culte d'Isis, voyez le Tableau historique et géographique du monde. Paris, 1810, III, 199.

CHAPITRE TROISIÈME.

DE GRÉGOIRE, ÉVÊQUE DE TOURS.

XCI. Il faudrait ne pas s'être occupé du tout de notre histoire, pour ignorer combien Grégoire de Tours ou plutôt Grégoire d'Auvergne, évêque de Tours, s'est rendu recommandable dans le sixième siècle de l'Église chrétienne par sa vertu, son savoir, et le grand nombre de ses écrits. L'auteur de sa Vie, que l'on croit être Odon abbé de Clugni, et qui pouvait en être bien instruit, puisqu'il avait été long-tems dans le clergé de l'église de Tours (1), nous apprend qu'il naquit en Auvergne, de parens riches et nobles ; que son père se nommait Florent, et sa mère Armentaria ; que Léocadia, son aïeule,

(1) Odo, *in vitâ Gregorii Turonensis*, n° 1.

descendait du martir Vestius Épagatus, célèbre par sa foi qu'il scella de son sang avec les autres martirs de Lion, ainsi qu'on le lit dans le cinquième livre de l'Histoire d'Eusèbe de Césarée. On met la naissance de Grégoire au trentième de novembre 544 (1). Il reçut les premières teintures de la vertu et des sciences, de saint Gal, évêque de Clermont, son oncle paternel, ensuite il passa sous la discipline (2) de saint Avitus, successeur de saint Gal, qui, lui trouvant de la disposition pour les sciences, lui donna des maîtres capables de le former. Se sentant moins d'attrait pour les poëtes et les auteurs profanes, que pour les écrivains sacrés, il fit peu d'usage des premiers, se contentant d'en prendre (3) ce qu'ils avaient

(1) C'est l'opinion de Ruinart et de dom Ceillier. M. Lévesque de la Ravalière, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XXVI, p. 604, dit que Grégoire naquit en 539. La Vie qu'il donne de cet historien, paraît travaillée avec soin.

(2) Odo, nº 6; et Fortunat, *lib.* 5, *cap.* 4.

(3) Odo, *in vitâ Gregorii Turonensis*, nº 6.

de bon, sans se charger la mémoire de quantité de fables dont ils sont remplis.

Lorsqu'il fut en âge, saint Avitus l'ordonna diacre (1). Frappé des merveilles qu'il avait ouï raconter de saint Martin, il s'en entretenait sans cesse, parlait continuellement de ce saint, fesait partout son éloge. Sa trop grande application à imiter les vertus de ce parfait modèle, lui causa une fâcheuse maladie, dont ne croyant guérir que par l'intercession de ce saint évêque, il entreprit le voyage de Tours, où il recouvra en effet la santé.

Il était sorti depuis peu de cette ville, lorsqu'Euphronius, qui en était évêque, mourut. Le clergé, la noblesse et le peuple demandèrent Grégoire pour lui succéder. Tous connaissaient son mérite: ils députèrent à la Cour de Sigebert, roi d'Austrasie, pour faire approuver leur choix. Grégoire s'y opposa; mais Sigebert et Brunehaut l'engagèrent à accepter l'épi-

(1) *Ibid.*, nos 7 et 8.

scopat. Il fut sacré (1) par Gilles, évêque de Reims, le vingt-deuxième d'août 572, suivant l'auteur de sa Vie, ou en 573, selon qu'il le dit lui-même dans le dixième (2) livre de son Histoire, où il met son élection en la cent soixante-douzième année depuis la mort de saint Martin, et la douzième du règne de Sigebert, ce qui revient à l'an 573 (3) suivant dom Ceillier; mais cette note, rejetée comme inexacte par Lecointe, est ici d'accord avec Odon de Clugni. En effet, saint Martin est mort l'an 400 de notre ère selon l'opinion la plus commune (4), et Sigebert est monté sur le trône l'an 561. Ainsi, cette année 561 est l'an 1 de son règne et l'an 572 est son an douze. Ces deux dates sont donc d'accord avec celle qu'a

(1) *Ibid.*, n° 11; et Fortunat, *lib.* 5, *carm.* 2.

(2) Grég., *lib.* 10, n° 19, p. 538. Dom Ceillier cite mal n° 31.

(3) Histoire des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1750, XVII, 1 et 2.

(4) Biographie universelle, art. Martin.

donnée l'auteur de la Vie de Grégoire de Tours, et c'est à l'an 572 qu'il faut placer l'élection de ce prélat, lorsqu'il avait vingt-huit ans.

Le poëte Fortunat (1) félicita les citoyens de Tours dans un poëme qu'il leur adressa, où, en relevant leur bonheur, il fait de leur nouvel évêque le plus pompeux éloge qu'il en pouvait faire, puisqu'il le compare à saint Athanase, à saint Hilaire, à saint Grégoire de Nazianze, à saint Ambroise, à saint Martin, à saint Augustin, à saint Césaire. La foi et la piété du clergé et du peuple prirent (2) de nouveaux accroissemens sous la conduite de Grégoire; il étendit ses soins jusque sur les temples matériels du Seigneur, s'occupant à réparer les églises ruinées de son diocèse, et à en bâtir de nouvelles; il rétablit entièrement sa cathédrale, qui était l'ouvrage de saint Martin.

Il y avait peu de tems qu'il était évêque,

(1) *Lib.* 5, *carm.* 2.

(2) Odo, *in vitâ*, n°s 12 et 13.

lorsqu'il reçut la visite d'un saint solitaire nommé Senoch, qui s'était établi dans un oratoire près de Tours, où il servait Dieu avec trois moines. La vertu de Senoch lui avait attiré la confiance des fidèles; ils lui apportaient de l'argent, qu'il distribuait aux pauvres, ou qu'il employait à délivrer ceux qui étaient arrêtés pour dettes. L'affluence des malades qui venaient à lui pour être guéris, lui fit prendre la résolution de ne plus voir personne. Saint Grégoire lui conseilla de ne s'enfermer que depuis la saint Martin jusqu'à Noël, et pendant le carême, suivant l'usage de plusieurs autres solitaires.

Il détourna aussi un saint moine, nommé Léobard, de changer de demeure, lui remontrant que le dessein qu'il en avait était un artifice du démon. Pour l'en convaincre, il lui envoya (1) les livres de la Vie des Pères, et l'Institution des

(1) *Gregorius Vitæ Patr., cap.* 20, p. 1253, dans l'édit. de Ruinart.

moines, que dom Ceillier croit être celle de Cassien, dont la lecture fixa son inconstance. Léobard (1) s'occupait à tailler des pierres dans la montagne, à faire du parchemin, et quelquefois à écrire pour se délivrer des mauvaises pensées (2). Telles étaient les utiles occupations de ces solitaires, qui seuls nous ont conservé les monumens de l'antiquité. Nous reconnaissons bien mal leurs bienfaits lorsque nous méprisons ces sages qui, retirés des folies du monde, vivaient avec les Anciens et pour les Modernes; qui renonçaient en quelque sorte à l'usage dangereux de la parole pour se concentrer dans cet art si utile et si consolant de l'écriture.

(1) *Ibidem.*

(2) Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques, par dom Ceillier. Paris, 1750, XVII, 3.

§ I.

Fin de la vie de Grégoire de Tours.

XCII. En 577, saint Grégoire assista au concile que Chilpéric tint à Paris contre Prétextat, évêque de Rouen; il fut le seul qui prit hautement (1) la défense de l'accusé, et qui s'opposa aux exécrations dont le prince voulait qu'on se servît en déposant ce prélat. Sa fermeté dans cette occasion lui gagna l'estime de Chilpéric, quoique ce prince fût affligé de trouver de la résistance à ses desseins; mais ce ne fut pas la seule fois qu'il en éprouva de la part de l'évêque de Tours. Chilpéric voulait quelquefois être théologien; il s'avisa (2) quelque tems après (en 580) de faire un édit, où il ordonnait de nommer la sainte Trinité sans aucune distinction

(1) *Gregorii Turon.*, *lib.* 5, *cap.* 19; et *lib.* 7, *cap.* 16.

(2) Idem, *lib.* 5, *cap.* 45.

de personnes, parce qu'il lui paraissait indigne de Dieu de lui donner le nom de personne comme à un homme. Saint Grégoire lui remontra qu'il devait quitter cette doctrine, et suivre celle que les docteurs de l'Église nous ont enseignée après les apôtres; il ajouta qu'en vain ce prince s'imaginait que le nom de personne était indigne de Dieu, puisque ce nom ne se prenait pas dans un sens corporel comme il le pensait, mais spirituellement.

La même année 580 (1), on fit un procès au saint évêque dans le concile de Braine, pour avoir accusé la reine Frédégonde d'adultère avec Bertrand, évêque de Bordeaux (2). Le bruit public avait en effet répandu cette accusation. Grégoire de Tours en fut dénoncé comme l'auteur. Chilpéric le fit citer dans le concile, où il protesta qu'il n'était nullement le premier qui eût tenu ces propos contre la reine, mais qu'il

(1) Chronologie de dom Bouquet. Paris, 1735, t. II, p. 85.

(2) *Gregorii Turon., lib.* 8, *cap.* 50.

les avait entendu tenir. On lui ordonna de se purger par serment; il le fit, et fut absous (1).

Grégoire parle en un endroit de son Histoire (2), de deux disputes réglées qu'il eut sur la divinité du Fils avec deux Ariens, Agilan et Oppila, ambassadeurs du roi d'Espagne à la Cour de France. Il les convainquit, mais ne les convertit pas, du moins sur-le-champ; cependant Agilan, retourné en Espagne, et y étant tombé malade, embrassa la religion catholique. Grégoire eut (3) une troisième conférence sur la foi avec un juif nommé Priscus, en présence du roi Chilpéric: le juif, accablé par une foule de passages des Psaumes et des Prophètes, resta muet; mais il ne fut pas converti.

En 588, Childebert, roi d'Austrasie,

(1) Nouveau Dictionnaire historique. Lyon, 1804, art. Grégoire, t. V, p. 578 et 579. Dom Ceillier dit la même chose.

(2) *Gregorii Turon., lib.* 5, *cap.* 44, et *lib.* 6, *cap.* 40.

(3) Id., *lib.* 6, *cap.* 5.

envoya saint Grégoire à Gontran, roi de Bourgogne, son oncle, pour lui faire ratifier le traité d'Andelot (1), conclu le 27 novembre de l'année précédente. L'objet de ce traité était de faire cesser tous les sujets de brouilleries qu'avait causés la mort précipitée de Chilpéric arrivée dans les premiers jours de septembre 584. Les réponses que lui fit Gontran, font voir clairement que ce prince avait lui-même envoyé Grégoire quelque tems auparavant en ambassade vers Childebert.

Ce fut aussi sur l'évêque de Tours que l'on jeta les ieux (2) pour pacifier les troubles que Chrodielde et Basine avaient excités dans le monastère de Sainte-Croix-de-Poitiers, où elles étaient religieuses; la commission lui en fut donnée en 590 par le roi Childebert (3). Chrodielde était fille de Chérébert ou Caribert, roi de Paris, et

(1) Dans le diocèse de Langres, selon l'Art de vérifier les dates.

(2) *Gregorii Turon.*, *lib.* 10, *cap.* 15.

(3) Histoire des auteurs sacrés, par dom Ceillier, XVII, 4.

Basine était fille de Chilpéric, roi de Soissons. Elles s'étaient révoltées l'an 589 contre leur abbesse Leubouère, étaient sorties de leur monastère, et s'étaient réfugiées chez les rois leurs parens. Cette affaire eut des suites, on s'en occupa dans les conciles tenus à Poitiers et à Metz en 590 (1).

Grégoire de Tours rapporte assez au long (2) la dispute qu'il eut avec un prêtre de son clergé sur la résurrection des morts; il répondit à toutes ses objections, et joignant la force des raisons à l'autorité des livres saints, il le ramena au sentiment de l'Église.

Vers l'an 594 (3), il fit un voyage à

(1) L'Art de vérifier les dates. Chron. des rois de France.

(2) *Gregorii Turon., lib.* 10, *cap.* 13.

(3) M. Lévesque de la Ravalière dit 592, dom Ceillier dit 594; mais si l'on en croit Lévesque, Grégoire est mort en 593. C'est Odon seul qui parle de ce voyage, Grégoire n'en dit rien, parce qu'il termine son Histoire en 591 avant son départ, et qu'il tomba malade au retour. On va voir que Grégoire mourut en 595.

Rome, où saint Grégoire, élu pape depuis quelques années, le reçut avec honneur, et lorsqu'il l'eut mieux connu lui accorda son amitié et son estime. Il l'introduisit lui-même (1) dans la confession de saint Pierre, où, l'ayant laissé en prière, il se retira à quelque distance, en attendant qu'il l'eût achevée. Alors, considérant d'une part la taille de notre saint évêque, qui était très-petite, et de l'autre les graces et les talens dont Dieu l'avait comblé, il dit en lui-même qu'il était surprenant que Dieu eût renfermé de si grands dons dans un si petit corps. L'évêque de Tours, intérieurement averti, par la volonté d'en haut, de la pensée du pontife, se leva, et le regardant d'un air tranquille : « C'est le Seigneur qui nous « a faits » dit-il, « et non pas nous-mêmes; « il est le même dans les grands et dans « les petits. » Le saint pape, voyant qu'il

(1) Odo, *in vitâ Gregorii*, nº 24, p. 134, dans l'édit. de dom Bouquet, t. II de sa Collection.

répondait ainsi à son idée, le prit encore en plus grande vénération, et eut tant à cœur d'illustrer le siège de Tours, qu'il lui fit présent d'une chaire d'or (1), que l'on conserve encore dans cette église (2).

Grégoire était en effet d'une très-petite taille, et sa mauvaise santé dura toute sa vie. Deux mois après son élévation à l'épiscopat, il fut atteint d'une maladie si grave, que sa mère, malade elle-même et qui s'était retirée en Bourgogne, se hâta d'accourir, malgré les fatigues et les périls du voyage, auprès de son fils chéri. L'intervention de saint Martin réussit seule à guérir le nouvel évêque qui, bien des fois encore, fut obligé d'y avoir recours. Enfin, le 27 novembre 595 (3), les miracles de-

(1) *Cathedram auream*, et non chaîne d'or, comme dit dom Ceillier.

(2) Histoire des auteurs sacrés, par dom Ceillier, XVII, 5.

(3) Selon dom Ruinart, dom Bouquet et dom Ceillier. M. Guizot paraît préférer notre collègue, p. 17 de la préface de son Grégoire de Tours, et dit le 17 novembre 593; mais Lévesque, p. 632 de son

vinrent inefficaces; l'évêque de Tours mourut à cinquante-quatre ou cinquante-six ans, après vingt-trois ans d'épiscopat. Il a été élevé au rang des saints.

§ II.

Ouvrages de Grégoire de Tours.

XCIII. Grégoire de Tours laissait en mourant, de nombreux ouvrages, dont lui-même avait pris soin de dresser la liste, et qui, à l'exception de quatre, sont parvenus jusqu'à nous; en voici la liste et le sujet :

1° Une Histoire ecclésiastique et profane des Francs, depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules par saint Pothin, évêque de Lion, jusqu'en 595 ou plutôt jusqu'en 591. Grégoire de Tours

Mémoire, dit que son calcul s'approche de celui de dom Ruinart, adopté aussi par les auteurs du *Gallia christiana*.

est le père de notre histoire; mais il n'est pas le modèle des historiens. Simple, crédule, il n'a mis du choix ni dans les faits, ni dans le stile; le sien est aussi rude et aussi grossier que le siècle où il vivait. Il ne se fait pas scrupule de mettre dans son latin un *cas* pour un autre, il ne marque les dates ni des jours, ni même de l'année où sont arrivés les événemens. Animé, en écrivant, du même zèle qu'inspiraient ses discours, il n'épargne pas ses ennemis, parce qu'il les croyait en même tems ennemis de Dieu. Chilpéric n'est à ses ieux que « le Néron de son tems, et « Frédégonde qu'une femme abominable, « ennemie de Dieu et des hommes. » Quelques critiques ont cru qu'il avait un peu exagéré les vices de l'un et de l'autre. Quoi qu'il en soit, ce que cet historien nous apprend sur nos premiers rois, est à-peu-près tout ce que nous en savons (1).

(1) Nouveau Dictionnaire historique. Lyon, 1804, art. Grégoire, t. V, p. 578 et 579.

Ainsi, nous devons l'étudier avec soin, et surmonter le dégoût que peut nous causer la lecture de son ouvrage, dégoût qui sera d'ailleurs beaucoup moindre si nous le lisons dans une bonne traduction française.

2° Un Traité *de la Gloire des martirs*, Recueil de légendes en cent sept chapitres, consacré au récit des miracles des martirs et de leurs vertus. Ce recueil est rempli de tant de prodiges si extraordinaires, qu'il est difficile que l'on y ait ajouté foi, même dans son siècle, où le merveilleux était souvent pris pour le vrai : Grégoire de Tours n'a pas sans doute voulu nous tromper, mais il a été quelquefois trompé par des récits infidèles. La liberté que se sont donnée les copistes, d'ajouter ou de retrancher à ses écrits, a pu, dit le père de Longueval, augmenter le nombre des fautes qu'on lui reproche : la différence qui se trouve dans les manuscrits et dans les éditions de ses écrits, prouve effectivement que quelques-uns

ont été altérés (1). Peut-être le jugement qui en est résulté contre leur auteur en est-il devenu trop sévère.

3° Un Traité *des miracles de saint Julien*, martir à Brioude en Auvergne, en cinquante chapitres.

4° Un Traité *de la gloire des confesseurs*, en cent douze chapitres.

5° Un Traité *des miracles de saint Martin, de Tours*, en quatre livres.

6° Un Recueil intitulé: *Vies des Pères*, en vingt chapitres, et qui contient l'Histoire de vingt-deux saints ou saintes de l'Église gallicane.

7° Un Traité *des miracles de saint André*, sur l'authenticité desquels on a élevé quelques doutes qui paraissent mal fondés.

Les ouvrages perdus sont :

1° Un *Commentaire sur les psaumes*.

2° Un Traité *sur les offices de l'Église*.

(1) Nouveau Dictionnaire historique. Paris, 1804, art. Grégoire, t. V, p. 579.

3° Une Préface que Grégoire de Tours avait mise en tête d'un *Traité des messes* de Sidonius Apollinaris (1).

4° Une Traduction latine du martire des Sept-Dormans.

Enfin, on a attribué à Grégoire de Tours plusieurs écrits qui ne sont pas de lui (2).

On peut consulter sur cet historien le troisième tome de l'Histoire littéraire de la France, par dom Rivet : on y trouvera une notice exacte de tous les ouvrages de Grégoire de Tours, et un détail circonstancié de toutes les éditions, tant générales que particulières, qu'on en a faites, avec le jugement qu'on en doit porter (3).

Dom Ceillier a traité le même sujet avec plus d'étendue dans son Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques (4), ainsi

(1) Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, par M. Guizot. Paris, 1823, I. XVIII. Notice sur Grégoire de Tours.

(2) Id. p. 19.

(3) Nouveau Dictionnaire historique. Paris, 1804, art. Grégoire, t. V, p. 579.

(4) Paris, 1750, XVII, p. 6—65.

que Lévesque de la Ravalière daus son Mémoire. Dom Ruinart en a donné une édition complète sous ce titre :

Sancti Georgii Florentii Gregorii episcopi Turonensis opera omnia necnon Fredegarii Scholastici epitome et chronicum cum suis continuatoribus et aliis antiquis monumentis. Ad codices manuscriptos et veteres editiones collata, emendata, et aucta, atque notis et observationibus illustrata, operâ et studio domni Theoderici Ruinart presbyteri et monachi Benedictini è congregatione Sancti Mauri. Lutetiæ-Parisiorum excudebat Franciscus Muguet, regis, cleri gallicani, et illustrissimi archiepiscopi Parisiensis, typographus. 1699, *cum privilegio regis et superiorum permissu*, in-folio.

L'ouvrage est dédié à Achilles de Harlay, premier président du parlement de Paris, et le privilège du roi est daté du 23 mai 1697, époque de la composition du beau travail de Thierri Ruinart.

Au reste, cet éditeur n'est pas le pre-

mier qui ait publié à la fois plusieurs ouvrages de Grégoire de Tours. La première édition de cette nature qui soit connue, est celle qui parut à Paris chez Jean Marchant, pour Jean Petit, l'an 1511, en un petit in-4°. Elle comprend les quatre livres des miracles de saint Martin; le Traité de la gloire des martirs; celui des miracles de saint Julien de Brioude, qui y est intitulé : *In gloriam Juliani martyris*, avec la prétendue lettre de saint Grégoire à saint Sulpice de Bourges, sur la Vie des Sept-Dormans. Le volume est grossi de plusieurs autres opuscules étrangers : comme la Profession de foi de saint Martin; les Dialogues de saint Sévère-Sulpice; là Vie de saint Martin, par Fortunat; divers écrits de saint Odon. Ce fut Jérôme-Clictone qui prit soin de le donner au public (1).

(1) Histoire litéraire de la France. Paris, 1735, III, 394.

§ III.

Éditions de l'Histoire de Grégoire de Tours.

XCIV. Après avoir parlé de tous les ouvrages de Grégoire de Tours, je ne m'occuperai ici que de son Histoire, qui sera le principal objet de cet article. C'est à Josse Badius, surnommé *Ascensius*, parce qu'il était d'Asche, dans le territoire de Bruxelles (1), que nous en devons la publication (2), qui eut lieu pour la première fois en 1511, et pour la seconde en 1512; mais ces deux éditions n'en font véritablement qu'une, imprimée à Paris, en 1512, chez Josse Badius, pour Jean Petit. On y trouve les dix livres de l'Histoire de saint Grégoire, avec ses Vies des

(1) Nouveau Dictionnaire historique. Paris, 1804, art. Badius.

(2) *B. Gregorii Turonensis episcopi litterarum libri X*; édition de 1512, derrière le frontispice.

Pères, et son Traité de la Gloire des Confesseurs. Cette édition, qui est un petit in-folio, fut faite par ordre de Guillaume-Petit, confesseur du roi; et l'on y joignit la Chronique d'Adon de Vienne (1).

C'est donc à Guillaume-Petit que nous avons l'obligation de cette publication. Josse-Badius, dans sa Préface, datée du 12 des calendes de décembre 1512, c'est-à-dire du 20 novembre 1511, adressée à Guillaume-Petit, théologien de l'ordre des frères prêcheurs, et confesseur du roi, reconnaît qu'il lui doit le manuscrit de l'Histoire de Grégoire de Tours (2). Ce Guillaume-Petit ou Du Petit (*Guilielmus-Parvi*), fut nommé en 1509 confesseur et prédicateur ordinaire du roi Louis XII et d'Anne de Bretagne (3). Il avait une application infatigable à découvrir les

(1) Histoire litéraire de la France. Paris, 1735, III, 394.

(2) Préface de l'édition de 1512.

(3) Histoire des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique, par Touron. Paris, 1747, IV, 39.

livres rares et intéressans et à les corriger (1); en effet, il corrigea et fit imprimer les ouvrages d'Origènes, de Sévère-Sulpice, de saint Grégoire de Tours, d'Adon de Vienne, de Durand de Saint-Poursain, de Sigebert de Gemblours, d'Aimoin, ancien moine bénédictin, de Paul-Diacre, et de Luitprand-de-Crémone (2).

En 1522, les mêmes ouvrages de saint Grégoire, contenus dans l'édition précédente, furent réimprimés encore à Paris, chez le même imprimeur, et du même format (3).

La première édition faite de l'Histoire de l'évêque de Tours en un volume particulier, est celle qui parut à Paris en 1561 en un volume in-8°. Ce fut Guillaume Morel, imprimeur du roi, qui la publia

(1) Id. p. 41. C'est Budée qui lui rend ce témoignage.

(2) Id. p. 42.

(3) Histoire litéraire de la France. Paris, 1735, III, 394.

sur un manuscrit de la Bibliothèque de saint Martin de Tours. On y a joint la Chronique d'Adon de Vienne (1), comme dans l'édition de Josse Badius.

Guillaume Morel, imprimeur du roi à Paris, ayant donné en 1561 l'Histoire de Grégoire de Tours comme je viens de le dire, publia deux ans après, en 1563, ses deux livres de la Gloire des Martirs, et celui de la Gloire des Confesseurs, en un volume in-8°. Le père Le Long (2) marque une autre édition de ces mêmes ouvrages, faite à Cologne la même année. Il faut qu'elle soit rare si elle a existé: car dom Rivet n'a pu en découvrir un exemplaire, ni même une autre mention. Il soupçonne quelque faute dans cette date, et croit que le père Le Long a voulu parler de l'édition de 1583, dont je parlerai plus bas (3).

(1) Id. p. 381.

(2) Bibliothèque historique de la France. Paris, 1719, in-fol., p. 41, I.

(3) Histoire litéraire de la France. Paris, 1735, III, 394.

Aussi la dernière édition de sa Bibliothèque historique par Fontette (1), n'en parle point.

Sancti Florentii Gregorii, episcopi Turonensis, Historiæ Francorum libri decem, juxtà veterem codicem sancti Nazarii in Lorichem, edita studio Matthiæ Flaccii Illyrici, qui et præfationem adjecit: Basileæ 1568, in-8°.

Iidem, accedit liber undecimus sive appendix ab alio quopiam Gregorio Turonensi adjectus.

Ces onze livres sont imprimés dans l'*Histoire chrétienne* de Laurent-de-la-Barre. *Parisiis*, 1583, in-folio (2). On voit que cette année, Laurent-de-la-Barre donna au public un Recueil qui parut à Paris, chez Sonnius, sous le titre d'Histoire chrétienne des anciens Pères, avec ses deux livres de la Gloire des Martyrs, et celui de la Gloire des Confesseurs.

(1) Paris, 1769.

(2) Bibliothèque historique de la France, par Lelong, nouvelle édition, par Fontette. Paris, 1769, II, 85.

Cette même année 1583, fut publié à Cologne, chez Materne Cholin, un volume in-8°, contenant tous les ouvrages de saint Grégoire, excepté son Histoire et sa Vie des Pères.

En 1589, tous les ouvrages de Grégoire de Tours, publiés six ans auparavant par Laurent-de-la-Barre, furent réunis dans le septième tome de la Bibliothèque des Pères, imprimée à Paris, par les soins de Margarin-de-la-Bigne; de cette édition, ils sont passés dans toutes les autres du même Recueil, tant de Cologne et de Paris, que de Lion. Avant d'entrer dans celle-ci, où ils se trouvent au onzième volume, ils avaient été revus par Philippe Despont, desservant des Incurables à Paris (1).

Sancti Florentii Gregorii, episcopi Turonensis, Historiæ Francorum libri decem, quibus non ità pridem adjectus est liber undecimus centum et decem an-

(1) Histoire litéraire de la France, III, 395.

norum Historiam continens; alio quopiam auctore. His appendicem ad Gregorium antè quingentos circiter annos concinnatam, aliaque nonnulla ejusdem sæculi et argumenti opuscula nondùm edita attexuimus, ex Bibliothecâ Laurentii Bochelli: Parisiis, Du Fossé, 1610, in-8°.

On a joint à la fin de cette édition, des variétés de leçons, tirées du manuscrit d'Antoine Loisel (1).

Il était tems que l'Histoire de Grégoire de Tours fût publiée dans notre langue. Ce ne fut qu'en 1610, cent ans après la première édition latine, qu'enfin parut la première traduction française.

(1) Bibliothèque historique de la France, par Lelong, nouvelle édition, par Fontette. Paris, 1769, II, 85.

§ IV.

Traductions françaises et dernières éditions latines de Grégoire de Tours, dans le dix-septième siècle.

XCV. C'est à Paris, en 1610, in-8°, que fut imprimée l'Histoire de France écrite par Grégoire de Tours, traduite par Claude Bonnet, gentilhomme de Dauphiné.

Adrien d'Amboise, maître des requêtes, justifie cet auteur dans la longue préface qui est au devant de cette traduction, contre les accusations de Flaccius Illyricus; mais il l'abandonne sur le sujet des deux saints Denis (1), c'est-à-dire sur le point où il avait évidemment raison. Mais les Aréopagitiques étaient alors la religion des Bénédictins, qui en imposaient à tous les Savans par leur profonde érudition.

(1) Id. II, 86.

Sancti Florentii Gregorii, episcopi Turonensis, Historiæ Francorum libri decem, nunc primùm è Palatino aliisque codicibus manuscriptis passim emendati.

Ces dix livres sont imprimés dans Fréher, partie II de son Recueil des historiens de France, page 1 (1). Ce Recueil est intitulé :

Corpus Francicæ historiæ veteris et sinceræ, in quo prisci ejus scriptores hactenùs miris in modis in omnibus editionibus depravati et confusi, nunc tandem, seriò emendati et pro ordine temporum dispositi. Hanoviæ, 1613, in-folio.

Cette collection de Fréher, quoique bonne, est devenue inutile depuis celle d'André Du Chesne; aussi est-elle peu recherchée (2).

Sancti Florentii Gregorii, episcopi Turonensis, Historiæ Francorum libri decem, nunc tandem post editiones omnes,

(1) Id. p. 85.

(2) Méthode pour étudier l'histoire, par Lenglet, revue par Drouet. Paris, 1772, XII, 83.

ope quinque vetussimorum codicum manuscriptorum diligenter ac seriò emendati, in-folio, 1636.

Ces livres sont imprimés dans du Chesne, au tome premier de son Recueil des historiens de France, page 251 (1). Le titre de ce Recueil est :

Andræas et Franciscus Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores coætanei, ab ipsius gentis origine, ad Philippi IV tempora, seu ad annum* 1286*; cum epistolis regum, pontificum, et aliis veteribus rerum Francicarum monumentis, edentibus Andræa* Du Chesne, *et filio post patrem Francisco* Du Chesne, *Parisiis*, 1636, 1641, 1649, in-folio, cinq volumes.

Cette Collection, qui est excellente et rare, devait contenir vingt-quatre volumes des écrivains originaux de l'histoire de France; mais elle est restée imparfaite, et se trouve manuscrite dans la bibliothèque de M. Colbert. Si on avait voulu la con-

(1) Bibliothèque historique de la France. II, 85.

tinuer, elle en aurait eu plus de trente; mais il aurait fallu revoir toutes les pièces sur les manuscrits, et y ajouter des notes : ce que n'a point fait M. Du Chesne (1), on a préféré de recommencer le travail, ainsi que je le dirai ci-après. Quant à Grégoire de Tours, dom Ruinart nous en a donné une édition plus exacte (2), en 1699.

En 1640, Jean Balesdens, avocat au parlement de Paris et aux Conseils, fit imprimer tous les écrits de Grégoire de Tours, tels que Margarin-de-la-Bigne les avait publiés en 1589, si l'on en excepte l'Histoire, et y ajouta la Vie des Sept Dormans, que dom Rivet a prouvé n'être point l'ouvrage de saint Grégoire. Cette édition qui est en deux volumes in-12, fut faite sur divers manuscrits, et parut à Paris, chez Jacques Dugast. A la tête de chaque volume, l'éditeur a mis une Vie de saint

(1) Méthode pour étudier l'histoire, XII, 33 et 34.
(2) Id. p. 37.

Grégoire, l'une sans nom d'auteur, et l'autre par Jean Gilles de Tours.

M. de Marolles, abbé de Villeloin, grand traducteur des ouvrages des Anciens, ayant traduit en français tous ceux qui nous restent de saint Grégoire, les fit imprimer à Paris, chez Frédéric Léonard, en 1668, en deux volumes in-8°. Il a enrichi sa traduction de remarques sur les endroits obscurs, et particulièrement sur les noms propres des lieux (1). Mais cet abbé, le plus infatigable et le plus maussade de nos traducteurs, n'a fait qu'une version rampante, infidèle comme toutes celles qui sont sorties de la même main (2). Il n'était pas difficile d'en faire une meilleure, et c'est ce qui a été exécuté de nos jours.

Une bonne édition n'était nullement inutile pour y parvenir : on en trouve une dans la *Bibliotheca veterum patrum a P.*

(1) Histoire litéraire de la France, III, 395.

(2) Nouveau Dictionnaire historique. Lyon, 1804, art. Grégoire, p. 579.

Despont, *etc.*, *Lugduni*, 1677, trente volumes in-folio (1). J'en ai déjà dit quelque chose : mais la meilleure est celle qui parut sous ce titre :

Historiæ Francorum ecclesiasticæ libri decem ; auctore sancto Florentio Gregorio episcopo Turonensi, necnon Fredegarii scholastici epitome ac chronicon, cum suis continuatoribus et aliis antiquis monumentis, ad codices manuscriptos et veteres editiones collati, emendati et aucti, atque notis et observationibus illustrati à Domno Theodorico Ruinart, *Benedictino, è congregatione Sancti Mauri : Parisiis*, Muguet, 1699, in-folio. On voit que cette édition est comprise dans celle des Œuvres complètes de Grégoire de Tours, de laquelle j'ai déjà parlé (*art.* XCIII).

La Popelinière assure que les manuscrits de cette histoire, qu'on a en Allemagne, diffèrent beaucoup de ceux qui

(1) Manuel du libraire, par Brunet, Paris, 1820, IV, 12.

sont en France, et que ceux-ci sont plus amples. M. de Valois, dans la préface de son Histoire de France, et le père Le Coiute, dans le tome premier de ses *Annales ecclésiastiques*, sous l'année 417, parlent amplement de ces manuscrits, qu'ils croient, après Du Chesne, être fort corrompus et altérés. Dom Thierri Ruinart fait aussi mention dans sa préface de dix manuscrits dont il s'est servi, et répond aux critiques de ces deux Savans (1).

Le manuscrit qui jouit de la plus grande célébrité est celui dont parlent les Bénédictins dans le nouveau Traité de diplomatique (2): ils en font l'éloge en différentes occasions, et déclarent que les six premiers livres ont été écrits vers le milieu du septième siècle, et que la dernière partie est visiblement de la fin du même siècle ou du commencement du suivant; aussi la première écriture est une onciale

(1) Bibliothèque historique de la France, II, 86.

(2) Paris, 1755, t. II, p. 58, 60, 62, 63, 64, t. III, p. 100, 104, 181, 182, 219.

mérovingienne massive et rustique, l'autre est semi-onciale mérovingienne à l'œil minuscule. Dom Bouquet décrit avec soin ce manuscrit dans sa Collection des historiens de France (1), et donne le *specimen* des trois écritures qui s'y trouvent; il existe encore aujourd'hui dans la Bibliothèque de la ville de Cambrai, dont le conservateur actuel, M. A. Le Glay a publié un catalogue très-bien fait (2), où cet article n'a point été oublié (3).

J'ai dit (*art.* XCIV) que Guillaume Parvi ou Le Petit avait le premier publié l'Histoire de France de Grégoire de Tours; cet éditeur se trompe, lorsqu'il affirme qu'elle finit l'an 595 de notre ère; elle ne va que jusqu'en 591. Des Savans lui reprochent de ne l'avoir pas plus épargnée que celle d'Aimoin et la Chronique de Sigebert, qu'il a aussi donnée au public avec beaucoup d'additions. Sigebert en a

(1) Paris, 1739, t. II, préface, p. 5.
(2) Cambrai, 1831.
(3) P. 125, n° 624.

été purgé dans l'édition d'Aubert-le-Mire, et Aimoin dans celle de Du Chesne, sur la foi des manuscrits. Pour Grégoire de Tours, dit le père Le Cointe (1), quoiqu'il ait été souvent imprimé, il est toujours demeuré dans le même état où l'a publié Guillaume Parvi ; c'est-à-dire chargé d'additions, et le stile changé ; car il est trop élégant pour être attribué, tel qu'il est aujourd'hui à Grégoire de Tours, qui avoue lui-même qu'il ne savait pas les règles de la grammaire.

Le père Ruinart a répondu aux plaintes que fait ici le père Le Cointe. Son édition qui a été faite sur dix manuscrits et sur toutes les éditions précédentes, est la meilleure et la plus exacte ; il y a rétabli le texte sur l'autorité des manuscrits, sa préface est très-savante et très-curieuse (2) ; il a revu le texte, tant de l'Histoire de Grégoire de Tours, que des autres Traités

(1) Sous l'année 555, nº 101.

(2) Bibliothèque historique de la France, II, 86.

de ce prélat, sur les meilleurs et les plus anciens manuscrits qui sont en France et en Italie, et sur presque toutes les éditions dont on vient de faire le dénombrement (1); avec ce secours, il a corrigé une infinité de fautes, et ajouté plusieurs passages qui n'étaient qu'indiqués dans les premières éditions et qui n'avaient pu être découverts jusqu'alors. Après avoir ainsi rendu au texte de saint Grégoire sa première intégrité, il a fait la même chose pour celui de Frédégaire, c'est-à-dire la Chronique de cet auteur et l'Abrégé des premiers livres de l'Histoire de saint Grégoire: il a encore étendu son travail sur les continuateurs de Frédégaire, qu'il a mis à la suite (2).

Un appendice où l'on a inséré beaucoup de monumens choisis et curieux, propres à répandre de la lumière sur le texte de l'auteur, et une excellente table des matières, finissent cette nouvelle édition.

(1) Histoire litéraire de la France, III, 395.

(2) Id. p. 396.

Dom Ruinart a de plus eu le soin de mettre au bas des pages quantité de notes : les unes pour marquer les variantes des divers manuscrits; les autres, pleines d'érudition, pour éclaircir ou concilier les endroits difficiles du texte original : en sorte que c'est à juste titre que cette édition de Grégoire de Tours passe pour plus belle, plus exacte et plus complète que toutes celles qui l'avaient précédée (1). Elle a cependant encore été perfectionée, ainsi qu'on va le voir.

(1) Id. p. 397.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DERNIÈRE ÉDITION ET TRADUCTION FRANÇAISE DE GRÉGOIRE DE TOURS, ET CE QU'IL ÉCRIT DE SAINT DENIS, PREMIER ÉVÊQUE DE PARIS.

XCVI. Dom Bouquet a inséré dans sa grande Collection des historiens de France l'histoire composée par Grégoire de Tours, après l'avoir revue sur des manuscrits inconnus à son confrère (1); il en rend dans sa préface un compte détaillé assez curieux (2). Mais la vérité est que l'édition de Ruinart, qui est excellente (*art.* XCV), lui a été du plus grand secours, et qu'il en a répété les fautes, en distinguant à la

(1) Nouveau dictionnaire historique. Lyon, 1804, art. Grégoire, p. 579.

(2) Recueil des historiens des Gaules et de la France. Paris, 1739, t. II, p. 3 de sa Préface.

vérité ses notes particulières par un signe caractéristique.

Je donnerai pour exemple de ces fautes de dom Ruinart, le fait que dom Bouquet aurait dû étudier avec le plus d'attention, l'Histoire du premier évêque de Paris, saint Denis, tellement négligée par nos historiens modernes, que l'auteur de l'Histoire de France avant Clovis, placée en tête de celle de l'abbé Véli, et qui n'est pas M. Garnier, quoique cet historien continuât alors l'ouvrage de Véli, cet historien, dis-je, appelé Laureau (1), qui au reste nous donne une infinité de faits assez curieux, n'a pas même prononcé le nom de saint Denis, s'étant à la vérité fort peu occupé de la religion chrétienne: cependant cette religion a été peut-être le moyen le plus puissant qu'ait employé Clovis pour consolider sa conquête.

On a vu plus haut (*art.* LXXXVI), que saint Denis était venu à Paris l'an 250. En

(1) Dictionnaire des ouvrages anonymes, par Barbier. Paris, 1823, III, 72.

effet, dom Toussaints-du-Plessis (1) place le commencement de l'épiscopat de saint Denis sous l'an 250, et son martire sous l'an 273 ou 287 (2). On a vu plus haut (*art.* XC), que selon l'opinion la plus probable, ce martire eut lieu l'an 272. L'Histoire littéraire de la France (3) dit que saint Denis vint dans les Gaules l'an 250. Selon le récit de Grégoire de Tours que je vais rapporter, saint Denis fut effectivement envoyé en France sous le consulat de Décius et de Gratus, que l'Art de vérifier les dates (4) fait correspondre à l'an 250 de l'ère chrétienne.

Grégoire, évêque de Tours, vivait donc trois cens ans après le tems auquel il place saint Denis. Il est conséquemment, par rapport à ce saint, à peu près dans la même situation où nous nous trouvons sur

(1) Nouvelles Annales de Paris, par cet auteur. Paris, 1153, p. 14.

(2) Id. p. 21.

(3) Paris, 1733, t. I, part. 2, p. 438.

(4) Paris, 1771, p. 330.

l'Histoire de François Ier, qu'assurément personne de nous ne peut ignorer. On sent que cette comparaison ne doit pas être prise absolument au pié de la lettre. Les actes publics sous l'empereur Décius étaient donnés sous une autre forme que sous le règne de François Ier. Les développemens qu'exigerait ce rapprochement pour être fait avec quelque précision, nous entraîneraient dans des détails peu nécessaires ici, où il s'agit d'un événement aussi public à Paris que dut l'être l'arrivée d'un premier évêque dans cette capitale. Je me contenterai d'observer qu'il devait y avoir au moins autant d'instruction dans les Gaules au troisième siècle, qu'il y en a eu sous François Ier. Le poëte Ausone, les orateurs Claude Mamertin et Eumènes, qui vécurent sur la fin du troisième siècle, et qui furent ainsi contemporains de saint Denis, valent bien Marot et Baïf, qui vécurent sous le règne de François Ier. Revenons à Grégoire de Tours : je rapporterai ce qu'il nous dit au chapitre 28 de son

Histoire, dont je donnerai le titre et le texte entier, avec la traduction française. Dom Bouquet ne l'a point donnée, et l'abbé de Marolles ne mérite pas d'être copié. Mais notre collègue M. Guizot a publié (1) une traduction fort bien écrite dont je ferai usage. Il est fâcheux qu'il n'ait pas cru devoir distinguer les nombres des chapitres comme ils le sont dans l'édition de dom Ruinart et dans celle de dom Bouquet.

J'observerai encore ici que Grégoire place les faits dans l'ordre chronologique, et qu'ainsi les dates qu'il nous donne sont liées entr'elles et forment un ordre suivi comme on le verra dans la traduction du chapitre qui précède celui dont je m'occuperai plus spécialement.

(1) Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France. Paris, 1823.

§ I.

Passage de Grégoire de Tours sur saint Denis, évêque de Paris.

LIVRE I, CHAPITRE XXVI.

...« Dans les Gaules, un grand nombre « de chrétiens reçurent pour le nom du « Seigneur, la précieuse et brillante cou- « ronne du martire; l'histoire de leurs « souffrances nous a été conservée fidèle- « ment jusqu'à ce jour.

CHAPITRE XXVII.

« Le premier fut Photin, évêque de la « ville de Lion, qui, plein de jours, subit, « pour le nom du Christ, divers supplices. « Irénée, successeur de ce martir, et qui « avait été envoyé dans cette ville par saint « Policarpe, se distingua par une admirable « vertu; en un court espace de tems, et « par ses prédications, il rendit chrétienne

« la ville tout entière, une persécution « s'étant élevée, le démon suscita, par la « main du tiran, de telles guerres dans ce « pays, un si grand nombre de fidèles « furent égorgés parce qu'ils confessaient « le nom du Seigneur, que des fleuves de « sang chrétien coulaient sur les places « publiques, et que nous ne pourrions dire « le nombre ni les noms des martirs; le « Seigneur les a écrits sur le livre de vie: « le bourreau ayant fait infliger, en sa pré- « sence, d'horribles supplices à saint Irénée, « le consacra ainsi à notre Seigneur Jésus- « Christ. Après ce saint évêque, on fit périr « quarante-huit martirs, dont le premier « fut, dit-on, Vettius Épagatus ».

Tel est le récit de saint Grégoire. Nous lisons en effet l'histoire des martirs de Lion dans une épître que rapporte l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe. On en trouvera les détails dans un autre ouvrage de Ruinart (1). Saint Grégoire-le-Grand,

(1) C'est ce que Ruinart lui-même dit dans sa

pape (1), se plaint de n'avoir pu trouver les gestes de saint Irénée avec cette lettre. Nous avons à la vérité plusieurs écrits, mais non les gestes authentiques de saint Irénée. Quant aux quarante-huit martirs de Lion, ils souffrirent avec l'évêque Pothin, et conséquemment avant Irénée, à qui saint Jérôme donne aussi le nom de martir. Saint Grégoire de Tours rapporte le nom de ces martirs dans un autre Traité de lui (2).

Je donnerai ici le texte et la traduction du passage de Grégoire snr saint Denis, évêque de Paris.

Lib. I, *cap.* XXVIII.

De persecutione sub Decio.

Sub Decio verò imperatore, multa

note, p. 22 de son édition. Cette note est répétée par dom Bouquet, p. 147 de la sienne où il parle à la première personne, comme si c'était de lui qu'il parlait. C'est ce qu'il fait constamment dans son édition.

(1) *Lib.* 9, *epist.* 50.

(2) *Lib.* 1 *de gloriâ martyrum*, *cap.* 49.

Livre I, chapitre XXVIII.

De la persécution qui eut lieu sous Décius.

Sous l'empereur Décius, plusieurs per-

bella adversùs nomen christianum exoriuntur: et tanta strages de credentibus fuit, ut nec numerari queant. Babilas (1), *episcopus Antiochenus, cum tribus parvulis, id est, Urbano, Prilidano et Epolono; et Sixtus, Romanæ ecclesiæ episcopus, et Laurentiùs archidiaconus, et Hippolytus, ob Dominici nominis confessionem per martyrium consummati sunt. Valentinianus et Novatianus maximi tunc hereticorum* (2) *principes, contrà fidem nostram inimico impellente grassantur, hujus tempore septem presbiteri* (3) *ordinati ad prædicandum in*

(1) C'est ainsi qu'écrit l'édition de 1512. Dom Ruinart et dom Bouquet écrivent *Babyllas.*

(2) Un manuscrit très-ancien de l'abbaye de Corbie (*a*) écrit *maximè tunc heretici, quorum principes* (*b*) etc., ce qui m'a paru beaucoup mieux, et j'ai traduit en conséquence. Dom Bouquet a puisé cette leçon dans dom Ruinart, p. 23.

(3) Au lieu de *presbiteri* que dit l'ancienne édition, dom Ruinart et dom Bouquet écrivent *viri episcopi*,

(*a*) Recueil de dom Bouquet, t. II, p. 119.

(*b*) Id p. 147.

sécutions s'élevèrent contre le nom chrétien, et l'on fit un tel carnage des croyans, qu'il serait impossible de les compter. Babilas, évêque d'Antioche, avec trois petits enfans, Urbanus, Prilidanus, Épolonus; Sixte, évêque de l'église romaine, l'archidiacre Laurent et Hippolite, subirent le martire pour avoir confessé le nom du Seigneur. Valentinien et Novatien furent alors les principaux fauteurs de l'hérésie dont les chefs marchent par l'impulsion de notre ennemi contre la foi que nous professons. Du tems de cet empereur, sept prêtres furent ordonnés pour

Galliâ missi sunt, sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat, ait enim : « Sub Decio et Grato consulibus, « sicut fideli recordatione retinetur, pri- « mum ac summum Tolosana civitas « sanctum Saturninum habere cœperat « sacerdotem. » Hi ergò missi sunt : Turonicis, Gatianus (1) *episcopus ; Arelatensibus, Trophimus episcopus ; Narbonæ, Paulus episcopus ; Tholosæ, Saturninus episcopus ; Parisiacis, Dionysius episcopus ; Arvernis, Astremonius* (2) *episcopus ; Lemovicinis, Martialis est*

qui m'a paru substitué sans motif, puisqu'aucune note n'en explique la raison, quoique la suite rende cette leçon très-probable ; en effet, Saturnin, dans ses actes, comme on le verra dans l'article suivant, n'est appelé que *sacerdos*. Les variantes que donne l'anciènne édition dans le reste de ce passage, sont si peu importantes, que j'ai cru pouvoir les adopter quelquefois sans en rien dire.

(1) L'édition de 1512 écrit ici et plus bas *Gratianus*, mais je préfère dom Ruinart et dom Bouquet ; on dit à Tours saint Gatien.

(2) Dom Ruinart et dom Bouquet écrivent *Stremonius* ; l'édition de 1512 m'a paru mériter la préférence, puisque nous disons Austremoine.

prêcher dans la Gaule, comme le raconte l'Histoire de la passion du saint martir Saturnin. Elle dit en effet que « sous le « consulat de Décius et de Gratus, ainsi « que le fidèle souvenir en a été conservé, « la ville de Toulouse avait commencé « d'avoir saint Saturnin pour son premier « et principal prêtre. » Ceux donc qui furent envoyés, furent l'évêque Gatien pour les Tourangeaux; l'évêque Trophime pour les habitans d'Arles; l'évêque Paul pour ceux de Narbonne, l'évêque Saturnin à Toulouse, l'évêque Denis aux Parisiens,

destinatus episcopus (1). *De his verò beatus Dionysius, Parisiorum episcopus, diversis pro Christi nomine affectus pœnis, præsentem vitam gladio imminente finivit. Saturninus verò, jàm securus de martyrio, dicit duobus presbyteris suis : « Ecce ego jàm immolor, et tempus meæ « resolutionis instat. Rogo ut usquedùm « debitum finem impleam, à vobis penitùs « non relinquar. » Cùmque comprehensus ad Capitolium duceretur, relictus ab his solus attrahitur. Igitur cum se ab illis cerneret derelictum, orasse fertur : « Do« mine Jesu Christe, exaudi me de cælo « sancto tuo, ut nunquàm hæc ecclesia de « his civibus mereatur habere pontificem « in sempiternum. » Quod usquè nunc in ipsà civitate ità evenisse cognovimus. Hic verò tauri furentibus vestigiis alligatus, ac de Capitolio præcipitatus, vitam finivit. Gatianus verò, Trophimus, Austre-*

(1) Piat fut envoyé à Tournai (*art.* XXVIII). Voyez son article dans la Biographie universelle.

l'évêque Austremoine aux Auvergnats; enfin Martial fut choisi pour évêque des Limousins. Voici ce qui leur arriva : le bienheureux Denis, évêque de Paris, puni en diverses manières pour son attachement aux lois du Christ, termina sa vie en ce monde par le glaive qui fut levé sur lui. Quant à Saturnin, déjà sûr du martire, il dit à deux de ses prêtres : « voilà que «je vais être immolé, et le tems de ma «dissolution s'approche, je vous prie de «ne pas m'abandonner un instant, jusqu'à «ce que mon sort soit accompli, et ma fin «arrivée. » Ayant ensuite été saisi et conduit au Capitole, il fut abandonné par eux. Se voyant ainsi délaissé par ces prêtres, on dit qu'il fit cette prière : « Sei«gneur Jésus-Christ, exaucez-moi du ciel «de votre sainteté : faites que jamais cette «église ne puisse avoir un pontife de ces «citoyens pendant l'éternité. » Nous savons

moniusque, et Paulus, atque Martialis, in summâ sanctitate viventes post acquisitos ecclesiæ populos ac fidem Christi per omnia dilatatam, felici confessione migrarunt, et sic tàm isti per martyrium, quàm hi per confessionem relinquentes terras, in cœlestibus pariter sunt conjuncti (1).

(1) *B. Gregorii Turonensis episcopi histor. Jodoco Badio, folio* IV *verso et* V *recto*. Cette édition est de 1512. Voyez ce que j'en ai dit à l'article XCIV.

que cela est ainsi arrivé dans cette ville; pour Saturnin, il fut attaché à un taureau furieux qui le traîna sur ses traces; et ayant été précipité du Capitole, il termina sa vie. Quant à Gatien, Trophime, Austremoine, Paul et Martial, ils vécurent dans une éminente sainteté, acquérant les peuples à l'Église et répandant partout la foi du Christ; ils moururent par une heureuse confession. Ce fut ainsi que les premiers par le martire, comme ceux-ci par la confession, ayant abandonné la terre, furent également réunis dans le ciel.

Ce passage ne laisserait aucun doute sur l'existence de saint Denis, si dom Ruinart lui-même, dans ses notes si bien copiées par dom Bouquet, qu'il y parle encore en première personne de quelque chose que Ruinart seul avait fait (1), ne jetait quelque trouble dans l'esprit du lecteur, en disant que nous avons encore les Actes de saint Saturnin, et que le fait pour lequel ils sont cités, ne s'y trouve point. Examinons donc ces Actes que dom Bouquet aurait dû nous donner, mais que son confrère a publiés; c'est un des plus anciens monumens de notre histoire ecclésiastique.

§ II.

Actes de saint Saturnin.

XCVIII. Dom Ruinart, dans un ouvrage qui n'est pas son édition de Grégoire de

(1) Recueil de dom Bouquet, t. II, p. 147, note 4.

Tours, nous donne l'Histoire de la passion de saint Saturnin d'après un manuscrit qui avait alors près de neuf cens ans, c'est-à-dire qui était du neuvième siècle, d'après beaucoup d'autres manuscrits, et l'imprimé de Surius (1), ainsi que je l'ai dit plus haut (*art.* LXXXV). Voici le passage qui renferme celui qu'a cité littéralement Grégoire de Tours :

(1) *Acta primorum martyrum, editio secunda. Amstelodami*, 1717, p. 128.

Tempore illo quo post corporeum Salvatoris nostri Jesu-Christi adventum, exortus in tenebris sol justitiæ, splendore fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, postquàm sensìm et gradatìm in omnem terram evangeliorum sonus exivit parique progressu in regionibus nostris apostolorum prædicatio coruscavit, cùm raræ in aliquibus civitatibus ecclesiæ paucorum christianorum devotione consurgerent; sed nihilominùs crebra miserabili errore gentilium nidoribus fœtidis in omnibus locis templa fumarent, antè annos L *sicut actis publicis, id est, Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum et summum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. Cujus fide atque virtute eorum qui in urbe eàdem colebantur, dœmonum cœperunt cessare, vaticinia, commenta nudari, artes detegi, omnisque illorum apud gentiles potentia, omnisque fallacia, christianorum fide crescente, decrescere.*

Lorsqu'après l'incarnation de notre sauveur Jésus-Christ, le soleil de la justice eut percé les ténèbres, et qu'il commençait à éclairer de la splendeur de la foi les régions occidentales; lorsqu'ensuite graduellement et peu à peu la voix des Évangiles se fut fait entendre dans toute la terre, et que la prédication des apôtres eut brillé dans notre pays; que la piété d'un petit nombre de chrétiens avait déjà élevé quelques églises dans plusieurs villes; mais que cependant la vapeur fétide des sacrifices des gentils fumait encore partout dans un grand nombre de temples; il y a environ cinquante ans, comme on le dit dans les actes publics, c'est-à-dire sous le consulat de Décius et de Gratus, ainsi que le fidèle souvenir s'en est conservé, la ville de Toulouse eut pour premier et principal prêtre du Christ, saint Saturnin, par la foi et la vertu duquel, ainsi que de ceux qui étaient révérés dans la même ville, les prophéties des démons commencèrent à cesser, leurs artifices à se

découvrir, et toute leür puissance sur les gentils à décroître, à mesure que la foi des chrétiens augmentait.

On voit que ce récit est daté de cinquante ans après le consulat de Décius et de Gratus, et conséquemment de l'an 300 de notre ère. Dom Ruinart reconnaît (1) qu'il s'est trompé en datant de l'an 245 le consulat de Décius et de Gratus. Sa faute n'en a pas moins été répétée par son traducteur français (2).

Il résulte de ce passage que son auteur, qui cependant écrivait moins de cinquante ans après l'événement, puisque saint Saturnin ne fut martirisé qu'après être parvenu à l'épiscopat, c'est-à-dire l'an 257, sous la persécution de Valérien (3), ne s'en est

(1) Page 23 de son édition, note *d*.

(2) Les véritables Actes des martyrs. Paris, 1739, I, 191.

(3) Dom Vaissette et Godescard d'après lui, qui ont admis la fausse date de l'an 245, placent le martire de Saturnin sous l'an 250, ce qui est contraire à ses actes et à Grégoire de Tours.

pas moins cru obligé à citer les actes publics pour le fait dont il ne fixe la date précise que par le souvenir constant qui s'en était conservé. Ces actes étaient appelés *diptiques*, ou registres publics, sur lesquels s'inscrivaient les noms des consuls et des magistrats chez les païens, des évêques et des morts chez les chrétiens ; c'étaient des tablettes à deux feuilles de bois : ceux qui étaient désignés consuls avaient plusieurs de ces diptiques, sur lesquels ils étaient représentés en relief, avec leurs noms, leurs qualités, et ils les distribuaient aux principaux officiers (1). Grégoire connaissait aussi sans doute les actes publics d'après lesquels avait parlé l'auteur du passage que je viens de rapporter, et qu'il ne cite que pour fixer d'après lui la date de l'événement dont il parlait. Ces actes publics, ou diptiques, ne pouvaient laisser aucun doute, quant au tems auquel

(1) Encyclopédie. Paris, 1754, art. Dyptique. Voyez les Mémoires de l'Académie des belles-lettres, t. 5.

avait vécu le premier évêque de Paris, dont Grégoire de Tours parle encore dans son dixième livre comme étant invoqué et même adoré, c'est son expression, en qualité de martir, dès l'an 591 (1). Il en parle une troisième fois dans un autre ouvrage (2) publié par dom Ruinart qui, dans ses notes sur ce passage, entreprend de prouver que le premier, qui a été traduit ci-dessus (*art.* XCVII), est fautif (3).

Le chapitre dont il est ici question est intitulé : « De saint Denis, évêque de Paris, » et commence par ces mots : « Denis, évêque de Paris, souffrit le martire

(1) Recueil des historiens des Gaules, par dom Bouquet. Paris, 1739, t. II, p. 383, t. X, chap. 29 de l'Histoire de Grégoire de Tours; p. 525 dans l'édition de Ruinart.

(2) *Lib. I, de gloriâ martyrium*, 72.

(3) *Venantii Fortunati Opera Romæ*, 1786, *pars I*, p. 17. Cet éditeur, dans une note s'appuie sur l'autorité de dom Ruinart, pour combattre le témoignage de Grégoire de Tours; il renvoie à une autre note de lui, de laquelle je parlerai dans la suite.

« dans cette ville. » Le bénédictin dom Ruinart, malgré sa prévention très-naturelle en faveur de Grégoire de Tours dont les œuvres l'ont occupé si long-tems, ne peut renoncer ici aux préjugés de son ordre en faveur de saint Denis l'Aréopagite, et dit dans une note (1):

« D'après ce qu'a écrit Grégoire de « Tours au chapitre 30 du premier livre « de son histoire, Denis n'a pu souffrir le « martire qu'après l'an 250 ; mais, si l'on « fait attention à d'autres monumens qui « attestent que Denis a été envoyé par « saint Clément dans les Gaules, sa pas- « sion doit être portée au second siècle. « C'est ce qu'ont décidé les pères du sinode « réuni à Paris, l'an 825 pour les images « sacrées. Voyez Mabillon, au tome Ier de « ses *Analecta*, page 63, et l'ordonnance « du roi Thierri IV, dans l'*Appendix* de « cet ouvrage. »

(1). P. 801, note *c*.

§ III.

Témoignage de dom Mabillon sur la mission de saint Denis, évêque de Paris.

XCIX. Dom Mabillon est connu par sa vaste érudition : mais il était bénédictin comme dom Ruinart, et, dans la question de la mission de saint Denis, comme dans celle de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, ces religieux ne pouvaient abandonner entièrement l'opinion commune enseignée dans leurs écoles. Dom Mabillon parle cependant avec beaucoup de modération ; il s'exprime ainsi (1) :

« La question de la mission de saint « Denis ayant été fort agitée, et plusieurs « écrits de part et d'autre ayant été pu-

(1) OEuvres posthumes de D. Jean Mabillon. Paris, 1724. II, 336.

« bliés, je n'ai trouvé de nouveau, pour « soutenir que cet apôtre est venu à Pa- « ris par la mission de saint Clément, que « deux autorités, l'une tirée d'un auteur « très-ancien, qui le dit expressément « dans la Vie de saint Denis, imprimée « par M. du Bosquet, évêque de Mont- « pellier; et l'autre de Thierri de Chelles, « roi de France, qui, dans un privilège « imprimé dans la page 488 *de re diplo-* « *maticâ*, fait aussi saint Clément auteur « de cette mission. Il n'y a aucune diffi- « culté touchant cette dernière auto- « rité; quant à la première, il faut avouer « que M. du Bosquet a trouvé quelques « manuscrits qui, au lieu de *sancto Cle-* « *mente*, ont *Romano pontifice;* mais (1) « d'autres manuscrits, et particulièrement « ceux de M. Joly et de Saint-Germain- « des-Prés, qui sont fort anciens, portent « expressément le nom de saint Clément. « M. de Valois, dans sa Disceptation *de*

(1) Ibid., 336.

« *Basilicis*, témoigne avoir vû un manu-
« scrit de cette Vie, qu'il croit très-an-
« cienne, dans la bibliothèque de M. Joly,
« chantre de Paris, lequel manuscrit ap-
« partenait autrefois à l'abbaye de Moissac.
« Cet auteur croît même que l'église dont
« il y est parlé n'est autre que celle qui
« subsistait avant que sainte Geneviève en
« eût bâti une autre, telle que ses actes
« la décrivent. S'il était vrai que cette Vie
« fût aussi ancienne, l'autorité du nom de
« saint Clément, qu'on y rencontre, serait
« bien plus décisive, puisqu'elle se rap-
« porterait pour le moins à la fin du cin-
« quième siècle.

« Je ne marque pas ici l'avantage que
« l'on pourrait tirer, pour la même induc-
« tion, de la Vie de sainte Geneviève,
« composée originairement par un auteur
« qui écrivait dix-huit ou vingt-quatre ans
« après la mort de cette sainte. En voici la
« raison : outre que cet endroit a déjà été
« relevé par d'autres, nous avons trois
« Vies de sainte Geneviève. Bollandus en

« a imprimé deux : on croit la première
« très-ancienne; mais, sur ce fait de la mis-
« sion de saint Denis, les manuscrits où
« Bollandus l'a prise ne s'accordent pas,
« et, pour cette raison, il en a retranché
« une partie de ce que portent ces manu-
« scrits. Cela se prouve par ce que lui-
« même observe à la fin de ce chapitre.
« Cependant le père Le Cointe, soit qu'il
« n'ait pas lu la note de Bollandus, soit
« qu'il l'ait dissimulée ou méprisée, fait
« valoir l'antiquité de cette Vie au-dessus
« de l'autre, parce que le nom de saint
« Clément ne s'y trouve pas au sujet de la
« mission de saint Denis, mais seulement
« dans les différentes leçons des notes. Sur
« quoi l'on peut faire une remarque tou-
« chant son génie. Le père Chifflet, dans
« son dernier livre, qui a pour titre :
« *Bedæ presbyteri et Fredegarii scolas-*
« *tici concordia*, etc., a donné une troi-
« sième Vie de sainte Geneviève qu'il a
« prise de la bibliothèque de l'abbaye qui
« porte le nom de cette sainte. Il prétend

« qu'elle est la même qui a été écrite dix-
« huit ans après la mort de cette vierge :
« mais le bon (1) homme devait au moins
« prendre garde que saint Benoît y est
« cité, apparemment sur l'autorité du mi-
« racle où saint Benoît, quoiqu'absent,
« vit monter au ciel saint Germain, mi-
« racle rapporté par saint Grégoire. Je ne
« doute pas que celui qui a interpolé ou
« retouché la Vie donnée par Chifflet,
« n'ait eu en vue celle qui a été écrite dix-
« huit ans après la mort de la sainte. Le
« point est de savoir si, comme il a orné
« ou repoli des endroits, il aura aussi in-
« séré de son chef ce qui regarde la mis-
« sion de saint Denis par saint Clément,
« qu'il rapporte fort au long, ou si ce
« qu'il en dit vient de la Vie originale de
« cette sainte; le préjugé est que cet en-
« droit a été interpolé : mais parce que
« ce jugement ne saurait être fondé que
« sur une conjecture, je laisse à discuter

(1) Id., p. 337.

« ce qu'on en doit conclure pour la mission « de saint Denis (1). »

Dans ce long passage, dom Mabillon donne deux preuves de la mission de saint Denis par saint Clément, l'une par une vie de saint Denis, qui lui paraît suspecte sur ce point; l'autre par un diplôme de Thierri de Chelles, sur lequel il n'a aucun doute, l'ayant rapporté dans sa Diplomatique. Cet acte a cependant été suspecté de faux (2); je n'en crois pas moins devoir le rapporter ici, après avoir dit quelque chose du souverain qui en est l'auteur.

Quant aux trois Vies de sainte Geneviève, dom Mabillon les examine sans prévention : l'impartialité de sa critique lui fait très-bien démêler combien peu ces écrits doivent influer sur le jugement de la question qui nous occupe ici, et je crois inutile d'en rien dire de plus.

(1) Id. p. 338.

(2) Voyez ci-après l'art. CIX.

§ IV.

Sur Thierri de Chelles et son diplôme en faveur de l'abbaye de Saint-Denis.

C. Nous avons un écrivain contemporain du règne de Thierri de Chelles. C'est Frédégaire qui, dans sa Chronique (1), parle ainsi de Charles-Martel, fils de Pepin-le-Vieux et descendant de Mérovée. Charles gouvernait la France comme duc d'Austrasie, pendant que Chilpéric II, roi de Neustrie, était gouverné par un maire du palais appelé Ragenfried. Charles venait de les vaincre tous deux, le 21 mars 717, à un endroit appelé Vinci, dans le canton de Cambrai.

« Étant ensuite retourné à Cologne, il « s'empara de cette ville, qui lui ouvrit

(1) Chapitre cvii, p. 454, du t. II de la Collection de dom Bouquet. L'Art de vérifier les dates appelle ce prince Thierri IV, et c'est l'opinion générale. Le père Daniel (Paris, 1755, II, 77) dit Thierri III.

« ses portes. Plectrude » (veuve de Pepin, dont Charles n'était que le fils naturel) « lui rendit les trésors de son père et re- « mit tout en son pouvoir. Il se donna « alors, » en 719, « un roi nommé Clo- « taire » IV. « Chilpéric et Ragenfried en- « voyèrent des messagers vers Eudes, » duc d'Aquitaine, « pour demander son se- « cours, lui donnant le titre de roi et des « présens. Celui-ci ayant levé une armée « de Gascons, vint à eux, et ils marchè- « rent ensemble contre Charles ; mais « Charles, ferme et intrépide, s'avança « promtement à leur rencontre. Eudes, « effrayé, car il ne pouvait lui résister, « s'enfuit; Charles le poursuivit jusqu'à « Paris, passa la Seine et s'avança jusqu'à « Orléans. Eudes s'étant échappé à grand'- « peine, arriva aux frontières de son pays, « et emmena avec lui le roi Chilpéric et « ses trésors. Le roi Clotaire mourut cette « année » 719; il a sa sépulture à Choisi-au-Bac (l'Art de vérifier les dates). « L'an- « née suivante » 720, « Charles conclut

« par ses envoyés une alliance avec Eudes, « qui lui remit le roi Chilpéric avec beau- « coup de trésors. » Cette même année 720, « venu à Noyon, Chilpéric termina la car- « rière de sa vie avec celle de son règne, « qui avait duré six ans (1). A sa mort, « ils établirent sur le trône Théodoric » IV, fils de Dagobert II, « qui l'occupe mainte- « nant. Cela fait, le prince Charles se mit « à la poursuite de Ragenfried, assiégea « Angers, et, ayant ravagé le pays, s'en « retourna chargé d'un grand butin. » (2)

« Dans le même tems, les Saxons s'é- « tant soulevés, le prince Charles les atta- « qua brusquement, les battit et s'en re- « tourna vainqueur. A la fin de l'année, » en 725, « ayant rassemblé un grand « nombre de troupes, il passa le Rhin, « parcourut le pays des Allemands et des

(1) J'ai dit (*art.* XLV) que Chilpéric II mourut à Attigni au mois de décembre 720, et que son corps fut transporté à Noyon pour y être inhumé.

(2) Ici finit le chapitre CVII de Frédégaire; ce qui suit commence le chap. CVIII.

« Suèves, s'avança jusqu'au Danube, et,
« l'ayant traversé, occupa le pays des Ba-
« varois : l'ayant soumis, il rentra en
« France avec beaucoup de trésors et une
« certaine matrone nommée Bilitrude,
« ainsi que sa fille nommée Sonnichilde. »

Théodoric ou Thierri IV fut surnommé de Chelles, du lieu où il avait été élevé; il n'avait que sept ou huit ans lorsqu'il fut substitué à Chilpéric (1). Charles régnait sous son nom en qualité de maire du palais de Neustrie et de Bourgogne. L'autorité de ce maire n'était point appuyée sur les lois de la monarchie; elle tendait, au contraire, à en altérer la constitution; elle ne pouvait donc se soutenir par elle-même; elle était le prix de la victoire et du pouvoir d'un conquérant.

De là deux effets nécessaires : 1° Les grands magistrats du royaume, qui ne voyaient en lui qu'un vainqueur, se regar-

(1) L'Art de vérifier les dates.

daient tous comme ayant à peu près les (1) mêmes droits que lui. Leurs suffrages lui avaient conféré la mairie : sous ce titre, il n'était que leur chef; ils pouvaient un jour l'en dépouiller, et, en attendant, il n'avait pour lui que le droit du plus fort; mais ce droit, en enchaînant le prince lui-même, diminuait insensiblement le respect et l'affection que l'on avait pour le sang de Clovis. Le nom de son héritier n'était plus qu'un mot de ralliement, dont tout général d'armée pouvait un jour faire usage comme lui, en attendant qu'ils pussent tous s'en passer;

2° Charles, qui connaissait également et la faiblesse de ses titres et les dispositions de tous ceux qui avaient les troupes sous leurs ordres immédiats, sentait à merveille qu'il ne pouvait perpétuer son autorité s'il n'avait toujours les armes à la

(1) Principes de morale, de politique et de droit public, ou Discours sur l'Histoire de France, par M. Moreau. Paris, 1778, V, 28.

main, et s'il ne réunissait, par un intérêt commun, cette multitude d'ambitieux auxquels il ne fallait pas laisser le tems de se liguer contre lui.

Il commença par réduire les nations (1) germaniques, qui jusque-là avaient tant inquiété les frontières d'Austrasie après avoir secoué le joug de la France (2). On a vu que la première guerre qu'il fit fut contre les Saxons, et qu'ensuite les Allemands, les Suèves et les Bavarois furent soumis (3). Il paraît que, pendant qu'il était occupé à ces guerres, le jeune Thierri de Chelles était à Valenciennes, si l'on en croit la charte suivante du 1er mars 722, année dans laquelle Pâques tombait au 12 avril; elle est intitulée : *Confirmatiô per Theodoricum IV, regem Francorum, privilegiorum monasterio Dionysiano concessorum, datâ ipsâ die kal. martias,*

(1) Id. p. 29.

(2) Id. p. 30.

(3) C'est aussi ce que dit Jacques de Guyse, liv. 11, chap. 47.

anno tertio, Valencianis; c'est-à-dire : Confirmation donnée par Thierri IV, roi des Français, des priviléges accordés au monastère de Saint-Denis le jour même des calendes de mars, troisième année, à Valenciennes.

Ce diplôme est rapporté, 1° par Mabillon, *De re diplomaticâ*, p. 488, qui l'a puisé dans les archives de l'abbaye de Saint-Denis; 2° par Ruinart, dans son *Appendix* aux Œuvres de Grégoire de Tours, colonne 1384 (1); 3° par le Recueil des historiens de France, de dom Bouquet, tome 4, p. 702, d'après Mabillon (2); mais dom Bouquet ne rapporte pas ce diplôme à l'an 722 comme Bréquigny; il le place sous l'an 723 (3), et cela doit être, puisque l'année commençait à Pâques, qui fut le 12 avril l'an 722 : ce

(1) Et non 1383, comme le dit Bréquigny.

(2) Table chronologique des diplômes, par Bréquigny. Paris, 1769, I, 84.

(3) Tome IV, p. 32 de son *Index chronologicus*, et 702 de son texte.

diplôme étant daté du 1er mars était donc du 1er mars 723. Voici le commencement de cet acte dont je conserverai l'ortographe, quelque défectueuse qu'elle soit. Les écrivains de ce tems-là n'en savaient pas davantage, et ce n'est pas dans ces sortes d'erreurs qu'il faut chercher des preuves contre l'authenticité des anciens titres. Pour fixer l'ortographe, il faut des dictionaires adoptés généralement dans les écoles ou dans les couvens, et il n'y avait pas alors d'ouvrages de ce genre. C'est à l'impression que nous devons la régularité de notre écriture, et c'est un des plus grands bienfaits de l'imprimerie parmi nous.

Theudericus, rex Francorum, vir inluster. Oportet climencia principali inter ceteras peticiones illud quod pro salute adscribitur, vel pro divinis nominis postulatur, plagabili auditu percipere, ad affectum perducere, ut fiat in mercidem dùm pro quietem servorum Dei vel congruentia locis venerabilibus impertitur petitio. Ergò dùm et omnipotens pater, qui dixit de tenebris lumen explendiscire, per incarnationis mistheriæ unigeniti filii sui Domini nostri Jesu-Christi, vel inlustratione Spiritûs Sancti inluxit in corda sanctorum christianorum, pro cujus amore et desiderium inter citerus gloriosus triumphus martyrum beatus Dionysius cum sociis suis Rustico et Eleotherio, qui primi post apostolos sub ordinatione beati Climenti, Petri apostoli successoris, in hanc Galliarum provinciam advenerunt, ibique prædicantes baptismum pœnitentiæ et remissionem peccatorum, dùm in hunc modo concertabant; ibique meruerunt palmam marthyriæ, et coronas per-

Thierri, roi des Français, homme illustre. Il faut principalement écouter avec indulgence, parmi les autres pétitions, celle qui a pour objet notre salut ou le respect dû au nom de Dieu; on doit y obtempérer afin d'en obtenir la récompense pour avoir contribué au repos des serviteurs de Dieu, et pour faire ce qui convient à des lieux dignes d'être vénérés. C'est pourquoi, réfléchissant sur ce que le Père tout-puissant a fait succéder la lumière aux ténèbres par le mistère de l'incarnation de son fils unique Notre Seigneur Jésus-Christ, et par la clarté que l'Esprit-Saint a répandue dans les cœurs des saints chrétiens, pour l'amour et le désir duquel, entr'autres, ont triomphé glorieusement les martirs saint Denis et ses compagnons Rustique et Éleuthère, qui sont venus dans cette province des Gaules par l'ordre du bienheureux Clément, successeur de l'apôtre Pierre et le premier après les apôtres; qui, y prêchant le batême de la pénitence et la rémission

cipere gloriosas, ubi per multa tempora et usquè nunc in eorum basilicam, in quâ pretiosa eorum corpora requiescere videntur, non minima miracola virtute Christı per ipsus dignabatur operari, etc, (1).

(1) Recueil des historiens de France. Paris, 1741, IV, 702. *Sancti Gregorii Florentii Gregorii episcopi Turonensis opera. Lutetiæ*, 1699, 1384.

des péchés pendant qu'ils s'accordaient pour y réussir, y méritèrent la palme du martire et obtinrent de glorieuses couronnes; où, pendant un long espace de tems et jusqu'à présent, paraissent reposer leurs précieux corps dans leur basilique; dans laquelle des miracles éclatans étaient opérés par eux par la vertu du Christ; etc.

On voit que, selon l'auteur qui a pris le nom de Thierri de Chelles pour composer ce diplôme, écrit en bien mauvais latin et qui n'est revêtu d'aucune signature, le Clément qui avait envoyé Denis dans les Gaules était le pape de ce nom. Il n'a pas réfléchi que la date des actes de saint Saturnin, adoptée par l'historien de Grégoire de Tours, ne pouvait se concilier avec cette opinion. Il a peut-être été induit en erreur par Fortunat, dont nous allons examiner le témoignage. Cet auteur est antérieur de plus d'un siècle à la charte que l'on vient de lire, et mérite bien plus de confiance. Contemporain et disciple de

Grégoire de Tours, il a puisé aux mêmes sources, et son témoignage équivaut à celui de notre plus ancien historien.

CHAPITRE CINQUIÈME.

DE FORTUNAT, ÉVÊQUE DE POITIERS.

CI. Vénantius Honorius Clémentianus Fortunatus, que nous appelons Vénance Fortunat, naquit en Italie, près de Tréviso, dans un lieu appelé de son tems Duplavilis, et aujourd'hui Valdébiadena (1). Paul Diacre (2) le fait naître dans le voisinage de Cénéta, ville d'Italie dans le Trévisan (3); il ne dit rien de la famille de Fortunat, mais il ajoute que Fortunat

(1) *Venantii Honorii Fortunati opera. Romæ* 1786 *pars.* I, p. 33 de la Préface de l'éditeur Michel-Ange Luchi.

(2) *Paulus, lib.* 2, *hist. Longobardorum*, n° 23.

(3) M. de Gregory dans son *Istoria della vercellense letteratura ed arti. Torino*, 1819, I, 155, récuse l'autorité de Paul Diacre, et soutient que Venantius est né à Verceil. Il cite plusieurs auteurs à l'appui de cette opinion, qui est celle des Bollandistes.

fut élevé à Ravenne, où il étudia avec succès la grammaire, la rhétorique et l'art poëtique; il eut moins de goût pour la philosophie (1), mais il prit quelque teinture de la jurisprudence. C'était un homme d'un esprit vif, d'une politesse agréable, d'un caractère doux et d'une piété qui n'avait rien de rebutant (2). Dans un âge fort avancé, il n'avait lu encore aucun Père de l'Église. Il y (3) avait à Ravenne une basilique en l'honneur de saint Paul et de saint Jean, et dans cette église un autel de saint Martin, devant lequel on allumait une lampe pour donner du jour. Fortunat et Félix, son ami, qui étaient l'un et l'autre tourmentés d'une grande douleur aux ieux, prirent de l'huile de cette lampe, s'en frottèrent les ieux et furent guéris sur-le-champ. Depuis ce tems-là, Fortunat fut si rempli de vénération

(1) Fortunat, *carm. lib.* 5 et *lib* 1 *de vitâ Martini*.

(2) Nouveau Dictionnaire historique. Caen et Lyon, 1789, art. Venance.

(3) Paulus, *lib.* 2, *hist. Longob*, n° 23.

pour saint Martin, qu'il abandonna l'Italie pour passer en France et y visiter le tombeau de ce saint évêque (1).

Il fit ce voyage vers l'an 565 (2), et conséquemment quelque tems avant que les Lombards fissent une irruption en Italie, événement qui n'eut lieu qu'en 568. Félix ne le suivit point, parce qu'il avait été nommé évêque de Trévise. Fortunat prit sa route par le royaume d'Austrasie, où il fut bien reçu par le roi Sigebert; il y était dès l'an 565. Son esprit, son savoir et sa vertu le firent chérir de plusieurs Grands de la Cour, et de plusieurs saints évêques; mais il lia une amitié (3) particulière avec Sigoald, à qui le roi avait donné commission de défrayer Fortunat et de le conduire partout où il souhaiterait d'aller.

Après quelque séjour dans la Cour de

(1) Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques, par dom Ceillier. Paris, 1750, XVII, 84.

(2) *Venantii Opera*, p. 33 de la Préface.

(3) *Vita Fortunati a Brovero, cap.* 3.

Sigebert, il alla à Tours pour satisfaire sa dévotion euvers saint Martin; il y fit connaissance avec saint Euphronius, évêque de cette ville, et depuis avec saint Grégoire, qui en fut élu évêque en 572 (*art.* XCI).

De Tours il vint à Poitiers, auprès de sainte Radegonde, qui, ce semble, l'avait (1) demandé au roi pour avoir soin de ses affaires. Elle le prit à son service en qualité de secrétaire; et il donna des préceptes de politique à Sigebert, qui l'estimait beaucoup. Fortunat voulut recevoir le sacerdoce, et s'y prépara par l'étude de la science ecclésiastique, qu'il avait négligée jusqu'à son arrivée à Poitiers. Après qu'il l'eut reçu, sainte Radegonde le nomma son aumônier et son chapelain (2).

Je crois devoir justifier la mémoire de Fortunat contre les indignes soupçons que la méchanceté forma dans le tems au su-

(1) Id. *ibidem.*

(2) Histoire des auteurs sacrés, par dom Ceillier, XVII, 85.

jet de ses liaisons avec Radegonde. Baillet n'en fait mention, dans la Vie de cette sainte, que comme de bruits répandus par les ministres de Satan. Les monumens de la liaison de Fortunat avec Radegonde subsistent dans ses Poësies. Il faut être bien injuste pour y voir autre chose que les preuves d'une société vertueuse et amicale, dont la religion et une confiance entière formaient le lien. Radegonde fesait de petits présens à Fortunat; il lui en envoyait de son côté: c'étaient des fleurs, des fruits, du lait, de la crème, des pruneaux, des marrons; ces présens, qui font honneur à la frugalité chrétienne de ce tems-là, ou plutôt qui en prouvent la simplicité, étaient accompagnés par Fortunat de petites pièces de vers. Agnès, abbesse de Sainte-Croix, monastère dans lequel Radegonde s'était retirée, entrait presque toujours dans ces amusemens. Fortunat avait quelquefois l'honneur de manger avec la princesse et l'abbesse, qui avaient l'une et l'autre de l'esprit : elles

l'engageaient à composer quelques petites pièces, des *in-promptû*, dont il reste quelques-uns dans les écrits du poëte. Prétendre autoriser les bruits que la malignité inventa dans le tems sur les pensées ingénieuses, sur les expressions vives et recherchées de deux ou trois pièces qu'on peut regarder comme de très-jolis madrigaux, c'est ignorer, dit M. du Radier, jusqu'où peut aller la sécurité de l'innocence. D'ailleurs, ces pièces sont accompagnées de beaucoup d'autres où respirent le christianisme le plus pur et la piété la plus consommée : ajoutons que le mot d'*amor*, qu'emploie quelquefois Fortunat, offre un tout autre sens en français qu'en latin, où cette expression ne désigne que l'amitié et la charité chrétienne (1).

Ce qui achève de prouver que cette liaison ne causa dans le tems aucun scandale qui nuisît à la réputation de Fortunat, c'est qu'il fut nommé évêque de Poi-

(1) Nouveau Dictionnaire historique. Caen et Lyon, 1789, art. Venance.

tiers vers l'an 599 (1) : le siége de cette ville étant devenu vacant par la mort de saint Platon, l'un des disciples de saint Grégoire de Tours, Fortunat fut choisi pour le remplir. Platon avait été fait (2) évêque de Poitiers en 592; il mourut en 599 : Fortunat était donc fort avancé en âge lorsqu'il parvint à l'épiscopat, étant né au plus tard vers l'an 530. Saint Grégoire de Tours ne le qualifie jamais que prêtre (3) parce qu'il était mort l'an 595, quatre ans avant que Fortunat fût évêque; mais Baudonivie (4), religieuse de Sainte-Croix, à Poitiers, Paul, diacre, et Sigebert de Gemblours lui donnent la qualité

(1) *Venantii opera*, édition de Luchi, p. 54 de la Préface.

(2) Ruinart, *in notis ad lib.* 4, *de miraculis s. Martini*, cap. 32, p. 1133.

(3) *Gregor. Turon. Opera*, édit. de Ruinart, p. 995, 1016, 1017.

(4) Mabillon, *acta ord. s. Benedicti tom. I*, p. 309; Sigebert, *de vir. illustr. cap.* 45; Paulus, *hist. Longob, lib.* 11, n° 23; Aymon, *lib.* 3, *hist. Franc. cap.* 13.

d'évêque; en quoi ils ont été suivis par le moine Aymoin et par d'autres écrivains postérieurs. On ne sait point de combien d'années fut son épiscopat (1); cependant on assure qu'il finit saintement ses jours dix ans après sa promotion, c'est-à-dire l'an 609, et l'on célèbre sa fête à Poitiers le 14 décembre (2). L'église de cette ville l'honorait comme un saint dès le huitième siècle. Paul, diacre d'Aquilée, passant par Poitiers, alla prier sur son tombeau; et, pour ne point laisser ignorer ses vertus à la postérité, il en fit l'éloge dans une épitaphe qu'il composa à Poitiers même, à la prière d'Aper, abbé de Saint-Hilaire, où Fortunat avait été inhumé (3).

(1) Histoire des auteurs sacrés, par dom Ceillier, XVII, 85.

(2) Nouveau Dictionnaire historique. Caen et Lyon, 1789, art. Venance.

(3) Dom Ceillier, XVII, 85.

§ I.

Éloge de Fortunat; ses ouvrages.

CII. L'épitaphe de l'évêque de Poitiers mérite d'être rapportée ici (1) :

Ingenio clarus, sensu celer, ore suavis,
Cujus dulce melos pagina multa canit,
Fortunatus apex vatum, venerabilis actu,
Ausonià natus, hoc tumulatur humo.
Cujus ab ore sacro sanctorum gesta priorum
Discimus : hæc monstrant carpere lucis iter :
Felix quæ tantis decoraris, Gallia, gemmis,
Lumine de quarum nox tibi terra fugit.
Hos modicos feci plebeiò carmine versus,
Ne tuus in populis, sancte, lateret honor.

On voit que dans ces vers Paul, diacre, relève la beauté du génie de Fortunat, la pénétration de son esprit, la douceur de ses vers, et le service qu'il a rendu à l'É-

(1) *Vita Fortunati*, p. 526, dans l'édition de Brower.

glise en écrivant les vies de ceux qui l'avaient édifiée par l'éclat de leur sainteté ; et félicite la France de conserver un si précieux dépôt. Le titre d'*apex vatum*, coriphée des poëtes, qu'il lui donne, ne peut se soutenir qu'en le comparant aux autres poëtes de son siècle (1).

On a de lui, outre les poëmes dont j'ai parlé, un poëme en quatre livres sur la vie de saint Martin, et d'autres ouvrages que le Père Brover publia en 1616, in-4° (2), et qui ont été réimprimés à Rome, en 1787, en deux volumes in-4°, par le Bénédictin Michel-Ange Luchi, dont l'édition est beaucoup plus complète que celle de Brover, et renferme une Vie très-

(1) Dom Ceillier, XVII, 87.

(2) Nouv. Dict. hist., art. Venance. Dom Ceillier donne un long extrait de ces ouvrages, d'après l'édition de Brower. M. B. Guérard dit que l'édition des poësies de Fortunat a été publiée en 1603, à Maïence, par Christophe Brower, jésuite, et a été réimprimée plusieurs fois depuis. Il n'a pu trouver à Paris l'édition de Luchi, que j'ai vue et consultée en 1807 chez M. de la Porte du Theil.

détaillée de Fortunat ainsi que de savantes Notes.

Le poëme de Vénance Fortunat sur saint Martin se trouve aussi dans le *Corpus poetarum* (1). L'auteur dit qu'il le composa pour remercier saint Martin de ce qu'il avait été guéri d'un mal d'ieux par son intercession. Quoique cet ouvrage fasse plus d'honneur à sa piété qu'à son esprit, il y a, comme dans ses autres écrits, quelques pensées délicates et même quelques vers heureux; et, dans les caractères qu'il trace, il sait dire beaucoup de choses en peu de mots. Ses lettres en prose sont plus obscures que ses vers. Fortunat, semblable à quelques égards aux poëtes de tous les tems, encensa Brunehaut et Chilpéric (2). Il serait difficile,

(1) *Opera et fragmenta veterum poetarum. Londini*, 1713, II, 1696. On y trouvera le Recueil entier des poësies de Fortunat.

(2) Le nouveau Dictionnaire historique dit *Childéric*, et répète cette faute dans l'édition de 1804. Ces méprises sont malheureusement trop communes dans cet ouvrage d'ailleurs très-bien rédigé.

dit l'abbé Millot, de citer un plus grand abus de la poësie (1).

M. Benjamin Guérard, de l'académie des Inscriptions, dans le douzième volume des Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi (2), donne la notice d'un manuscrit des poësies de Fortunat, qui se trouve à cette bibliothèque; il ne parle pas de l'édition de Londres, qui n'a vraisemblablement fait que reproduire celle de Brower : cependant l'éditeur anglais ne nomme point Brower, et son usage n'est pas d'indiquer où il a puisé ses matériaux. Le manuscrit de M. Guérard (3) place au nombre des ouvrages de Fortunat l'élégie *de Phœnice*, qui n'a pas été insérée par Brower dans les œuvres de ce poëte. Cette élégie du Phénix, attribuée à Lactance par Sixte Bétuléius, Aubert Le Mire, Giraldus, Nicolas Heinsius, Pierre Lambécius, Pierre Burman le jeune, a

(1) Nouveau Dictionnaire historique, art. Venance.
(2) Paris, 1831, p. 79 et suiv.
(3) Id. p. 84.

pour auteur Fortunat, s'il faut en croire Gaspar Bartius et Samuel Bochart (1). Le père Sirmond en fait honneur, avec moins de fondement, à Théodulf d'Orléans. Quant à Claudien, on n'a pu lui attribuer cette élégie qu'en la confondant avec une autre pièce du même titre, dont il est certainement l'auteur, et qui nous a été conservée; mais ce sont deux poëmes tout différens, et par les idées, et par l'expression, et par la structure des vers, qui sont hexamètres dans l'un et élégiaques dans l'autre. Celle que le manuscrit de la Bibliothèque du Roi attribue à Fortunat se trouve dans la Collection de Londres (2), dont l'éditeur la donne pour être d'un auteur incertain. Elle commence par ces vers :

Est locus in primo felix oriente remotus,
Qui patet æterni janua celsa poli :

(1) *Fabricii bibl. lat. app.* p. 13; Histoire litéraire de la France, t. I, part. 2, p. 82; et t. III, p. 485.
(2) T. II, p. 1599.

Elle a 170 vers, dont les derniers sont :

Mors illi Venus est; sola in morte voluptas;
Ut possit nasci, hæc appetit antè mori.
Ipsa sibi proles; suus est pater et suus hæres,
Nutrix ipsa sui, semper alumna sibi.
Ipsa quidem, sed non eadem; quià et ipsa nec ipsa [est,
Æternam vitam mortis adepta bono.

« La mort est une jouissance pour lui; son « unique plaisir est de ne plus exister; afin de « pouvoir naître, il désire d'abord de mou-« rir. Il s'engendre lui-même; il est son « père et son héritier. C'est lui-même qui « s'élève et se nourrit; c'est le même et ce « n'est pas le même, parce qu'il est tou-« jours le même et qu'il change toujours. « Le bonheur qu'il a de mourir lui obtient « une vie éternelle. »

Le stile recherché de Fortunat, tout spirituel qu'il est, ne peut être comparé à celui de Claudien, qui a traité le même sujet, et qui n'est cependant pas simple

non plus; on en jugera par ces derniers vers (1) :

Vidisti quodcumque fuit. Te sæcula teste
Cuncta revolvuntur : nosti quo tempore pontus
Fuderit elatas scopulis stagnantibus undas ;
Quis Phaethonteis erroribus arserit annus.
Et clades te nulla rapit, solusque superstes
Edomitâ tellure manes, non stamina parcae
In te dura legunt, non jus habuere nocendi.

Je donnerai encore la traduction de ces vers :

« Tout ce qui a été, tu l'as vu : tous les « siècles se déroulent sous tes ieux. Tu « sais à quelle époque la mer a caché les « rochers sous ses flots ; quelle année fut « embrasée des feux de Phaéton dans sa « course incertaine. Aucun désastre ne t'at- « teint ; et, survivant à tous les fléaux, tu « triomphes de la Terre, et tu demeures « éternel : la Parque ne peut saisir le fil « de tes jours, elle n'a pas le pouvoir de « te nuire. » (2)

(1) Id. p. 1403.

(2) J'adopte la traduction de M. de Guerle. Paris, 1833. OEuvres de Claudien, II, 391.

§ II.

Vers de Fortunat sur la Basilique de Saint-Denis, à Bordeaux.

CIII. On a vu, par les détails que j'ai donnés sur la vie de Vénance Fortunat (*art.* CI), que ce poëte était contemporain de Grégoire de Tours. Il parle de saint Denis en vers et en prose comme l'évêque historien, et c'est sans doute aussi sur le témoignage des registres publics, qu'il devait connaître comme lui. On trouve dans ses Œuvres (1) quatre compositions où il parle de saint Denis : la première fait le chapitre XI du premier livre de ses poëmes dans l'édition de Rome comme dans celle de Londres (2); je la rapporterai en entier. Le titre de l'édition de Rome est simplement *de Basilicâ Domini Dio-*

(1) Édition de Rome, 1786.

(2) *Opera et fragmenta veterum poetarum. Londini*, 1713, II, 1711.

nysii; celui de l'édition de Londres est: *De Basilicâ sancti Dionysii martyris, fundatâ a Leontio, cum alterà (populum non capiente loco et longiùs) ab Emelio præsule extructa, ad ejus hæredem venisset.*

Qui cupis egregii structorem noscere templi,
Tàm pia non patiar vota latere tibi.
Longiùs hinc olim sacra cùm delubra fuissent,
Et plebs ob spatium sæpè timeret iter;
Exiguam dederat hic præsul Amelius arcem,
Christicolam populum nec capiente loco.
Quo vitæ claudente diem de hinc prole, graduque
Venit ad hæredem hoc opus hicque locus:
Fundavitque piam hanc papa Leontius aulam,
Obtulit et Domino splendida dona suo,
Quam venerandus habet propriam Dionysius aedem,
Nomine sub cujus sanctificata nitet:
Qui fervente fide, Christi solidatus amore,
Vertice supposito colla secunda dedit.
Membrorum contemptor erat, cupiendo coronam,
Vile putans, quidquid ferret amore Dei.
Ut moritura caro donum immortale pararet,
Vulnera dilexit, sed caritura nece.
Hostili occurrens gladio, se misit olympo;
Undè mori voluit, vota salutis habet.

Nec congesta (1) priùs subtraxit fana sacerdos,
Haec nisi perficeret, quæ modò culta (2) placent.
Assiduè in prisco peragens eeremonia templo,
Donec ritè sequens consolidasset opus (3).

Je vais donner la traduction de ce petit poëme, qu'il est important de bien comprendre.

Sur la Basilique de Saint-Denis (à Bordeaux), fondée par Léontius, et reconstruite par l'évêque Amélius (4).

« O toi qui désires connaître celui qui « a fait construire ce beau temple, je ne « souffrirai pas qu'un vœu si pieux ne soit « pas exaucé. Autrefois on voyait plus loin « une chapelle, dont l'éloignement empê-

(1) Ou *angusta* selon l'édition de Rome.

(2) Ou plutôt *facta*. L'éditeur de Rome donne cette variante, que j'ai adoptée.

(3) *Venantii Honorii Clementiani Fortunati opera. Romae*, 1786, pars I, p. 16 et 17. *Opera veterum poetarum. Londini* 1713, II, 1711.

(4) C'est ainsi qu'écrit l'édition de Rome. Celle de Londres, écrit *Emélius*.

« chait souvent que le peuple ne la fré-
« quentât. L'évêque (*præsul*) Amélius
« avait donné ce petit édifice, qui ne pou-
« vait contenir les nombreux adorateurs
« du Christ. Lorsqu'il eut terminé sa vie,
« et qu'il ne resta plus de lui aucune pos-
« térité, cet ouvrage et ce lieu parvinrent
« à l'héritier de son emploi, l'évêque (*papa*)
« Léontius. C'est celui-ci qui a fondé la
« nouvelle église, offrant ainsi de riches
« présens à son seigneur le vénérable De-
« nis, sous le nom duquel a été sanctifié
« le temple qui lui appartient aujourd'hui.
« Denis, animé par une foi fervente, forti-
« fié par l'amour du Christ, baissa lui-
« même sa tête pour que son cou fût
« coupé; méprisant ses membres, et dési-
« rant la vraie couronne, il regardait
« comme vil ce qu'il ne portait que pour
« l'amour de Dieu. Afin que sa chair mor-
« telle lui obtînt une récompense immor-
« telle, il chérit ses blessures, sachant
« bien que la mort n'est point à redouter

« pour lui. En allant au devant du glaive « ennemi, il s'envoya lui-même sur l'O-« limpe; en voulant mourir, il assura son « salut. L'évêque ne détruisit pas la petite « chapelle avant que l'on eût achevé cette « église, qui vient d'être rendue si agréa-« ble. Il continua de célébrer assidument « les cérémonies sacrées dans l'ancien « temple jusqu'à ce que le nouvel ouvrage « fût bien consolidé suivant les règles de « l'art. »

On voit que dès le tems d'Amélius, dans le cinquième siècle (1), saint Denis a eu une église à Bordeaux; son culte y a été dès-lors tellement célèbre, qu'il a fallu que Léontius, l'un des successeurs d'Amélius, en bâtit une autre plus considérable. Ce Léontius n'était pas le successeur immédiat d'Amélius; il y avait eu entr'eux deux un autre Léontius que MM. de Sainte-Marthe ont confondu mal-à-propos

(1) *Gallia christiana, opus fratrum Sammarthanorum. Lutetiae*, 1656, I, 198.

avec Léontius II, contemporain de Fortunat et de Grégoire de Tours (1).

§ III.

Himne de Fortunat en l'honneur de saint Denis.

CIV. Le second ouvrage où Fortunat parle de saint Denis est une himne en l'honneur de ce saint, qui est le plus ancien titre que l'on puisse opposer à la tradition adoptée par Grégoire de Tours sur le tems auquel a vécu le premier évêque de Paris. Nous devons le premier témoignage sur l'authenticité de cette himne à une source très-suspecte; c'est l'abbé Hilduin, qui, dans une Épître à Louis-le-Débonnaire (2), s'exprime en ces termes : *Contemporalis Gregorii Turonensis, et scholasticissimus Fortunatus, qui plura*

(1) *Venantii Honorii Clementiani Fortunati opera. Romae*, 1786, *pars I*, p. 17, note de l'éditeur.

(2) Rapportée par Surius, *ad diem* 9 *octobris*.

et frequenter ad eum scripserat, hymnum rythmicæ compositionis pulcherrimum, de isto gloriosissimo martyre composuit: in quo commemorat eum à S. Clemente destinatum, sicut in Latinorum paginis didicit, etc. « Fortunat était contempo- « rain de Grégoire de Tours, et très-bon « scolastique. Il avait écrit souvent et fort « au long à cet historien; cependant il a « composé une très-belle himne destinée « à être mise en chant, sur notre très- « glorieux martir, dans laquelle il assure « que Denis avait été envoyé par saint « Clément, comme il l'a appris dans les « écrits des Latins. »

Jacques Doublet a publié cette himne dans le premier livre de ses Antiquités, de la manière suivante (1) :

Fortem fidelem militem
Cæli secutum principem
Dionysium martyrem
Plebs corde, voce personet.

(1) *Venantii Fortunati opera. Romae*, 1786, *pars I*, p. 30, note de l'éditeur.

Clemente Româ præsule,
Ab Urbe missus adfuit;
Verbi superni seminis
Ut fractus esset Galliae.

Opus sacratum construit,
Fidem docet baptismatis.
Sed audientium caecitas
Munus repellit seminis.

Instante sacro antistite,
Errore plebem solvere,
Dum spem salutis ingerit,
Tormenta mortis incidit.

Tenetur à gentilibus
Christi placens altaribus;
Amore tantae gloriae,
Paenas libenter excipit.

Unum quod illi defuit,
Pro rege colla tradidit.
Dilectionem pectoris,
Cervice caesâ, prodidit.

Magnus sacerdos, qui dabat
Templi sacrata munera,
Fuso beato sanguine,
Est factus ipse victima.

Felix pio de vulnere,
Que paena palmam praebuit!
Qui morte mortem conteris,
Nunc regna caeli possides.

Gloria sit Deo patri,
Gloria unigenito,
Unâ cum sancto Spiritû,
In sempiterna saecula (1)!

Voici la traduction littérale de cette himne :

« Peuple, chantez de la voix et du cœur « ce fort et fidèle soldat, le martir Denis, « qui a suivi son prince dans le ciel! Le « *præsul* Clément gouvernait à Rome lors- « que Denis fut envoyé de cette capitale « afin de semer dans la Gaule le fruit de la « parole céleste. Il élève l'édifice sacré; il « enseigne la foi du batême; mais l'aveu- « glement de ceux qui l'écoutent repousse « le présent qu'il offre. Le saint prêtre « répète ses instances pour arracher le « peuple à l'erreur : pendant qu'il donne « l'espoir du salut, il trouve les tourmens « de la mort; les Gentils le saisissent lors- « qu'il embrassait les autels du Christ. « Pour l'amour d'une telle gloire, il souffre

(1) *Venantii Fortunati opera Romae*, 1786, pars I, p. 49 et 50 du texte.

« volontiers les supplices; ils ne cessèrent « que lorsqu'il livra sa tête pour son roi : « en la fesant couper, il montra toute la « tendresse de son cœur. Ce grand pontife, « qui offrait dans le temple le sacrifice sa- « cré, eut le bonheur de répandre son « sang et de s'offrir lui-même comme vic- « time. Heureux par cette pieuse blessure, « qui lui mérita une telle récompense! « Ta mort a vaincu la Mort même, et tu « possèdes à présent le royaume du ciel. « Gloire soit à Dieu le père, à son fils uni- « que et au Saint-Esprit, dans tous les « siècles! »

On sait que le pape saint Clément gouverna l'église romaine depuis l'an 91 jusqu'à l'an 100 de l'ère chrétienne (1), tandis que, sous l'an 250 presqu'entier, le saint-siége a été vacant, puisque le pape saint Fabien fut victime de la persécution cruelle de l'empereur Dèce le 20 janvier

(1) L'Art de vérifier les dates. Paris, 1770, p. 238 et 239.

de cette année, et que son successeur, saint Corneille, ne fut élu que le 4 juin de l'an 251, après que le saint-siège eut vaqué seize mois (1). Or, savons-nous qui a gouverné l'église romaine pendant la vacance, et pouvons-nous assurer que celui qui alors était à la tête de l'assemblée électorale, appelée depuis conclave, ne s'appelât pas Clément? Fortunat lui donne le titre de *præsul*, qui signifie plutôt chef d'une assemblée que pape. Il n'est donc pas nécessaire de mettre ici ce poëte en contradiction avec l'historien Grégoire de Tours, qui, je le répète, n'a pu se tromper sur un fait aussi récent de son tems : on a vu d'ailleurs que cet historien s'appuie sur un témoignage contemporain, qui est parvenu jusqu'à nous (*art.* XCVIII).

Jean Launoi (2) a pris le parti de nier que cette himne ait été composée par For-

(1) Id. p. 242.

(2) Chapitre 18 de sa Dissertation sur les deux Denis.

tunat, et cela pour mieux défendre Grégoire de Tours; mais il n'en fournit aucune preuve, et l'himne a été adoptée par les éditeurs des Œuvres de saint Denis (1), par le père Laurent Cozza, auteur des *Vindiciæ areopagiticæ* (2), et par le dernier éditeur des Œuvres de Fortunat, qui y a parfaitement reconnu, ainsi que moi, le stile de son auteur (3). J'ai prouvé (*art.* LXXXVI) qu'il n'était nullement nécessaire d'avoir recours à cette supposition pour concilier Fortunat et Grégoire de Tours, et il ne faut pas admettre un faussaire sans nécessité, quoiqu'Hilduin ait souvent donné lieu à cette accusation.

(1) *Venetiis*, *anno* 1756.

(2) *Romae*, *anno* 1702.

(3) *Venantii Fortunati opera. Romae*, 1786, *pars I*, p. 50. Note de l'éditeur.

§ IV.

Autres passages de Fortunat sur saint Denis.

CV. Notre poëte parle encore de saint Denis dans son poëme sur la *Virginité*, qui est le cinquième de son huitième livre. La virginité, y dit-il, a seule été digne de mettre au monde le Tout-Puissant.

Virginitas felix, quae partú est digna Tonantis (1).

Elle est si excellente en elle-même, continue-t-il, que les expressions manquent pour en égaler le mérite.

Virginitas felix, nullis aequanda loquelis (2).

Fortunat y fait ensuite une description admirable de l'assemblée des saints dans le ciel, où il donne la première place à la sainte Vierge, puis aux patriarches, aux

(1) *Lib.* 8 *hymn.* 4.
(2) *Ibidem.*

prophètes, aux apôtres, aux martirs et aux vierges. Il marque les endroits où il croyait que les apôtres et les évangélistes étaient morts, et la plupart des martirs les plus connus : saint Pierre et saint Paul à Rome, saint Jean à Éphèse, saint André en Achaïe, les deux saints Jacques dans la Terre-Sainte, saint Philippe à Hiérapolis, saint Thomas à Édesse, saint Barthélemi dans les Indes, saint Mathieu à Naddaver, lieu à présent inconnu (1) : Fortunat (2) le place en Éthiopie. En effet, selon Rufin (3) et Socrate (4), saint Mathieu porta l'Évangile dans l'Éthiopie, nom par lequel on doit entendre, non les contrées orientales et méridionales de l'Asie (5), mais la partie de l'Éthiopie qui confine l'Égipte. Ce n'est point Axuma, dans l'Abissinie, où saint Frumentius jeta

(1) Histoire des auteurs sacrés, par dom Ceillier. Paris, 1750, XVII, 91.

(2) Livre 5, cap. 2; et liv. 8, *carm.* 4.

(3) Liv. 10, c. 9.

(4) Liv. 1, c. 19.

(5) Comme Tillemont et Baillet l'ont cru.

les premières semences de la foi. Florentinius dit que, suivant l'opinion commune, le saint mourut à Luch, dans le pays de Sennar, qui fesait partie de l'ancienne Nubie, et qui est entre l'Égipte et l'Abissinie. Muratori (1) pense que le Naddaver de Fortunat était dans la Parthie; en effet, saint Ambroise dit (2) que Dieu lui ouvrit les portes des Perses. Dorothée rapporte qu'il fut enterré honorablement à Hiérapolis dans la Parthie (3).

Après avoir fait mention de saint Matthieu, Fortunat continue de placer dans le Paradis saint Simon et saint Jude, martirisés dans la Perse, saint Marc et saint Luc en Égipte, saint Ciprien en Afrique (4), saint Vincent en Espagne, saint Alban en Bretagne, saint Victor à Marseille, saint Genest et saint Césaire à

(1) *In annot. in s. Paulin*, *c.* 451.

(2) *In psalmum* 45.

(3) Vies des saints, par Godescard, 21 septembre.

(4) Histoire des auteurs sacrés, par dom Ceillier, XVII, 91.

Arles, saint Denis à Paris, saint Simphorien à Autun, etc. (1).

On voit qu'en fesant arriver saint Denis de Paris pour entrer dans le Paradis, il reconnaît indirectement que le saint Denis dont il parle est bien le premier évêque de Paris.

Enfin Fortunat, dit-on, a composé en prose latine les Actes des saints martirs Denis, évêque, Rustique et Éleuthère. J'ai déjà parlé de ces Actes (*art.* LXXXVII et LXXXIX), attribués à Fortunat par du Bosquet (2) : ils paraissent écrits sur la fin du septième siècle ou au commencement du suivant; on en juge ainsi par leur conformité avec la Vie de saint Gaudence, évêque de Novare, écrite sous le règne de Pepin - le - Bref, qui commença en 752 (3).

(1) Id. p. 92.

(2) *Ecclesia Gallicana per Franciscum* Du Bosquet, *lib.* 5, *seu parte* 2, *quae acta complectitur. Parisiis*, 1636.

(3) Id. p. 101.

On trouve dans le *Thesaurus novus anecdotorum* de dom Martène (1), un récit de l'arrivée des reliques de saint Quirin, martir, dans l'abbaye de *Malmundarium* (Malmédi, abbaye et petite ville vers les pays de Liège et de Juliers, à quatre lieues environ de Limbourg). Il est question de saint Denis dans ce récit, et de sa mission : je crois devoir m'en occuper ici par cette raison.

L'histoire porte la date de l'an 808 en toutes lettres (*annus erat ab incarnatione Domini octingentesimus octavus*), et cette date paraît bonne, puisque le personage principal de cette histoire est Hildebolde, qui a été évêque de Cologne vers l'an 785, et a été, l'an 811, le premier des sept archevêques en présence desquels Charlemagne, trois ans avant sa mort, disposa, par un nouveau testament, de son trésor et de sa garderobe (2); il vivait donc

(1) *Tomus tertius*, p. 1686. *Lutetiae*, 1717.

(2) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des archevêques de Cologne.

l'an 808, et, comme il mourut l'an 819, il n'existait plus en 848.

A la vérité, et c'est sur quoi se fonde la note, il est dit (1) : *Est viculus Condatensium urbi adjacens Parisium, ubi corpora sanctorum Martyrum Nicasii, Quirini, et Scuviculi, metu olim Danorum, regiones præda et incendio vastantium à suis ubi priùs posita fuerant translata sedibus, usquè ad id temporis locis tenebantur mediocribus. Condate* est un mot celtique, qui veut dire Conflant; Condé, Cosne, Cognac, c'est-à-dire, jonction de rivières ou décharge de l'une dans l'autre (2). Le voisinage de Paris donne lieu de croire qu'il s'agit ici de Conflans. En effet Conflans-Sainte-Honorine est un village du diocèse de Paris, où la rivière d'Oise se décharge dans celle de la Seine. On y apporta de Honfleur ou de Graville, le corps de sainte Honorine, vierge et martire,

(1) P. 1687.

(2) Topographie des saints, par Baillet, seconde partie. Paris, 1739, p. 20.

dont on n'a point de connaissance, sur la fin du neuvième siècle, ou au commencement du dixième, et on le mit dans l'église de Notre-Dame. Cette église, accrue par la dévotion des fidèles envers sainte Honorine, fut soumise à l'abbaye du Bec l'an 1082 par le comte de Beaumont, seigneur de Conflans : elle en dépendait encore (1) à l'époque de la révolution de 1789. Il est donc naturel de traduire ainsi le passage ci-dessus rapporté.

« Il y a près de la ville de Paris un petit « village, appelé Conflans, où les corps « des saints martirs Nicaise, Quirin et Scu- « vicule furent autrefois transportés du lieu « où ils avaient été d'abord placés, par la « crainte qu'inspiraient les Danois qui ra- « vageaient les contrées voisines par le « pillage et l'incendie; jusqu'alors ces corps « avaient été conservés dans des lieux mé- « diocres, c'est-à-dire situés dans une po- « sition moins forte ».

(1) Id., première partie, p. 74.

C'est sur ce passage que s'appuie la note de dom Martène pour dire au sujet de la date *octingentesimus octavus*, ci-dessus rapportée : *hîc scriptoris oscitantiâ omissus est aliquis numerus ; fortè legendum : 848. Nàm Normanni circà annum 841, Rothomagum vastantes, occasionem dederunt translationi corporum SS. Nicasii, Quirini, et Scuviculi ad Condatensem vicum, undè post aliquos annos S. Quirini aut illiûs maxima pars ad Malmundariense cœnobium delatum est* (1). « En « cet endroit, par la négligence de l'é« crivain, quelque chiffre a été omis. Il « faut peut-être écrire 848. Car les Nor« mands, vers l'an 841, ravageant la ville « de Rouen, occasionèrent la translation « des corps des saints Nicaise, Quirin et « Scuvicule dans le village de Conflans, « d'où, au bout de quelques années, le « corps entier de saint Quirin ou sa plus

(1) *Thesaurus novus anecdotorum*, III, 1685. Note de l'éditeur.

« grande partie a été portée au couvent de « Malmédi ».

Cette conjecture de dom Martène a été adoptée par Baillet, qui dit (1) : « Le corps « de saint Quirin ou saint Cérin martir, « fut transporté du tems de Charles-le-« Chauve, du Vexin français dans l'abbaye « de Malmédi, dont l'église a depuis été « consacrée sous son nom. »

Le Vexin français était autrefois une section de la province appelée l'Ile de France. Il était séparé du Valois par l'Oise. La capitale en était Pontoise; on y trouvait la célèbre abbaye de Maubuisson, les petites villes de Magni et de Chaumont, et le duché de la Roche-Guyon (2). Ainsi Conflans y était aussi, et il paraît que Baillet en a cru dom Martène, sans réfléchir qu'un titre où il fallait changer la date, et où le

(1) Topographie des saints, première partie, p. 149, art. Malmédi.

(2) Abrégé élémentaire de la Géographie de la France, par Masson de Marvilliers. Paris, 1774, I, 222

nom d'Hildebolde ne pouvait être plié à ce changement, méritait peu de confiance. Quand donc on trouve dans cet acte un saint Quirin, qui avec Nicaise et Scuvicule avaient été disciples de saint Pierre et envoyés dans les Gaules avec saint Denis, par Clément successeur de cet apôtre, on est bien tenté de croire que ce titre a été supposé par les partisans d'Hilduin fort mauvais chronologistes. Le véritable saint Quirin est celui dont parle Ruinart dans ses *Acta Sincera* (1), et qui était évêque de Siscia dans la Haute-Pannonie, l'an 309 de notre ère, sous l'empire de Galérius et de Maximin, lorsqu'il fut martirisé. Les reliques de ce saint martir ont été transportées de la Pannonie à Rome, et de Rome en Allemagne, dans le célèbre monastère de Fulde. Peut-être y en eut-il quelque parcelle donnée à l'abbaye de Malmédi dont l'église lui fut consacrée. Son histoire est

(1) 552, t. II, p. 305 de la traduction française. Paris, 1739.

répétée par Fleuri (1); elle est plus croyable que celle des trois compagnons de saint Denis, à laquelle il est bien permis de ne pas ajouter foi. Le stile de celle-ci est ridiculement emphatique : elle ne paraît mériter aucune confiance. Dom Martène était savant et laborieux; mais il n'était nullement sévère dans sa critique et recueillait sans beaucoup de choix toutes les pièces qui se présentaient à lui, tâchant seulement d'y mettre quelqu'ordre, et fesant bien rarement des observations. Son recueil mériterait un examen approfondi qui déterminât le degré d'authenticité de chacune des pièces qui s'y trouvent. On ne risquerait pas alors de s'égarer en le consultant et en y puisant ses autorités.

(1) Histoire ecclésiastique, livre 9, chap. 29.

CHAPITRE SIXIÈME.

SENTIMENS DES AUTEURS MODERNES SUR LES DEUX SAINTS DENIS, ET D'ABORD DE TILLEMONT.

CVI. Sébastien Le Nain de Tillemont, né à Paris le 30 novembre 1637, mort aussi à Paris le 10 janvier 1698, à l'âge de plus de soixante ans, a consacré sa vie presqu'entière à l'étude de l'histoire ecclésiastique. Ses Mémoires sur cette histoire ont paru en seize volumes in-4°, et ont obtenu beaucoup d'éloges. C'est le travail le plus étendu et le plus savant qui existe sur les cinq premiers siècles de l'Église, et, sans excepter celui de Pagi sur Baronius, nous n'en connaissons aucun où cette importante partie de la science ecclésiastique ait pris

autant d'étendue, de profondeur et d'exactitude (1). J'ai déjà fait voir (*art.* xc) comment il réfute l'opinion qui a confondu saint Denis l'aréopagite, évêque d'Athènes, et le plus ancien évêque qui ait porté ce nom, avec saint Denis, évêque de Paris.

En détruisant ainsi les fables adoptées ou inventées par Hilduin, M. de Tillemont ne laissait plus rien à objecter contre Grégoire de Tours, qu'il aurait fait entièrement triompher de ses adversaires, si lui-même n'avait modifié le texte de cet historien de manière à le dénaturer. Je vais rapporter en entier son raisonnement, afin de ne point affaiblir les motifs qui ont déterminé un savant aussi distingué.

« Saint Grégoire de Tours dit que saint « Denis, saint Trophime, etc., furent en- « voyés en France sous l'empereur Décius: « et il le prouve par ce que portent les actes

(1) Biographie universelle, XLVI, 1826, p. 56., art. Tillemont, par M. Daunou.

« de saint Saturnin (*art.* XCVIII), que ce
« saint commença à être évêque de Tou-
« louse, sous les consuls Décius et Gratus,
« qui sont ceux de l'an 250. Cette preuve
« même fait voir qu'il ne faut pas s'arrêter
« absolument à l'an 250 ou au règne de
« Décius, pour y mettre la venue de ces
« évêques. Car saint Saturnin peut avoir
« employé plusieurs années à prêcher en
« divers endroits, et à Toulouse même,
« avant de se fixer en cette ville pour en
« faire son siége particulier. Le tems même
« de Décius, et la persécution horrible
« qu'il excita contre l'église chrétienne dès
« le commencement de 250 au moins,
« n'était pas bien favorable pour envoyer
« en France une mission de cette nature.
« Saint Fabien n'en eut pas beaucoup le
« loisir en 250, puisqu'il y fut martirisé
« dès le 20 janvier. Au contraire l'Église
« avait joui d'une grande paix depuis l'an
« 237, et surtout depuis l'an 244, qu'elle
« fut protégée par l'empereur Philippe,
« sous qui l'on marque que la foi s'aug-

« menta beaucoup. C'est par ce moyen « qu'il est aisé de répondre à ce que saint « Ciprien dit de Marcien, évêque d'Arles « en 254 (1), » ainsi que le prouveront les détails suivans que je rapporterai en entier, quoiqu'un peu longs, parce qu'ils m'ont paru jeter un grand jour sur l'introduction du christianisme en France. C'est encore Tillemont que je continue de citer ici (2).

« Les diptiques de l'église d'Arles, don« nés par le père Mabillon (3), mettent un « Denis à la tête des évêques de cette ville, « et saint Trophime après lui. Je ne sais si « cela pourrait s'expliquer par une vie de « saint Régule, d'ailleurs pleine de fautes, « qui porte (4) que saint Denis de Paris,

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique, par Tillemont. Paris, 1701, t. IV, p. 711.

(2) Id, IV, 703 et suiv.

(3) *Joannis*, Mabillon, *analectorum*, t. III. *Luteciæ*, 1685, p. 432.

(4) *Bollandus*, *seu ejus continuatores*, 30 mars, p. 821, § 3

« venant de Rome, aborda à Arles, et s'y « arrêta quelque tems pour y prêcher la « foi, en sorte qu'il bâtit même une église. « Cependant l'église d'Arles reconnaît au- « jourd'hui saint Trophime pour son pre- « mier évêque (1); et l'on voit par les lettres « du pape Zosime (2), qu'elle était dans « cette croyance dès le commencement du « cinquième siècle. Les évêques de toute la « Provence disent la même chose (3) dans « leur lettre à saint Léon.

« Adon dit (4) que ce saint Trophime est « le disciple de saint Paul, dont il est parlé « dans la seconde épître à Timothée : c'est « aujourd'hui la croyance de l'église d'Ar- « les, selon du Bosquet, qui écrivait en

(1) *Gallia christiana Sanmarthanorum. Luteciæ* 1656, t. I, p. 31.

(2) *Conciliorum postrema editio per Labbeum.* Paris, 1671, t. II, p. 1570.

(3) *Leonis magni epistolae, edit. Quesnellii, tom I, Luteciae,* 1675, *epist.* 49, c. 2, p. 539.

(4) *Adonis chronicon in anno Christi* 59. *Basiliae,* 1568, p. 12. *Idem, Tractatus de festivitatibus apostolorum. Antuerpiae,* 1613, p. 39.

« 1636 (1). Baronius l'embrasse (2), et avec « lui plusieurs autres auteurs plus mo- « dernes. Ils semblent convenir de ce qu'A- « don dit dans sa chronique (3), que saint « Paul, allant en Espagne, le laissa, comme « l'on croit, à Arles. Il est fort incertain « que saint Paul ait jamais été en Espagne, « ou plutôt il est très-peu probable qu'il y « jamais été (4). Mais, supposé qu'il ait « fait ce voyage, il faut que ç'ait été vers « l'an 63 : et s'il a laissé saint Trophime à « Arles en y allant, nous serons obligés de « dire que saint Trophime quitta Arles peu « de tems après, pour le venir rejoindre en « Asie : car voici ce que nous trouvons de « saint Trophime, disciple de saint Paul.

« Ce saint était gentil, natif d'Éphèse (5).

(1) *Ecclesia gallicana per Franciscum* du Bosquet. Paris, 1636, liv. I, ch. 6, p. 17.

(2) *Baronii annales in anno Christi* 109. § 49. *Antuerpiae, anno* 1612.

(3) Page 112.

(4) Tillemont renvoie ici à sa note 73 sur la vie de saint Paul

(5) Actes des apôtres, chap. 21, versets 28 et 29.

« Il suivit saint Paul au voyage que fit cet « apôtre de Corinthe à Jérusalem (1) en « l'an 58; et il servit même de prétexte « pour accuser saint Paul d'avoir profané « le temple en y fesant entrer des Gentils; « parce que les Juifs l'ayant vu avec lui dans « la ville, crurent qu'il était aussi entré « avec lui jusque dans le temple; long-tems « après, et vers l'an 64, cet apôtre passant « à Milet, y laissa saint Trophime qui était « malade, ce qu'il manda à saint Timo- « thée (2), vers le milieu de l'an 65, peu « de tems avant sa mort.

« Ce peu que nous savons de la vie de « saint Trophime, mais que l'on ne peut « combattre sans détruire l'authenticité du « texte de la Bible (3), » ne s'oppose point à ce qu'il ait accompagné saint Paul allant en Espagne l'an 63, et à ce qu'il se soit détourné alors de sa route pour aller à Arles. En effet une autre tradition reçue

(1) *Id.*, chap. 20, v. 4 et chap. 21, v. 28 et 29.
(2) Épître à Timothée, ch. 4, v. 20.
(3) Baronius, sur l'an 59, § 1.

en Provence où elle est regardée comme incontestable, nous dit qu'après que saint Pierre eut été mis en prison, saint Étienne lapidé, et que saint Jacques eut la tête tranchée (l'an 33 de notre ère), d'autres enfermés dans des barques furent abandonnés à la merci des ondes, et parmi ceux-ci sainte Marthe, saint Maximin, l'un des soixante-douze disciples, sainte Marie-Madelène, Marcelle, et beaucoup d'autres. Dieu n'abandonna pas ses fidèles serviteurs exposés ainsi inhumainement : ils arrivèrent heureusement par la grace divine à Marseille, où ils descendirent. Ils entrèrent dans la ville, y prêchèrent hautement l'évangile, et convertirent un grand nombre de païens qui, brisant les idoles de leurs fausses divinités, bâtirent des temples qu'ils consacrèrent au vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre. Lazare fut choisi pour évêque à Marseille, Maximin à Aix (1), Trophime

(1) Histoire de l'église d'Avignon, par Nouguier. Avignon, 1660, p. 5.

à Arles, et Eutrope à Orange (1). Mais ces deux derniers ne vinrent qu'après, peut-être l'an 58, après que Trophime eut été converti par saint Paul.

§ I.

De saint Trophime, disciple de saint Paul.

CVII. Sans doute saint Trophime ne se crut pas obligé de rester à Arles où peut-être le nombre des chrétiens n'exigeait pas sa présence, et il y laissa quelqu'un de ses disciples pour le remplacer, puisque nous le retrouvons dans la suite auprès de saint Paul, comme je viens de le dire d'après Tillemont qui continue ainsi :

« Ce peu que nous savons de la vie de « saint Trophime, mais que l'on ne peut « combattre sans détruire l'authenticité du

(1) *Id.*, p. 7.

« texte de la Bible (1); » ainsi que je viens de l'observer, « suffit, » continue Tillemont, « pour nous prouver que saint Paul « ne l'a point laissé à Arles en 63, et « même que saint Trophime n'a pu être « attaché à l'église d'Arles durant la vie de « saint Paul, puisqu'il était encore à Milet, en Asie, l'année qui précéda la mort « de cet apôtre. Il faut donc au moins abandonner Adon en ce point, et dire que « saint Trophime n'est venu à Arles « qu'en la dernière année de saint Paul, « ou même après la mort de cet apôtre: « et cela se trouvera encore combattu « par les Grecs modernes qui disent (2) « unanimement sur le 14 avril, jour au« quel ils en célèbrent la fête, que sai« Trophime, disciple de saint Paul, dor« ils font aussi un des septante disciple« de Jésus-Christ, eut la tête tranché

(1) Baronius, sur l'an 59, § 1. J'ai cru devoir répéter ici cette observation.

(2) *Joannis Launoii varia de duobus Dionysiis*

« sous Néron; et ils semblent même dire « que ce fut à Rome. Mais quand ils di- « raient qu'il est mort à Arles, il n'y a pas « deux ans entre la mort de saint Paul et « celle de Néron. Sulpice-Sévère ne nous « permet point de mettre des martirs en « France avant ceux de Lion, si nous n'en « avons des preuves très-fortes. Saint « Grégoire de Tours, dans le passage rap- « porté ci-dessus (*art.* XCVII), nous assure « que saint Trophime d'Arles n'est point « mort par le martire : et ni Adon, ni le « martirologe romain, ni aucun autre, ne « le traitent de martir.

« On peut néanmoins contester l'autorité « des Grecs, ou, en abandonnant Adon et « ceux qui l'ont suivi, dire qu'il y a eu un « autre saint Trophime, disciple de saint « Pierre et de saint Paul, différent de celui « dont il est parlé dans les Actes et dans « l'épître à Timothée; car les évêques de

opuscula. Paris, 1660, t. 2, p. 173-175. *Menaea magna Graecorum, Venetiis*, 1528, p. 209 et 210.

« la province d'Arles écrivant à saint Léon « en l'an 450 (1), disent que saint Trophime a été envoyé à Arles par saint « Pierre et par les apôtres. Ils ajoutent que « la ville d'Arles ayant reçu par ce moyen « la foi la première des Gaules, avait ensuite répandu peu à peu sur les autres « parties de ce pays le don de la foi et de la « religion, et que plusieurs autres villes « en avaient reçu l'épiscopat, avant même « celle de Vienne, ils assurent que c'est « une chose connue de toutes les Gaules, « et même de l'Église romaine. En effet le « pape Zosime avait écrit l'an 417 (2), « que saint Trophime, envoyé à Arles par « le siége apostolique, avait apporté le « premier dans ces provinces le nom vénérable de la religion chrétienne (3), et « que ce saint avait été une source féconde

(1) *Leonis magni epistolae. Luteciae*, 1675, *ep.* 49, c. 2, p. 539.

(2) *Conciliorum postrema editio per Labbeum*. Paris, 1671, t. II, p. 1571, a.

(3) *Id.*, p. 1567, d. c.

« dont toutes les Gaules avaient tiré les « ruisseaux de la vraie foi.

« Cela forme deux questions, l'une, si « saint Trophime a été envoyé à Arles par « les apôtres; l'autre s'il a été la source de « la religion chrétienne dans les Gaules, » et c'est ce que Tillemont examine fort au long (1).

« Le père Sirmond, » dit-il, « M. du « Bosquet (2), et plusieurs autres per- « sonnes habiles (3), contestent l'un et « l'autre point, et croient qu'il vaut mieux « suivre le sentiment de Grégoire de Tours « (*art.* XCVII), qui fait venir saint Tro- « phime en France avec saint Saturnin en « 250, ou quelques années auparavant. « M. de Launoi et quelques autres, pour « se débarrasser plus aisément des lettres de « Zosime et des évêques de Provence, sou-

(1) Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés. Paris, 1701. IV, 705,

(2) L. I, c 6, p. 17 et 18.

(3) Launoy, *de duob. Dion.*, t. I, p. 14.

« tiennent qu'elles sont toutes supposées (1):
« et il est vrai qu'étant tirées des archives de
« l'église d'Arles, elles peuvent paraître
« suspectes, mais il faudrait un long exa-
« men pour en prouver la fausseté : et je
« ne sais si l'on y pourrait réussir, ces lettres
« ayant beaucoup de liaison avec d'autres
« que tout le monde reçoit pour légitimes.
« Cette discussion serait peut-être même
« assez inutile, puisque non-seulement Blon-
« del (2), mais aussi le père Sirmond, et
« plusieurs autres catholiques très pieux,
« croient que l'on peut recevoir ces lettres,
« sans s'engager à reconnaître pour vrai
« ce qu'elles disent de saint Trophime (3).

« Et certainement il est bien difficile de
« se persuader que toute la France ait reçu
« la foi de saint Trophime, vu qu'il n'y a
« peut-être pas une seule église qui le re-
« connaisse aujourd'hui. Que si l'on dit que

(1) Bosquet, l. I, c. 6, p. 17.

(2) De la primauté en l'Église, par Blondel, à Genève, 1641; p. 7 : 6.

(3) Launoy, *de duob. Dion.*, t. II, p. 126.

« cette vraisemblance doit céder à des au-
« torités si considérables et si anciennes, il
« faut observer qu'il n'est peut-être pas
« improbable que quand les évêques de
« Provence disent que tout le monde sait
« dans les Gaules ce qu'ils disent de saint
« Trophime, leur principal fondement était
« les lettres de saint Zosime, écrites à toutes
« les Gaules, lesquelles ils ne manquent pas
« de citer en même tems. Toute l'autorité
« de ce fait dépend donc de la lettre de
« Zosime (1): et l'autorité de ce qu'en dit
« ce pape dépend, dit le père Sirmond, de
« celle des personnes qui lui fournissaient
« ces mémoires, c'est-à-dire de l'église d'Ar-
« les. Or cette église était alors gouvernée
« par Patrocle (2), dont l'entrée violente
« et tyrannique, la conduite simoniaque et

(1) De la primauté en l'église, par Blondel, à Genève en 1641, p. 323, 731, 733.

(2) Id., t. I, p. 14. *Jacobi Sirmondi dissertatio de duobus Dionysiis, Launoii de re eadem opusculis praefixa. Parisiis, anno* 1660.

« la mort funeste, donnent lieu de croire « qu'il a pu non se tromper, mais tromper « les autres, et surtout Zosime à qui il a « fait faire plusieurs autres fautes encore « plus importantes... M. de Marea (1) re- « connaît que ce que Zosime dit de saint « Trophime venait de Patrocle. Or Patrocle « était fort intéressé à relever la gloire de « saint Trophime, non par le respect qu'il « lui devait comme au fondateur ou au res- « taurateur de son église, mais pour fon- « der sur l'apostolat de ce saint sa primatie « prétendue sur toute la France, ou au « moins sur les deux Narbonoises et la « Viennoise, comme on parlait en ce tems- « là, ce qui fait aujourd'hui les archevêchés « de Vienne, d'Arles, d'Avignon, de Nar- « bone, de Toulouse et d'Aix. »

Tillemont poursuit encore long-tems l'examen de cette question qui avait alors assez d'importance, mais qui m'écarterait

(1) *Petri de Marca de primis Galliarum episcopis ad H. Valesium epistola. Parisiis*; 1659.

ici de mon sujet principal, dans lequel je vais rentrer.

§ II.

De saint Trophime, contemporain de saint Denis.

CVIII. L'histoire de saint Trophime, disciple de saint Paul, ne doit pas être confondue avec celle de saint Trophime dont parle Grégoire de Tours (*art.* XCVII). La première peut être contestée quant à l'épiscopat d'Arles, et conséquemment quant à l'introduction de la religion chrétienne dans les Gaules à cette époque. Mais cette introduction ne souffre aucune difficulté en admettant avec saint Grégoire de Tours qu'un autre saint Trophime, postérieur au premier, a été envoyé avec saint Denis pendant la vacance du Saint-Siége, et conséquemment par le siége apostolique, suivant l'expression très juste du pape Zosime. Il a aussi été la source de la religion dans

toutes les Gaules, puisque les six évêques qui l'ont accompagné se sont distribués dans les parties principales des Gaules; et saint Denis a pu être considéré comme prédécesseur de saint Trophime, ainsi que l'ont rapporté les diptiques publiés par le père Mabillon, parce que saint Denis se sera arrêté quelque tems à Arles avant d'aller à Paris. Il n'y a dans tout cela aucune difficulté; en voici une autre plus sérieuse que se fait encore Tillemont (1).

« Comme saint Grégoire de Tours dit « que saint Trophime vint en France sous « le consulat de Décius et Gratus, c'est-à- « dire l'an 250, cela forme une grande « difficulté fondé sur saint Ciprien (2), « qui, dans sa lettre 67, écrite vers l'an « 254, nous assure que Marcien était alors « évêque d'Arles depuis quelques années.

(1) Page 708 des Mémoires ci-dessus cités, T. 12.

(2) *Cypriani epistola* 67. p. 163. 1. C'est la 67e dans l'édition de Paris, 1666, par Rigault, et dans celle de Paris, 1603, par Pamélius; dans la traduction de

« M. de Launoi (1) a voulu soutenir que « cette lettre était fausse, et il en a fait un « long discours : mais il est abandonné en « cela par les personnes les plus doctes et les « plus judicieuses. » Rien n'empêche que Trophime soit mort l'an 251 ou 252 (2), et que Marcien lui ait succédé. C'est la conjecture de Tillemont; mais la conclusion de Dodwell, qui a donné une édition très savante des œuvres de saint Ciprien, et qui a examiné la question avec une grande attention (3), est fort différente. Il ne croit pas que sept apôtres aient été envoyés dans les Gaules, comme le dit Grégoire de Tours, qui cite pour le prouver les actes de saint Saturnin où saint Trophime n'est

Lombert, Rouen, 1716, c'est la lettre 66; dans l'édition d'Amsterdam, 1700, c'est la lettre 68, p. 291.

(1) *De duobus Dionysiis opuscula*, t. II, p. 77-117.

(2) Je préfère 252, comme étant l'année du martire de S. Corneille. Peut-être Trophime eut-il le même honneur.

(3) *S. Caecilii Cypriani opera. Amsterdam*, 1700, p. 37-39.

pas nommé. Selon Dodwell, Grégoire n'a voulu faire allusion en parlant de la mission de saint Trophime, qu'au disciple de saint Paul, dont la tradition était admise de son tems.

Je ne sais si cette opinion est soutenable; mais il est certain que Ciprien, dans sa lettre, écrite l'an 254, ne parle pas de l'évêché d'Arles comme nouvellement établi. C'est ce que l'on verra dans la lettre qu'il écrit au pape Étienne, de laquelle je viens de parler, et où il s'exprime ainsi:

« Faustin, évêque de Lion, m'a écrit « deux fois, mon très cher frère, pour « m'avertir d'une chose que je sais, que lui « et nos collègues les évêques qui sont « dans la même province, vous ont fait « savoir, que Marcien, évêque d'Arles, « s'est joint à Novatien : il s'est séparé de « l'église catholique et de notre corps, « pour embrasser les maximes inhumaines « d'une hérésie orgueilleuse, qui ferme la « porte de la clémence et de la miséri- « corde de Dieu, à ceux qui y frappent

« par leurs larmes et leurs gémissemens.
« Sans se mettre en peine de guérir
« leurs blessures, il leur ôte toute espé-
« rance de pouvoir être admis à la paix et
« à la communion, et les abandonne en
« proie à la rage des démons. C'est à nous,
« mon très cher frère, à pourvoir à un si
« grand mal, à nous, dis-je, qui ayant de-
« vant les ieux la bonté divine, et tenant en
« main la balance pour gouverner l'Église
« avec un juste tempérament, conservons
« tellement la vigueur de la discipline en-
« vers les pécheurs, que pour les relever
« de leur chûte et les guérir, nous ne leur
« refusions pas le pardon qu'ils demandent.
« C'est pourquoi il faut que vous écriviez
« de longues lettres à nos collègues les
« évêques qui sont dans les Gaules, afin
« qu'ils ne souffrent pas que Marcien, qui
« est un homme superbe et présomptueux,
« l'ennemi de la bonté de Dieu et du salut
« de nos frères, insulte davantage à notre
« collège, sous prétexte que nous ne l'a-

« vons pas encore excommunié, ni qu'il se
« vante, comme il fait, de s'être séparé de
« nous pour suivre Novatien, car il y a long-
« tems que Novatien lui-même a été excom-
« munié et déclaré ennemi de l'Église; de
« sorte que, nous ayant envoyé quelques dé-
« putés pour être admis à notre communion,
« plusieurs évêques assemblés avec nous
« lui firent aussi avec nous cette réponse,
« que personne d'entre nous ne pouvait
« communiquer avec lui, parce qu'il s'é-
« tait retiré de l'Église, et qu'après que
« Corneille avait été nommé évêque de
« Rome par le jugement de Dieu et par les
« suffrages du clergé et du peuple, il avait
« entrepris d'élever un autel profane, d'é-
« tablir une chaire adultère, et d'offrir
« des hosties sacrilèges à la place du véri-
« table évêque qui seul en pouvait offrir de
« saintes et de légitimes; qu'ainsi s'il voulait
« se reconnaître et suivre des conseils plus
« sages et plus modérés, il fit pénitence et
« retournât humblement à l'Église... Man-

« dez-nous, s'il vous plaît, qui aura été « mis en place de Marcien, afin que nous « sachions à qui nous devons écrire et « nous adresser (1). »

Cette lettre écrite l'an 254 prouve l'influence de l'évêque de Rome sur la nomination des évêques des Gaules qu'il pouvait même destituer. Les détails que l'on y trouve n'exigent donc point que l'on admette la moindre erreur dans le passage de Grégoire de Tours, si légèrement abandonné par dom Ruinart et dom Bouquet. La dernière conjecture faite par Tillemont concilie très bien Grégoire et Ciprien. Il n'est nullement nécessaire d'admettre la modification imaginée par ce même Tillemont en anticipant l'envoi du second saint Trophime. La tranquillité de l'église chrétienne, sous l'empereur Philippe, a peut-être fait prospérer cette religion. Mais rien n'est plus douteux que le prétendu chris-

(1) J'ai presque toujours suivi la traduction de Lombert, p. 223-226.

tianisme de ce prince (1) qui n'a régné que cinq ans. Une colonie de chrétiens envoyée dans les Gaules pendant son règne, n'a donc aucun fondement historique, tandis que celle qui partit de Rome sous l'empereur Décius est appuyée sur le témoignage de Grégoire de Tours et sur celui de Fortunat, du pape Zosime, et de tous ceux qui ont dit que les sept évêques ont été envoyés par les successeurs des apôtres et par le siége apostolique. Il est d'ailleurs très naturel que les Chrétiens, dont le nombre s'était accru sous l'empire de Philippe, et qui se virent persécutés cruellement sous Décius, meurtrier et successeur de Philippe, aient quitté Rome pour venir faire des prosélites dans les Gaules.

(1) L'Art de vérifier les dates. Paris, 1783, tome I, p. 379.

§ III.

Examen de la Charte de Thierri de Chelles.

CIX. J'ai déjà parlé assez au long (*art.* c) de la charte donnée l'an 723 par Thierri IV, dit de Chelles, qui fut roi de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie (1); ce diplôme qui affirme que saint Denis fut envoyé par les successeurs des apôtres, ne se trouve point parmi ceux qu'a publiés Doublet (2). Dom Félibien ne l'a pas non plus fait réimprimer à la fin de son histoire de l'Abbaye de Saint-Denis, ce qui l'a fait regarder comme au moins suspect par un habile critique (3). Mais le père Mabillon

(1) *Id.*, p. 549.

(2) Histoire de l'abbaye de Saint-Denys. Paris, 1625, p. 689, où il devait se trouver.

(3) Il n'est pas nommé par les auteurs du nouveau traité de Diplomatique, qui se contentent de le désiner, t. I, p. xi de leur préface.

n'y trouve aucune difficulté, comme il paraît par ses remarques sur les antiquités de Saint-Denis (1). Dom Félibien l'a jugé si authentique, qu'il en a employé le contenu dans le corps de son histoire (2); et dans l'avertissement mis à la tête de ses *Pièces justificatives*, il range ce diplôme parmi les monumens qui constatent l'ancienne tradition sur la mission de saint Denis par saint Clément : si son observation était juste, cette tradition serait antérieure à l'abbé Hilduin à qui on en a attribué l'invention (3). Mais j'ai déjà répondu que le mot de successeur des apôtres, joint à celui de saint Clément, prouvait précisément que ce Clément n'était point pape, mais seulement qu'il présidait une assemblée de successeurs des apôtres pendant la vacance du Saint-Siége. Il ne faut pas lire l'histoire de cette vacance dans Baronius qui a confondu

(1) OEuvres posthumes, t. II, p. 336.

(2) Histoire de l'abbaye de S.-Denys, l. I, p. 37.

(3) Nouveau Traité de Diplomatique, par deux bénédictins. Paris, 1750, t. I, p. xi de leur préface.

les tems, mais dans le père Pagi qui les a très bien distingués (1). L'histoire de l'Église et de l'Empire, par le Sueur (2), décrit très bien cette vacance, et admet (3) le récit de Grégoire de Tours, sans la modification de Tillemont. L'histoire littéraire de France, par deux bénédictins (4), admet aussi la tradition de Grégoire de Tours, et son témoignage est d'un très grand poids.

Hilduin est donc en effet le premier qui se soit trompé en prenant ce même Clément pour le pape Clément, et Denis, évêque de Paris, pour Denis l'aréopagite, tandis qu'il y a plus de cent cinquante ans de distance entre le pape Clément, contemporain de l'aréopagite Denis, et l'évêque de Paris du même nom, ainsi que le Clément qui l'envoya.

(1) Dans sa *Critica historico-chronologica*. *Antverpiae*, 1705, t. I, p. 234 et suivantes.

(2) Amsterdam, 1730, t. I, p. 70.

(3) P. 74.

(4) Paris, 1733, t. I, p. 126.

Saint Denis et ses compagnons sont nommés dans une charte plus ancienne que celle de Thierri de Chelles : elle est datée de l'an 633, et donnée par Clovis II (1). Mabillon qui la rapporte donne ensuite (2) celle de Thierri de Chelles avec cette note :

Hìc observa primo, sancti Dionysii socios nominari, sicut in autographo Chlodovei junioris suprà, sed Rusticum hìc prœire Eleutherio. Deindè sancti Dionysii missionem ad beatum Clementem papam referri. Ad hœc tumultum sancti Dionysii miraculis (quod etiàm habet Chlodovei junioris diploma jàm laudatum) per id tempus inclaruisse. Prœter ea mentionem hìc fieri privilegii, quod Dionysiano cœnobio ab episcopis indultum est. Ad extremum novam esse regis imprecationem in privilegii violatores. Ceterùm ex hoc Theoderici regis privilegio certum eruitur ar-

(1) *De re diplomaticâ libri IV, operâ Johannis* Mabillon. *Luteciae*, 1681, p. 466.

(2) *Id.*, p. 488, diplome XXXVI.

gumentum servari apud Dionysianos perennis psallentii. Quâ de re fusiùs in sœculi IV *benedictini prœfatione alterâ disseruimus.*

« Il faut d'abord observer ici que les com-
« pagnons de saint Denis sont nommés
« dans ce diplôme, comme dans l'auto-
« graphe de Clovis II, rapporté ci-dessus;
« mais dans le diplôme de Thierri, Rustique
« précède Eleuthère. Ensuite la mission de
« saint Denis est rapportée au pape Clé-
« ment. » etc.

C'est précisément cette dernière particularité qui rend l'acte suspect, ce qui n'a pas empêché MM. de Bréquigny et du Theil de le rapporter dans leur collection (1). Ces éditeurs placent ainsi que Mabillon le diplôme de Thierri de Chelles sous l'an 723, et y mettent cette note: *Eruit Mabillonius (de re diplomaticâ*

(1) *Diplomata, chartae, epistolae, et alia documenta, ad res francicas spectantia, ediderunt Brequigny et du Theil. Tomus primus. Parisiis*, 1791, p. 441, n° 316.

p. 488) *ex archivo sandionysiano. Recuderunt ad fidem Mabillonii, Ruinartius (appendix ad Greg. Turon. col.* 1383) *et collectores scriptorum rerum Francicarum*, t. IV, p. 702). *Berthoaldus, ad cujus petitionem hoc instrumentum emissum fuit, non aliundè notus est. Hic habemus exemplum imprecationum in diplomate regio, contrà diplomatis violatores, quod sub Merovingicis regibus ravissimè usurpatum fuisse Mabillonius docet (de re diplomaticâ*, p. 102). *Ad calcem instrumenti puncta addita, deficientes subscriptiones indicant.*

« Mabillon, dans sa Diplomatique, dit « avoir trouvé ce diplôme dans les archives « de saint Denis. Sur la parole de Ma- « billon, Ruinart et les collaborateurs de « dom Bouquet, l'ont réimprimé. Mais le « Berthoalde à la requête duquel l'acte a « été fait, est absolument inconnu. On y « trouve un exemple d'imprécations du roi « contre ceux qui violeraient la concession « du diplôme, ce que Mabillon lui-même,

« dans sa Diplomatique, reconnaît avoir été « très-rare sous les rois Mérovingiens. Les « points ajoutés à la fin de l'acte font voir « que les signatures manquent. »

Ces observations critiques font voir que les éditeurs n'ont pas une grande confiance dans le diplôme et motivent leur incrédulité. En effet avant cette charte, est (1) un autre diplôme rapporté par dom Mabillon sous ce titre : *Diploma Theodorici* IV, *regis Francorum, quo concessas cenomanensi ecclesiæ pro villâ Arduno immunitates confirmat;* et les éditeurs conviennent que ce second diplôme est évidemment faux. Ils auraient bien dû en dire autant de l'autre. S'ils ne l'ont pas énoncé formellement, ils ont du moins autorisé à le croire par l'exemple qu'ils venaient de donner d'une supposition ou d'une erreur évidente, commise pour le même règne.

(1) Au n° 313.

§. IV.

Saint Denis confondu avec Bacchus.

CX. Le moine Hilduin a confondu deux personages distingués par leur sainteté. On a été plus loin dans ces derniers tems. Un écrivain célèbre par son érudition et ses connaissances astronomiques, mais séduit par le sistème ingénieux d'une religion universelle à laquelle il a voulu ramener toutes les autres, a fait plusieurs rapprochemens à l'aide desquels il est allé jusqu'à nier l'existence de saint Denis, évêque de Paris. Il a d'abord observé que Denis ou Dionusos, dont nous prononçons le nom grec, Dionizos (1), était le nom que les Grecs donnaient à Bacchus, appelé par les Latins *Dionysius* et *Liber*. Or ce dernier nom *Liber* se traduit en grec par

(1) Origine de tous les cultes. Paris, an III, t. III, p. 151.

Eleuthéros. Le même auteur ajoute que les fêtes d'automne célébrées en l'honneur de Bacchus, s'appelaient *Rustica*. De là il conclut que le calendrier païen devait désigner ces fêtes d'automne sous le nom de *Festum Dionysii Eleutherii Rusticum*, et que nos bons aïeux ont traduit *tout bonnement*, c'est son expression, fête de saint Denis, de saint Eleuthère et de saint Rustique, fesant ainsi de Bacchus *Dionusos* un évêque, de Bacchus *Eleuthéros* un diacre, et de *Rusticum* un prêtre Rustique. Ces rapprochemens sont assez piquans, et peuvent séduire au premier coup-d'œil. Mais l'effet en est bientôt détruit par un examen plus attentif. En effet, pourquoi le calendrier latin aurait-il préféré l'usage des noms grecs latinisés, à celui des noms latins dont les noms grecs n'étaient que la traduction? Plutarque, écrivain grec, dit formellement (1) que les Romains don-

(1) Διὰ τι τὸν Διόνυσον Λίβερυμ Πάτρεμ Καλοῦσι. Plutarque grec de Hutten. *Tubingae*, 1796, t. VIII, p. 371. Question romaine 104. On en trouvera la tra-

naient à Bacchus le nom de *Liber Pater*, et il en recherche les raisons. Leur calendrier devait donc dire *Festum Bacchi* ou *Festum Liberi patris*, et l'on ne voit aucune raison pour laquelle l'auteur de ce calendrier eût dû préférer le mot grec latinisé *Eleutherius* au mot latin *Liber*, dont l'autre n'était qu'une traduction barbare pour les Latins. Plutarque donne même pour une de ses conjectures à l'endroit que je viens de citer, que le *Liber* des Latins était la traduction de l'*Eleuthereus* des Grecs, qui, chez ces derniers, signifiait délivrant. Pourquoi donc les Romains auraient-ils reporté dans leur langue un mot qu'ils en avaient exclus en le traduisant? Aussi l'ancien calendrier que l'on trouve joint aux vieux manuscrits du poëme des Fastes d'Ovide, porte sous la date du seizième jour des calendes d'avril, c'est-à-dire du 17 de mars (1) :

duction française dans l'édition d'Amiot. Paris, 1803, tome 21, p. 338; et dans les OEuvres morales, traduites par Ricard. Paris, 1785, t. 3, p. 483.

(1) *P. Ovidii Nasonis operum tomus* 3 *cum notis*

Festum Bacchi. Vilis anicula hederis coronata vendit populo libatum. Melle Libero patri sacrificamus. Libera toga datur. « Fête de Bacchus. Une vieille femme « du peuple vend au public de quoi faire « des libations. Nous sacrifions au père « *Liber* avec du miel. On donne la toge « qui appartient aux personnes libres. » On voit que Bacchus n'y est appelé que par ce nom et par celui de père *Liber*, ou *Liber pater*. Il n'y a donc véritablement rien de solide dans ce qui a été avancé par Dupuis pour nier l'existence de saint Denis. Si des conjectures aussi faibles que celles qu'on lui oppose étaient regardées comme de véritables démonstrations, les faits historiques les mieux constatés seraient difficilement à l'abri de la critique, et les anciens romans de Charlemagne

variorum. Lugduni Batavorum, 1670, p. 5; ou édition de Barbou, *Parisiis*, 1793, p. 9. On trouve à peu près la même chose dans le calendrier de l'édition d'Ovide, imprimée à Londres, chez Brindlei, en 1745; vol. I, au commencement.

nous feraient aussi nier l'existence de ce héros. Mais Grégoire de Tours et Fortunat n'étaient pas des moines ignorans ou imbécilles, qui traduisissent *tout bonnement* le calendrier des Païens d'une manière aussi singulière; et Grégoire de Tours n'a pas même dit un mot de saint Rustique ni de saint Éleuthère. On a soutenu que les restes du culte de Bacchus, appelé par les Grecs Dionusos, ont été mêlés au culte du premier évêque de Paris ; quand cela serait vrai, on ne pourrait nullement en conclure que Paris n'a pas eu de premier évêque, ou que la religion chrétienne n'y a jamais été professée. Cependant, ces deux conclusions ne seraient guère plus hazardées que celle de nier l'existence de saint Denis. D'ailleurs, convenir que les deux cultes ont été mêlés, c'est les admettre tous les deux; c'est donc reconnaître qu'il y a véritablement eu un saint Denis premier évêque de Paris, et en quelque sorte apôtre de la France, de la même manière qu'il y avait eu avant lui un De-

nis l'Aréopagite, évêque d'Athènes, un Denis évêque d'Alexandrie, et un autre Denis évêque de Corinthe.

Un autre auteur, qui a écrit après celui que je viens de citer, fait un rapprochement du même genre : il dit qu'Aréopage signifie colline de Mars, ce qui est vrai; et il prétend que Montmartre a la même signification, ce qui est faux. L'ancien nom de Montmartre est Mont de Mercure, et le nouveau est *Mons Martyrum*, ou Mont des Martirs (*art.* xc). Si Montmartre signifiait Mont de Mars, l'auteur dont je parle aurait pu en conclure que Paris est la même chose qu'Athènes; mais il se contente de prouver par là que Denis l'Aréopagite est le même que saint Denis martirisé à Montmartre. Il n'y a rien à répondre à de semblables raisonnemens, et si la philosophie de l'histoire enseignait de pareilles doctrines, il faudrait rougir du nom de philosophe.

Telle est du moins mon opinion; et je pense qu'avant d'écrire sur l'histoire an-

cienne, il faut étudier attentivement les premiers auteurs qui l'ont écrite, et ne se refuser à les croire que lorsqu'on aura des preuves évidentes à leur opposer. Pensons à notre postérité, et mettons-nous en sa présence; fesons-lui lire l'histoire mémorable des événemens qui se sont passés sous nos ieux, et réfléchissons sur la peine qu'elle aura à les croire, malgré tous les témoignages que nous rassemblons pour elle, et dont vraisemblablement la plus grande partie disparaîtra. Présentons à la place de ces matériaux si volumineux une sèche nomenclature des faits, aussi abrégée que celle qui nous est restée des anciens tems de notre histoire, et nous reconnaîtrons qu'il sera bien difficile que ces faits paraissent exacts : ils ne le seront pas moins. Ne refusons donc pas aux premiers historiens cette même croïance (1)

(1) J'écris *croïance* et non pas *croyance*, ainsi que l'on écrit communément, ainsi que l'écrit, par exemple, l'excellent dictionnaire de Boiste (*). J'écris

(*) Paris, 1819, art. CROYANCE.

que l'on ne serait pas en droit de refuser aux nôtres, et tenons-nous en garde contre le pirrhonisme ainsi que contre la crédulité.

On trouvera peut-être que je me suis occupé bien long-tems du premier évêque de Paris; mais, dans un siècle où les romans historiques nous font oublier l'histoire, il faut bien que les critiques nous fassent distinguer le faux du vrai dans nos premiers historiens. On nous représente ordinairement Clovis comme ayant introduit en France la religion chrétienne: c'est au contraire cette religion, déjà bien

aussi *moïens* et non *moyens*, à cause de l'habitude que j'ai de prononcer ainsi. Je crois que cette habitude ne m'est nullement particulière. La prononciation régulière est cependant *moa-ïen* ou *moi-ïen*, si l'on en croit le nouveau dictionnaire de poche, par Catineau, Paris, 1802, p. 372. Cette diversité dans la manière de prononcer ne viendrait-elle pas de l'incertitude où nous laisse le mauvais emploi étimologique de la lettre *y*, et ne fournit-elle pas un nouvel argument contre ce mauvais emploi?

ancienne alors, qui a fondé la puissance de Clovis. Il est donc essentiel de prendre le christianisme à son origine pour commencer l'étude de notre histoire : c'est ce que n'ont fait ni le père Daniel, ni le président Hénault, ni l'abbé Velli. Aussi nos antiquités sont bien peu connues, et un nouveau Montesquieu nous serait nécessaire pour en suivre la marche. Il faut un autre écrivain que Laureau pour nous la faire connaître, pour démêler quelque vérité dans ces anciennes traditions d'après lesquelles un fils de Ninus a bâti Trèves, les Égiptiens nous ont porté le culte d'Isis et les Troyens nous ont donné des rois. Quand ensuite les Phocéens ont bâti Marseille, quand les Romains ont élevé les murs de la ville d'Aix, quand Narbonne nous a transmis le culte d'Hercules de Libie, les faits commencent à se développer. Il y a plus de vérité dans ces traditions, trop méprisées, que dans le roman astronomique de Dupuis, si mal à propos con-

fondu avec Dupui, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions (1). La mithologie ancienne avait, du moins, le mérite de nous offrir d'agréables récits, qui ont instruit notre enfance, et que nous fesons encore étudier dans nos collèges. Le sistème allégorique de Dupuis n'en est qu'un obscur corollaire.

(1) Dans un discours prononcé par un membre de l'Académie française à une séance publique de l'Institut, le 9 août dernier. Voyez *le Moniteur* du 11 août 1833, p. 1944.

FIN DU TOME SECOND.



Observations sur le troisième chapitre.

On trouvera de plus grands détails sur la naissance du christianisme à Tournai, sur saint Piat et ses successeurs dans l'histoire de la ville et cité de Tournai. La Haye, 1750; pages 722 et suivantes. L'auteur rapporte, p. 726, d'après l'ancien historien Cousin, cet ancien couplet :

L'an de grace entrant
Trois cens ans, ce trouve en lisant,
Se volt en Tournai avancier
Saint Piat le peuple instruisant,
Et leurs idoles destruisant
Pour la loi de Dieu exaucier.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

TOME PREMIER.

CHAPITRE SECOND.

SUR ODON, OU EUDES, ABBÉ DE CORBIE.

CHAPITRE TROISIÈME.

DES ÉVÊQUES DE TOURNAI JUSQU'EN 877.

TOME SECOND.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DES ÉVÊQUES QUI ONT SIGNÉ LE DIPLÔME.

APPENDIX.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE SECOND.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

FIN DE LA TABLE.



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Homère et ses Écrits, Paris, 1833, in-8. 5 fr.

Essai sur l'origine de l'écriture, sur son introduction dans la Grèce et son usage au tems d'Homère, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1000 avant notre ère, avec quatre planches dont l'une est coloriée. 6 fr.

Sur les trois sistèmes d'Écriture des Égiptiens. 1 fr.

Œuvres choisies de M. le vicomte de Châteaubriand, édition publiée par M. le marquis de Fortia avec des notes et trois cartes pour l'Itinéraire de Jérusalem, 18 vol. in-12. 27 fr.

Annales de Hainaut, par Jacques de Guyse, avec des miniatures en tête de chaque livre, en latin et en français, 15 vol. in-8. 135 fr.

L'art de vérifier les dates, ou la suite chronologique des faits remarquables dans toutes les parties du monde connu :

Histoire antérieure à notre ère.............	5 vol.
Depuis notre ère jusqu'à 1770............	18
Table..................................	1
Depuis 1770 jusqu'aujourd'hui...........	8
Table..................................	1
Histoire d'Amérique....................	6
Table des 4 premiers volumes............	1
Prix 280 fr. les	40 vol.

Ou 9 volumes et demi in-4.

Histoire ancienne........................ 1 vol.
Depuis l'ère chrétienne jusqu'en 1770..... 5
De 1770 à aujourd'hui.................. 2
Amérique.............................. 1 1/2

A 45 fr. le vol.

On a publié in-folio pour ceux qui ont l'édition des Bénédictins :

Histoire ancienne...................... 1
Histoire moderne...................... 2
Histoire d'Amérique..................... 1 1/2

à 75 fr. le vol.

Mémoires pour servir à l'Histoire ancienne du globe, 10 vol. in-12. 30 fr.

Tableau historique et géographique du monde avec des cartes, 4 vol. in-12. 12 fr.

Traité d'Aristarque, de Samos sur les grandeurs et les distances du soleil et de la lune, et Fragmens de Héron de Bizance sur les mesures, traduits du grec pour la première fois, avec des commentaires et des observations. De l'imprimerie de Firmin Didot, 1823.

Cet ouvrage est composé de deux parties : dans la première est le Traité d'Aristarque de Samos, que l'auteur a publié le premier en France, revu sur huit manuscrits de la bibliothèque du roi, en grec, en latin et en français : le texte grec et la version latine ayant été imprimés en 1810, et les planches nécessaires ne s'y trouvant point, on a tiré à part quelques exemplaires de cette traduction française, en faveur de ceux qui voudraient la joindre au texte, prix, 3 fr. et 6 fr. sur papier vélin.

Vie de Xénophon avec son portrait, in-8. 6 fr.

Dissertation sur le passage du Rhône et des Alpes par Annibal, avec une carte, in-8. 3 fr.

Nouveau sistème de bibliographie alfabétique, suivi d'une application de ce sistème à la description des enciclopédies, in-12. 5 fr.

Vie de Louis de Berton de Crillon des Balbes, surnommé le brave Crillon, 1 vol. in-12 2 fr. 50 c.

Ou 3 vol. in-8., impression de Didot, avec portrait et cartes. 18 fr.



